



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°11 du 16 mars 2017

Sommaire

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Représentants des parents d'élèves

Représentation des parents d'élèves siégeant dans les organismes collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques

circulaire n° 2017-032 du 1-3-2017 (NOR : MENF1700528C)

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales

Liste des sections internationales dans les écoles, collèges et lycées : modification
arrêté du 27-1-2017 - J.O. du 17-2-2017 (NOR : MENE1702796A)

Programmes d'enseignement

Adaptation des programmes nationaux d'enseignement d'histoire et de géographie des cycles de consolidation (cycle 3) et des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer
arrêté du 9-2-2017 - J.O. du 2-3-2017 (NOR : MENE1704297A)

Programmes d'enseignement

Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de sciences de la vie et de la Terre du cycle des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer
arrêté du 9-2-2017 - J.O. du 2-3-2017 (NOR : MENE1704303A)

Appel à projets

Opération « École ouverte » pour l'année 2017
circulaire n° 2017-034 du 1-3-2017 (NOR : MENE1705422C)

Classe terminale de la série littéraire

Programme de littérature pour l'année scolaire 2017-2018
note de service n° 2017-033 du 1-3-2017 (NOR : MENE1704854N)

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales et littéraires pour l'année universitaire 2017-2018
liste du 8-3-2017 (NOR : MENS1700080K)

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription et nomination à la hors classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2017
arrêté du 1-3-2017 (NOR : MENH1700138A)

Personnels enseignants

Amélioration du dispositif de remplacement

circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017 (NOR : MENH1706193C)

Informations générales

Appel à candidatures

Poste vacant au 1er septembre 2017 : professeur de lycée en histoire-géographie, DNL anglais au lycée Comte-de-Foix en Principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1700160V)

Appel à candidatures

Poste susceptible d'être vacant au 1er septembre 2017 : un poste d'infirmier/infirmière – poste de catégorie A, au lycée Comte-de-Foix à Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1700162V)

Appel à candidatures

Postes vacants au 1er septembre 2017 : deux postes de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) à la délégation pour l'enseignement français en Principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1700161V)

Vacance de poste

Proviseur du lycée Comte-de-Foix à Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre
avis (NOR : MENE1700158V)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Représentants des parents d'élèves

Représentation des parents d'élèves siégeant dans les organismes collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques

NOR : MENF1700528C

circulaire n° 2017-032 du 1-3-2017

MENESR - DAF C

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; à la cheffe du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; au chef du service de l'action administrative et des moyens ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Références : art. L. 231-1 à L. 236-1 du code de l'éducation ; art. 34 de la loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; art. 57 de la loi n° 84-53 du 26-1-1984 modifiée ; art. 41 de la loi n° 86-33 du 9-1-1986 modifiée ; art. L. 3142-60 à L. 3142-66 du code du travail ; décret n° 2005-1237 du 28-9-2005 ; art. R. 3142-45 à R. 3142-53 et R. 1423-55 et D. 1423-56 du code du travail ; décret n° 2006-781 du 3-7-2006 modifié

L'article L. 236-1 du code de l'éducation dispose que « un décret en Conseil d'État détermine les conditions dans lesquelles les représentants des parents d'élèves aux conseils départementaux ou régionaux, académiques et nationaux bénéficieront d'autorisations d'absence et seront indemnisés ».

Le décret n° 2016-1574 du 23 novembre 2016 relatif aux représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux (NOR: MENE0601820D) insère dans le code de l'éducation les articles R. 236-1 à R. 236-4 qui, conformément à l'article L. 236-1, déterminent les conditions dans lesquelles les représentants des parents d'élèves aux conseils départementaux ou régionaux, académiques et nationaux prévus aux articles L. 231-1, L. 234-1 et L. 235-1 bénéficient d'autorisations d'absence et sont indemnisés.

L'objet de la présente circulaire est de rappeler la réglementation et d'indiquer la procédure à suivre pour l'examen des demandes d'indemnisation selon que les représentants des parents d'élèves sont agents publics (A), salariés de droit privé (B), ou ne perçoivent aucune rémunération d'un employeur (C) ainsi que les modalités communes d'indemnisation (D).

A- Représentants des parents d'élèves agents de la fonction publique

1) Congé de représentation

Les fonctionnaires et agents non titulaires en activité ont droit à un congé pour siéger, comme représentant d'une association agréée de parents d'élèves dans un ou plusieurs conseils collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques (1).

Ce congé de représentation est accordé sous réserve des nécessités de service.

L'autorité hiérarchique autorise les fonctionnaires et agents non titulaires à être absents pour participer aux séances de ces instances collégiales.

2) Durée du congé

Les droits à congé de représentation sont de neuf jours ouvrables par personne et par année civile. Ces droits peuvent être utilisés de façon fractionnée, par journée entière ou par demi-journée.

Pour une même année, ce congé ne peut se cumuler que dans la limite de douze jours par an avec le congé pour formation syndicale (2) et le congé cadre jeunesse (3).

3) Autorisation d'absence

Les réunions des instances collégiales font l'objet d'une convocation mentionnant la date et la durée de réunion envisagée adressée aux représentants dans un délai leur permettant de demander une autorisation d'absence.

Les agents doivent, au moins huit jours francs (4) avant la date de début du congé sollicité, présenter à l'autorité dont ils relèvent une demande écrite, précisant la date et la durée de l'absence envisagée. Si la convocation n'est pas nominative, il faut fournir une preuve de la détention d'un mandat de représentation de l'association.

La décision de l'autorité est communiquée dans les quatre jours qui suivent la réception de la demande.

À son retour de congé, le fonctionnaire remet à l'autorité dont il relève une attestation, établie par le responsable de la convocation des membres de l'instance au titre de laquelle a été accordé le congé pour représentation, constatant sa présence effective à la réunion de cette instance ainsi que le nombre d'heures de participation à ces réunions.

4) Indemnisation

Le congé de représentation est accordé aux agents de la fonction publique avec traitement. Il ne donne lieu à aucune indemnisation.

B- Représentants des parents d'élèves salariés de droit privé

1) Congé de représentation

Lorsqu'un salarié de droit privé siège en qualité de représentant désigné d'une association (5) agréée de parents d'élèves dans un ou plusieurs conseils collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques, son employeur peut lui accorder un congé pour participer aux réunions de ces instances.

Ce congé de représentation est assimilé à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat de travail (6).

2) Durée du congé

Sous réserve d'une convention ou d'un accord collectif (7), les droits à congé de représentation sont de neuf jours ouvrables par personne et par année civile (8). Ces droits peuvent être utilisés par journée entière ou de façon fractionnée, ou par demi-journée (9).

3) Autorisation d'absence

Les réunions des instances collégiales font l'objet d'une convocation mentionnant la date et la durée de réunion envisagée adressée aux représentants dans un délai leur permettant de demander une autorisation d'absence.

Le salarié adresse à l'employeur, au moins huit jours francs (10) avant le début du congé de représentation, une demande écrite l'informant de sa volonté de bénéficier de ce congé. Il précise la date et la durée de l'absence envisagée et désigne l'instance au sein de laquelle il est appelé à siéger. Si la convocation n'est pas nominative, il doit fournir une preuve de la détention d'un mandat de représentation de l'association.

L'employeur peut refuser cette demande (11).

À l'issue de la réunion de l'instance au titre de laquelle est accordé le congé de représentation, le service responsable de la convocation des membres de cette instance délivre au salarié une attestation constatant sa présence effective ainsi que le nombre d'heures de participation à ces réunions.

Le salarié remet cette attestation à son employeur à sa reprise du travail (12).

4) Indemnisation

Si le salarié subit, à l'occasion de son congé de représentation, une diminution de rémunération, il est indemnisé (13). Cette indemnisation s'entend dans la durée du congé de représentation soit neuf jours ou dix-huit demi-journées de réunion par année civile.

Le salarié doit présenter une attestation de l'employeur indiquant le nombre d'heures non rémunérées (14).

Cette indemnisation intervient dans les mêmes conditions que les conseillers prudhomains (15). Pour chaque heure non rémunérée, le salarié reçoit une indemnité dont le taux horaire s'élève à 7,10 euros (16). Toute heure entamée est due.

C- Représentants des parents d'élèves ne percevant aucune rémunération d'un employeur

L'article R. 236-2 du code de l'éducation prévoit une indemnisation des représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux qui ne perçoivent aucune rémunération d'un employeur public ou privé, ou aucune indemnisation. Cette indemnisation s'entend dans la limite de neuf jours ou dix-huit demi-journées de réunion par année civile.

L'arrêté du 12 décembre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire versée aux représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux, en application de l'article R. 236-2 du code de l'éducation (NOR: MENF1634603A) a fixé le montant horaire de l'indemnisation forfaitaire des représentants des parents d'élèves ne percevant aucune rémunération d'un employeur à 7,10 euros hors charges. Toute heure entamée est due.

D- Modalités communes

1) Règlement de l'indemnisation

Les personnes concernées par cette indemnisation étant extérieures à l'administration et non connues des systèmes d'information, elles seront donc prises en charge en tant qu' « intervenants extérieurs ».

Les pièces justificatives suivantes doivent être nécessairement produites au comptable à l'occasion de la première prise en charge :

- relevé d'identité bancaire ;
- copie de la carte vitale ou de son attestation ;
- fiche de renseignements précisant l'activité principale de l'intervenant ;
- dernier bulletin de salaire (salarié) ou avis de pension ou de retraite (retraité), attestation d'inscription au répertoire des métiers ou RCS (travailleur indépendant, auto entrepreneur), ou attestation de paiement qui indiquent les derniers paiements perçus (demandeur d'emploi).

L'indemnité forfaitaire allouée aux représentants des parents d'élèves siégeant dans les conseils mentionnés à l'article L. 236-1 du code de l'éducation sera liquidée sous le code IR 1964 suivant les modalités techniques récapitulées dans les fiches administrative et technique jointes en copie.

Le paiement s'effectue par mouvement de type 22 mensuel non permanent en servant le nombre d'heures en Donnée A. La date d'effet du mouvement est égale au 1er du premier mois au cours duquel les bénéficiaires ont siégé.

Enfin, elle est imputée sur le compte PCE 641134 (abrégié 'YT').

Je vous rappelle que vous devrez joindre comme pièces justificatives au comptable public les attestations indiquées *supra* :

- attestation de diminution de rémunération établie par l'employeur (salariés) ;

- attestation de la présence effective ainsi que du nombre d'heures de participation à ces réunions.

Le représentant désigné d'une association agréée de parents d'élèves ainsi indemnisé doit comprendre dans ses revenus déclarés les sommes qu'il perçoit.

2) Indemnisation des frais de déplacement

Les frais de déplacement que les représentants des parents d'élèves sont susceptibles d'engager pour l'exercice des fonctions de représentation sont indemnisés (17) dans les mêmes conditions (18) (19) que tout agent de l'État.

Il appartient à chaque représentant des parents d'élèves de fournir tous les éléments nécessaires au remboursement de ses frais de déplacement.

Les représentants peuvent être autorisés à utiliser leur véhicule personnel (20). Dans ce cas, l'indemnisation s'exerce sur la base des indemnités kilométriques (21).

Les autorisations d'utilisation du véhicule personnel relèvent de la compétence du président du conseil départemental ou régional, académique ou national qui a convoqué l'instance.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières empêché,

Le chef de service, adjoint au directeur,

Frédéric Bonnot

(1) Article 34 (10°) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (fonction publique de l'État), article 57 (11°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (fonction publique territoriale) et article 41 (10°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (fonction publique hospitalière)

(2) Article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonction publique de l'État), article 57 (7°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (fonction publique territoriale) et article 41 (7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (fonction publique hospitalière)

(3) Articles 34 (8°) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (fonction publique de l'État), article 57 (8°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (fonction publique territoriale) et article 41 (8°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (fonction publique hospitalière)

(4) L'article R. 236-3 du code de l'éducation introduit une dérogation à la durée prévue par l'article premier du décret n°2005-1237 du 28 septembre 2005

(5) Article L. 3142-60 et suivants du code du travail

(6) Article L. 3142-62 du code du travail

(7) Article L. 3142-65 du code du travail

(8) Article L. 3142-66 du code du travail

(9) Article L. 3142-62 du code du travail

(10) L'article R. 236-3 du code de l'éducation introduit une dérogation à la durée prévue par l'article R. 3142-52 du code du travail

(11) Article L. 3142-63 du code du travail

(12) Article R. 3142-48 du code du travail

(13) Article L. 3142-61 du code du travail

(14) Article R. 3142-49 du code du travail

(15) Article R. 3142-50 et D. 1423-55 et suivants du code du travail

(16) Article D. 1423-56 du code du travail

(17) Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État (NOR: BUDB0620002D)

(18) Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État (NOR: BUDB0620004A)

(19) Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État (NOR: BUDB0620005A)

(20) Article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006

(21) Article 6 de l'arrêté du 20 décembre 2013 portant politique des voyages des personnels civils des ministères

chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (NOR: MENG1328579A)

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales

Liste des sections internationales dans les écoles, collèges et lycées : modification

NOR : MENE1702796A

arrêté du 27-1-2017 - J.O. du 17-2-2017

MENESR - DGESCO - DEI

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 333-11, D. 421-131 à D. 421-143 ; arrêté du 11-5-1981 ; arrêté du 28-9-2006 ; arrêté du 28-9-2006 modifié ; arrêté du 30-3-2012 modifié

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 30 mars 2012 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 janvier 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

☛ [Liste des sections internationales à la rentrée 2017](#)

Annexe
Liste des sections internationales à la rentrée 2017
Établissements en France

(1) E = École, C = Collège, L = Lycée

Académie	Section	UAI	Établissement	Niveau (1)	Ville	Première session OIB ou DNB Option internationale à venir	Ouverture rentrée 2017
AIX-MARSEILLE	ARABE	0131923V	Collège Marseilleveyre	C	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ARABE	0130038w	Lycée Marseilleveyre	L	MARSEILLE	2019	
AIX-MARSEILLE	BRITANNIQUE	0132565T	Collège Jacques Monod	C	LES PENNES MIRABEAU		
AIX-MARSEILLE	BRITANNIQUE	0133525L	Lycée Georges Duby	L	LUYNES		
AIX-MARSEILLE	BRITANNIQUE	0132568W	Collège Auguste Mignet	C	AIX-EN- PROVENCE		
AIX-MARSEILLE	BRITANNIQUE	0130039X	Lycée St-Charles	L	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	CHINOISE	0840371X	École Jean Henri Fabre A	E	AVIGNON		
AIX-MARSEILLE	CHINOISE	0840372Y	École élémentaire Frédéric Mistral	E	AVIGNON		
AIX-MARSEILLE	CHINOISE	0840758T	Collège Frédéric Mistral	C	AVIGNON		
AIX-MARSEILLE	CHINOISE	0840003X	Lycée Frédéric Mistral	L	AVIGNON		
AIX-MARSEILLE	ESPAGNOLE	0131535Y	École Azoulay	E	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ESPAGNOLE	0133188V	École Prado Plage	E	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ESPAGNOLE	0131923V	Collège Marseilleveyre	C	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ESPAGNOLE	0130038W	Lycée Marseilleveyre	L	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ITALIENNE	0131923V	Collège Marseilleveyre	C	MARSEILLE		
AIX-MARSEILLE	ITALIENNE	0130038W	Lycée Marseilleveyre	L	MARSEILLE		
AMIENS	AMÉRICAINNE	0801841S	Lycée Robert de Luzarches	L	AMIENS		
AMIENS	BRITANNIQUE	0600009J	Lycée Jean Rostand	L	CHANTILLY		
BESANÇON	AMÉRICAINNE	0900369M	École Victor Hugo	E	BELFORT		
BESANÇON	AMÉRICAINNE	0900295G	Collège Vauban	C	BELFORT	2019	

BORDEAUX	AMÉRICAINNE	0331662C	Collège Alain Fournier	C	BORDEAUX		
BORDEAUX	AMÉRICAINNE	0330026Z	Lycée François Magendie	L	BORDEAUX		
BORDEAUX	BRITANNIQUE	0331492T	Collège Sainte-Clotilde	C	BORDEAUX		
BORDEAUX	BRITANNIQUE	0331495W	Lycée Assomption Sainte-Clotilde	L	BORDEAUX	2016	x
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0640065Y	Lycée Maurice Ravel	L	SAINT-JEAN-DE-LUZ		
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0330460W	École Paul Bert	E	BORDEAUX		
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0331663D	Collège Cheverus	C	BORDEAUX		
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0330026Z	Lycée François Magendie	L	BORDEAUX		
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0641373V	École de La Plage	E	HENDAYE		
BORDEAUX	ESPAGNOLE	0640228A	Collège Irandatz	C	HENDAYE		
BORDEAUX	RUSSE	0330023W	Lycée Camille Jullian	L	BORDEAUX		
CAEN	BRITANNIQUE	0141376V	École Henri Brunet	E	CAEN		
CAEN	BRITANNIQUE	0141313B	Collège Henri Brunet	C	CAEN		
CAEN	BRITANNIQUE	0141796B	Lycée Salvador Allende	L	HÉROUVILLE SAINT-CLAIR		
CLERMONT-FERRAND	AMÉRICAINNE	0631714W	École Notre Dame-Massillon	E	CLERMONT-FERRAND		
CLERMONT-FERRAND	AMÉRICAINNE	0631073Z	Collège Massillon	C	CLERMONT-FERRAND		
CLERMONT-FERRAND	AMÉRICAINNE	0631847R	Lycée Massillon	L	CLERMONT-FERRAND		
CLERMONT-FERRAND	BRITANNIQUE	0630268Z	École Nestor Perret	E	CLERMONT-FERRAND		
CLERMONT-FERRAND	BRITANNIQUE	0631410R	Collège Jeanne d'Arc	C	CLERMONT-FERRAND		
CLERMONT-FERRAND	BRITANNIQUE	0630019D	Lycée Jeanne d'Arc	L	CLERMONT-FERRAND		
CRÉTEIL	ALLEMANDE	0770381W	École Léonard de Vinci	E	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	ALLEMANDE	0770928R	Collège international	C	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	ALLEMANDE	0770927P	Lycée François 1er	L	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	AMÉRICAINNE	0772713F	Collège Jacqueline de Romilly	C	MAGNY-LE-HONGRE	2020	x
CRÉTEIL	AMÉRICAINNE	0932581A	Collège international	C	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	AMÉRICAINNE	0932638m	Lycée international de l'Est parisien	L	NOISY-LE-GRAND	2019	
CRÉTEIL	ARABE	0932581A	Collège international	C	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	ARABE	0932638m	Lycée international de l'Est parisien	L	NOISY-LE-GRAND	2019	
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0932047V	Lycée Évariste Galois	L	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0770381W	École Léonard de Vinci	E	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0770928R	Collège international	C	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0770927P	Lycée François 1er	L	FONTAINEBLEAU		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0941091A	Collège Watteau	C	NOGENT-SUR-MARNE		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0941599C	Collège Edouard Branly	C	NOGENT-SUR-MARNE		
CRÉTEIL	BRITANNIQUE	0940117S	Lycée Edouard Branly	L	NOGENT-SUR-MARNE		

CRÉTEIL	BRÉSILIENNE	0932581A	Collège international	C	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	BRÉSILIENNE	0932638m	Lycée international de l'Est parisien	L	NOISY-LE-GRAND	2019	
CRÉTEIL	CHINOISE	0932581A	Collège international	C	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	CHINOISE	0931565W	Lycée Flora Tristan	L	NOISY-LE-GRAND		
CRÉTEIL	CHINOISE	0932638m	Lycée international de l'Est parisien	L	NOISY-LE-GRAND	2019	
CRÉTEIL	PORTUGAISE	0771424E	Collège Lucien Cézard	C	FONTAINEBLEAU	2021	x
DIJON	BRITANNIQUE	0211389W	Collège du Clos de Pouilly	C	DIJON	2018	
DIJON	BRITANNIQUE	0211928G	Lycée international Charles de Gaulle	L	DIJON		
GRENOBLE	ALLEMANDE	0382911H	École primaire de la Houille Blanche	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	ALLEMANDE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		
GRENOBLE	ALLEMANDE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE	2017	
GRENOBLE	AMÉRICAINNE	0381658W	Collège Saint-Michel	C	BOURGOIN-JALLIEU		
GRENOBLE	AMÉRICAINNE	0383072H	Lycée Saint-Marc	L	NIVOLAS-VERMELLE		
GRENOBLE	AMÉRICAINNE	0381603L	Lycée Argouges	L	GRENOBLE	2018	
GRENOBLE	ARABE	0380578X	École Menon	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	ARABE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		
GRENOBLE	ARABE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0382911H	École primaire de la Houille Blanche	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0382874T	École Jules Ferry	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0382534Y	École Les Trembles	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0731441V	Collège George Sand	C	LA MOTTE-SERVOLEX		
GRENOBLE	BRITANNIQUE	0730013T	Lycée Vaugelas	L	CHAMBÉRY		
GRENOBLE	ESPAGNOLE	0382286D	École Bizanet	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	ESPAGNOLE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		
GRENOBLE	ESPAGNOLE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE		
GRENOBLE	ITALIENNE	0382801N	École Jean Jaurès	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	ITALIENNE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		

GRENOBLE	ITALIENNE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE		
GRENOBLE	PORTUGAISE	0382925Y	École Anthoard	E	GRENOBLE		
GRENOBLE	PORTUGAISE	0383243U	Collège international Europole	C	GRENOBLE		
GRENOBLE	PORTUGAISE	0383242T	Lycée international Europole	L	GRENOBLE		
GADELOUPE	BRITANNIQUE	9710036M	Collège Rémy Nainsouta	C	SAINT-CLAUDE		
GADELOUPE	BRITANNIQUE	9710002A	Lycée Gerville-Réache	L	BASSE-TERRE		
GADELOUPE	ESPAGNOLE	9710707S	Collège Les Roches Gravées	C	TROIS-RIVIÈRES		
GUYANE	AMÉRICAINNE	9730309Y	Lycée Melkior-Garré	L	CAYENNE		
GUYANE	BRÉSILIANNE	9730309Y	Lycée Melkior-Garré	L	CAYENNE		
GUYANE	NÉERLANDAISE	9730320K	École élémentaire Jacques Voyer	E	SAINT-LAURENT-DU-MARONI		
GUYANE	PORTUGAISE	9730161M	École Sulny	E	SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK		
GUYANE	PORTUGAISE	9730030V	École Pascal Joinville	E	SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK		
LA RÉUNION	CHINOISE	9740134C	École Joinville	E	SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION		
LA RÉUNION	CHINOISE	9740745S	École Les Badamiers	E	SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION		
LA RÉUNION	CHINOISE	9740081V	Collège Juliette Dodu	C	SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION		
LA RÉUNION	CHINOISE	9740001H	Lycée Leconte de Lisle	L	SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION		
LILLE	AMÉRICAINNE	0596778X	École Jeanine Manuel	E	MARCQ-EN-BARŒUL		x
LILLE	AMÉRICAINNE	0595993U	École Jeanine Manuel	C	MARCQ-EN-BARŒUL	2018	x
LILLE	AMÉRICAINNE	0596122J	Lycée général privé Jeannine Manuel	L	MARCQ-EN-BARŒUL		
LILLE	ARABE	0593180L	Collège Antoine de Saint-Exupéry	C	LILLE	2019	
LILLE	ARABE	0590119J	Lycée Faidherbe	L	LILLE	2019	
LILLE	BRITANNIQUE	0591562C	École Sophie Germain	E	LILLE		
LILLE	BRITANNIQUE	0593168Y	Collège Carnot	C	LILLE		
LILLE	BRITANNIQUE	0595867G	Lycée Montebello	L	LILLE		
LILLE	BRITANNIQUE	0592715F	Collège Charles Eisen	C	VALENCIENNES		
LILLE	BRITANNIQUE	0590221V	Lycée Henri Wallon	L	VALENCIENNES		
LILLE	BRITANNIQUE	0620199E	Collège Pierre Daunou	C	BOULOGNE-SUR-MER		
LILLE	BRITANNIQUE	0622949U	Lycée Mariette	L	BOULOGNE-SUR-MER		
LIMOGES	BRITANNIQUE	0870017W	Lycée Renoir	L	LIMOGES		
LYON	ALLEMANDE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	ALLEMANDE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	ALLEMANDE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	ALLEMANDE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		

LYON	AMÉRICAINNE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	AMÉRICAINNE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	AMÉRICAINNE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	ARABE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	ARABE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON	2018	
LYON	BRITANNIQUE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	BRITANNIQUE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	BRITANNIQUE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	BRITANNIQUE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	BRITANNIQUE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	CHINOISE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	CHINOISE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON	2017	
LYON	CHINOISE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON	2020	x
LYON	ESPAGNOLE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	ESPAGNOLE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	ESPAGNOLE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	ESPAGNOLE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	ESPAGNOLE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	ITALIENNE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	ITALIENNE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	ITALIENNE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	ITALIENNE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	ITALIENNE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	JAPONAISE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	JAPONAISE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	JAPONAISE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	NÉERLANDAISE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	NÉERLANDAISE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		

LYON	POLONAISE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	POLONAISE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	POLONAISE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	PORTUGAISE	0693318G	École de la Cité scolaire internationale	E	LYON		
LYON	PORTUGAISE	0693479G	Collège de la Cité scolaire internationale	C	LYON		
LYON	PORTUGAISE	0693446W	Lycée de la Cité scolaire internationale	L	LYON		
LYON	SUÉDOISE	0010896U	Collège international	C	FERNEY-VOLTAIRE		
LYON	SUÉDOISE	0010072Y	Lycée international	L	FERNEY-VOLTAIRE		
MONTPELLIER	ALLEMANDE	0341678P	École Charles Dickens	E	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	ALLEMANDE	0341277D	Collège des Aiguères	C	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	AMÉRICAINNE	0340518D	École élémentaire Jean Sibelius Pottier	E	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	AMÉRICAINNE	0341030K	Collège Camille Claudel	C	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	AMÉRICAINNE	0340040J	Lycée international Jules Guesde	L	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	ARABE	0341276C	Collège Louis Germain	C	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS		
MONTPELLIER	ARABE	0340040J	Lycée international Jules Guesde	L	MONTPELLIER	2019	
MONTPELLIER	CHINOISE	0342315G	École Chengdu	E	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	CHINOISE	0340515A	École Sun Yat Sen	E	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	CHINOISE	0340051W	Collège Fontcarrade	C	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	CHINOISE	0342228M	École François Rabelais	E	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	CHINOISE	0342131G	Collège François Rabelais	C	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	CHINOISE	0340040J	Lycée international Jules Guesde	L	MONTPELLIER	2018	
MONTPELLIER	ESPAGNOLE	0341421K	Collège Joffre	C	MONTPELLIER		
MONTPELLIER	ESPAGNOLE	0340038G	Lycée Joffre	L	MONTPELLIER		
NANCY-METZ	ALLEMANDE	0572930A	Collège de l'Institution Ste-Chrétienne	C	SARREGUEMINES		
NANCY-METZ	AMÉRICAINNE	0541995A	Collège de l'ensemble scolaire Notre-Dame/St-Sigisbert	C	NANCY	2017	
NANCY-METZ	AMÉRICAINNE	0541318P	Lycée de l'ensemble scolaire Notre-Dame/St-Sigisbert	L	NANCY		
NANCY-METZ	BRITANNIQUE	0540039Z	Lycée Jeanne d'Arc	L	NANCY		
NANTES	ALLEMANDE	0440049P	Collège Aristide Briand	C	NANTES		
NANTES	BRITANNIQUE	0440049P	Collège Aristide Briand	C	NANTES		
NANTES	AMÉRICAINNE	0442766T	Lycée de l'Île de Nantes	L	NANTES	2017	
NANTES	BRITANNIQUE	0441932L	Ensemble scolaire Blanche de Castille	C	NANTES	2021	x

NANTES	BRITANNIQUE	0440154D	Ensemble scolaire Blanche de Castille	L	NANTES	2020	x
NANTES	BRITANNIQUE	0441822S	Collège de la Cité scolaire Grand Air	C	LA BAULE		
NANTES	BRITANNIQUE	0440012Z	Lycée de la Cité scolaire Grand Air	L	LA BAULE		
NICE	ALLEMANDE	0061388B	École des Sartoux	E	VALBONNE		
NICE	ALLEMANDE	0062011D	Collège international	C	VALBONNE		
NICE	ALLEMANDE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE		
NICE	AMÉRICAINNE	0062056C	Collège César	C	ROQUEFORT-LES-PINS		
NICE	AMÉRICAINNE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE		
NICE	ARABE	0060335G	École Auber	E	NICE		
NICE	ARABE	0060085K	Collège international Joseph Vernier	C	NICE	2017	
NICE	BRITANNIQUE	0062024T	École des trois collines	E	MOUGINS		
NICE	BRITANNIQUE	0061388B	École des Sartoux	E	VALBONNE		
NICE	BRITANNIQUE	0061925K	Collège Niki de Saint Phalle	C	VALBONNE		
NICE	BRITANNIQUE	0062011D	Collège international	C	VALBONNE		
NICE	BRITANNIQUE	0061670H	Collège de l'Éganaude	C	BIOT		
NICE	BRITANNIQUE	0061459D	Collège de l'Institut Fénelon	C	GRASSE		
NICE	BRITANNIQUE	0060674A	Lycée de l'Institut Fénelon	L	GRASSE		
NICE	CHINOISE	0060392U	École Roméo 2	E	NICE		
NICE	CHINOISE	0062011D	Collège international	C	VALBONNE	2017	
NICE	CHINOISE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE	2020	x
NICE	ESPAGNOLE	0062011D	Collège international	C	VALBONNE		
NICE	ESPAGNOLE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE		
NICE	ITALIENNE	0061590W	École de Garbejaire	E	VALBONNE		
NICE	ITALIENNE	0062011D	Collège international	C	VALBONNE		
NICE	ITALIENNE	0061925K	Collège Niki de Saint Phalle	C	VALBONNE		
NICE	ITALIENNE	0061670H	Collège de l'Éganaude	C	BIOT		
NICE	ITALIENNE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE		
NICE	ITALIENNE	0060391T	École Roméo 1	E	NICE		
NICE	ITALIENNE	0060085K	Collège international Joseph Vernier	C	NICE	2017	
NICE	PORTUGAISE	0060335G	École Auber	E	NICE		
NICE	PORTUGAISE	0060085K	Collège international Joseph Vernier	C	NICE	2017	
NICE	RUSSE	0060367S	École Ronchèse	E	NICE		
NICE	RUSSE	0060085K	Collège international Joseph Vernier	C	NICE	2017	
NICE	RUSSE	0061642C	Lycée international	L	VALBONNE		
ORLÉANS-TOURS	BRITANNIQUE	0450285R	École Guillaume Apollinaire	E	ORLÉANS		
ORLÉANS-TOURS	BRITANNIQUE	0450053N	Collège Dunois	C	ORLÉANS		
ORLÉANS-TOURS	BRITANNIQUE	0450050K	Lycée Jean Zay	L	ORLÉANS		

PARIS	ALLEMANDE	0752645T	École élémentaire Lafayette	E	PARIS		
PARIS	ALLEMANDE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		
PARIS	ALLEMANDE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	AMÉRICAINNE	0750206S	École Jeannine Manuel	E	PARIS		
PARIS	AMÉRICAINNE	0752935H	École Jeannine Manuel	C	PARIS		
PARIS	AMÉRICAINNE	0753874D	École Jeannine Manuel	L	PARIS		
PARIS	ARABE	0752642P	École élémentaire d'application du Bd Bessières	E	PARIS		
PARIS	ARABE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		
PARIS	ARABE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	ARABE	0752539C	Collège Claude Monet	C	PARIS	2019	
PARIS	BRITANNIQUE	0752937K	École active bilingue Etoile	L	PARIS		
PARIS	BRITANNIQUE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		
PARIS	BRITANNIQUE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	BRITANNIQUE	0752546K	Collège Camille Sée	C	PARIS		
PARIS	BRITANNIQUE	0750694X	Lycée Camille Sée	L	PARIS	2017	
PARIS	BRITANNIQUE	0752557X	Collège Maurice Ravel	C	PARIS	2018	
PARIS	CHINOISE	0750874T	Ecole Emile Levassor	E	PARIS		
PARIS	CHINOISE	0752540D	Collège Gabriel Fauré	C	PARIS		
PARIS	CHINOISE	0750683K	Lycée Claude Monet	L	PARIS		
PARIS	CHINOISE	0751144L	École élémentaire Longchamp	E	PARIS		
PARIS	CHINOISE	0752548M	Collège Janson de Sailly	C	PARIS		
PARIS	CHINOISE	0750699C	Lycée Janson de Sailly	L	PARIS	2017	
PARIS	CHINOISE	0752555V	Collège Bergson	C	PARIS	2019	
PARIS	ESPAGNOLE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		
PARIS	ESPAGNOLE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	ITALIENNE	0751234J	École Vicq D'Azir	E	PARIS		
PARIS	ITALIENNE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		
PARIS	ITALIENNE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	JAPONAISE	0752550P	Collège Jean de La Fontaine	C	PARIS		
PARIS	JAPONAISE	0750702F	Lycée Jean de La Fontaine	L	PARIS		
PARIS	POLONAISE	0752527P	Collège Montaigne	C	PARIS		
PARIS	POLONAISE	0750657G	Lycée Montaigne	L	PARIS		
PARIS	PORTUGAISE	0752553T	Collège international Honoré de Balzac	C	PARIS		

PARIS	PORTUGAISE	0750705J	Lycée international Honoré de Balzac	L	PARIS		
PARIS	PORTUGAISE	0752527P	Collège Montaigne	C	PARIS		
PARIS	PORTUGAISE	0750657G	Lycée Montaigne	L	PARIS		
POITIERS	CHINOISE	0861223M	Lycée pilote innovant international	L	JAUNAY-CLAN		
REIMS	ALLEMANDE	0510631J	École élémentaire Jules Ferry	E	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE		
REIMS	ALLEMANDE	0510011K	Collège Perrot d'Ablancourt	C	CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE		
REIMS	BRITANNIQUE	0511695R	École élémentaire Europe-Adriatique	E	REIMS		
REIMS	BRITANNIQUE	0511085C	Collège Robert Schuman	C	REIMS		
REIMS	BRITANNIQUE	0511926S	Lycée Marc Chagall	L	REIMS		
RENNES	AMÉRICAINNE	0351502T	École Saint-Vincent-Providence	E	RENNES		
RENNES	AMÉRICAINNE	0352069J	Collège Saint-Vincent-Providence	C	RENNES		
RENNES	AMÉRICAINNE	0350776D	Lycée Saint-Vincent-Providence	L	RENNES		
RENNES	BRITANNIQUE	0352207J	École Jean Moulin	E	RENNES		
RENNES	BRITANNIQUE	0350895H	Collège Rosa Parks	C	RENNES		
RENNES	BRITANNIQUE	0352009U	Lycée Victor et Hélène Basch	L	RENNES		
RENNES	BRITANNIQUE	0291868Y	Collège Sainte-Anne	C	BREST		
RENNES	BRITANNIQUE	0290338K	Lycée Sainte-Anne	L	BREST		
RENNES	CHINOISE	0350635A	École de la Poterie	E	RENNES		
RENNES	CHINOISE	0352140L	École Jules Ferry	E	RENNES		x
RENNES	CHINOISE	0351796M	Collège Emile Zola	C	RENNES		
RENNES	CHINOISE	0350024L	Lycée Émile Zola	L	RENNES	2018	
RENNES	ESPAGNOLE	0291824A	Collège Les Quatre Moulins	C	BREST		
RENNES	ESPAGNOLE	0290008B	Lycée Amiral Ronarc'h	L	BREST		
ROUEN	BRITANNIQUE	0762564Z	Collège de l'Institution Saint-Joseph	C	LE HAVRE		
ROUEN	BRITANNIQUE	0761710W	Lycée de l'Institution Saint-Joseph	L	LE HAVRE		
ROUEN	BRITANNIQUE	0760096S	Lycée Gustave Flaubert	L	ROUEN		
STRASBOURG	ALLEMANDE	0672269C	École primaire internationale Robert Schuman	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	ALLEMANDE	0671915T	Collège international de l'Esplanade	C	STRASBOURG		
STRASBOURG	ALLEMANDE	0672461L	École du Conseil des XV	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	ALLEMANDE	0671909L	Collège Vauban	C	STRASBOURG	2019	
STRASBOURG	ALLEMANDE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
STRASBOURG	BRITANNIQUE	0672269C	École élémentaire publique internationale Robert Schuman	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	BRITANNIQUE	0671915T	Collège international de l'Esplanade	C	STRASBOURG		

STRASBOURG	BRITANNIQUE	0672461L	École du Conseil des XV	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	BRITANNIQUE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
STRASBOURG	ESPAGNOLE	0672269C	École élémentaire publique internationale Robert Schuman	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	ESPAGNOLE	0671915T	Collège international de l'Esplanade	C	STRASBOURG		
STRASBOURG	ESPAGNOLE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
STRASBOURG	ITALIENNE	0672269C	École élémentaire publique internationale Robert Schuman	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	ITALIENNE	0671915T	Collège international de l'Esplanade	C	STRASBOURG		
STRASBOURG	ITALIENNE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
STRASBOURG	POLONAISE	0672461L	École du Conseil des XV	E	STRASBOURG		
STRASBOURG	POLONAISE	0671909L	Collège Vauban	C	STRASBOURG	2019	
STRASBOURG	POLONAISE	0671915T	Collège international de l'Esplanade	C	STRASBOURG		
STRASBOURG	POLONAISE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
STRASBOURG	RUSSE	0670081Z	Lycée des Pontonniers	L	STRASBOURG		
TOULOUSE	BRITANNIQUE	0312077P	École Michelet	E	TOULOUSE		
TOULOUSE	BRITANNIQUE	0312092F	Collège Victor Hugo	C	COLOMIERS		
TOULOUSE	BRITANNIQUE	0312093G	Lycée Victor Hugo	L	COLOMIERS		
TOULOUSE	ESPAGNOLE	0312077P	École Michelet	E	TOULOUSE		
TOULOUSE	ESPAGNOLE	0311631E	Collège Michelet	C	TOULOUSE		
TOULOUSE	ESPAGNOLE	0310041B	Lycée Saint-Sernin	L	TOULOUSE		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0781145W	École Charles Bouvard	E	FOURQUEUX		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0780714C	Collège des Hauts Grillets	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0921607X	École Croix-Bosset	E	SÈVRES		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0921244C	Collège de Sèvres	C	SÈVRES		
VERSAILLES	ALLEMANDE	0920802X	Lycée Jean-Pierre Vernant	L	SÈVRES		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0781587B	Collège de l'Ermitage	C	MAISONS-LAFFITTE		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0783283V	Lycée de l'Ermitage	L	MAISONS-LAFFITTE		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0781119T	École Schnapper	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0781204K	Collège Marcel Roby	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		

VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	AMÉRICAINNE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ARABE	0922020W	Collège Les Renardières	C	COURBEVOIE		
VERSAILLES	ARABE	0922615T	Lycée Lucie Aubrac	L	COURBEVOIE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0781966N	École Félix Eboué-Wilson	E	LE PECQ		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0782251Y	École Jehan Alain	E	LE PECQ		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780263M	Collège Pierre et Marie Curie	C	LE PECQ		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780714C	Collège des Hauts Grillets	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0920395E	École Point du Jour	E	BOULOGNE-BILLAN COURT		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0920721J	École Gambetta A	E	SÈVRES		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0920689Z	Collège Jean Moulin	C	CHAVILLE		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0921244C	Collège de Sèvres	C	SÈVRES		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0920802X	Lycée Jean-Pierre Vernant	L	SÈVRES		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780521T	École Louis Blériot	E	BUC		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780715D	Collège Martin Luther King	C	BUC		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0783548H	Lycée franco-allemand	L	BUC		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0783295H	Collège du Sacré Cœur	C	VERSAILLES		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0783351U	Lycée Notre-Dame du Grandchamp	L	VERSAILLES		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780859K	École Louis Pasteur	E	LA-CELLE-ST-CLOUD		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780179W	Collège Jean-Baptiste de la Quintinye	C	NOISY-LE-ROI		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0780504Z	Collège Louis Pasteur	C	LA-CELLE-ST-CLOUD		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0782822U	Lycée Corneille	L	LA-CELLE-ST-CLOUD		
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0950894F	Collège Jean-Claude Chabanne	C	PONTOISE	2018	
VERSAILLES	BRITANNIQUE	0950649P	Lycée Camille Pissarro	L	PONTOISE	2017	
VERSAILLES	CHINOISE	0780153T	École Jean Moulin	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	CHINOISE	0780714C	Collège des Hauts Grillets	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		

VERSAILLES	CHINOISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	2018	
VERSAILLES	DANOISE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	DANOISE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	DANOISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ESPAGNOLE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ESPAGNOLE	0781119T	École Schnapper	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ESPAGNOLE	0781204K	Collège Marcel Roby	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ESPAGNOLE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ESPAGNOLE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ITALIENNE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ITALIENNE	0780714C	Collège des Hauts Grillets	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ITALIENNE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	ITALIENNE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	JAPONAISE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	JAPONAISE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	JAPONAISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NÉERLANDAISE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NÉERLANDAISE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NÉERLANDAISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NORVÉGIENNE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NORVÉGIENNE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	NORVÉGIENNE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	POLONAISE	0780947F	École Marie Curie	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	POLONAISE	0780714C	Collège des Hauts Grillets	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	POLONAISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0783272H	École Normandie Niemen	E	LE PECQ		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0780263M	Collège Pierre et Marie Curie	C	LE PECQ		

VERSAILLES	PORTUGAISE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0922086T	École Paul Bert	E	CHAVILLE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0920689Z	Collège Jean Moulin	C	CHAVILLE		
VERSAILLES	PORTUGAISE	0920801W	Lycée Alexandre Dumas	L	SAINT-CLOUD	2018	
VERSAILLES	RUSSE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	SUÉDOISE	0781129D	École du Lycée international	E	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	SUÉDOISE	0783547G	Collège international	C	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		
VERSAILLES	SUÉDOISE	0783549J	Lycée international	L	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE		

Établissements d'enseignement français à l'étranger

(1) E = École, C = Collège, L = Lycée

Pays	Section	UAI	Établissement	Niveau (1)	Ville	Première session OIB ou DNB Option internationale à venir	Ouverture rentrée 2017
AFRIQUE DU SUD	AMÉRICAINNE	3030002F	Lycée français Jules Verne	C	JOHANNNESBURG		
AFRIQUE DU SUD	AMÉRICAINNE	3030002F	Lycée Jules Verne	L	JOHANNNESBURG		
ALGÉRIE	ARABE	3520064G	Lycée international Alexandre Dumas	L	ALGER		
ALLEMAGNE	ALLEMANDE	1090009T	Lycée français Victor Hugo	C	FRANCFORT/MAIN		
BELGIQUE	ALLEMANDE	1310002R	Lycée Jean Monnet	E	BRUXELLES		
BELGIQUE	BRITANNIQUE	1310002R	Lycée Jean Monnet	C	BRUXELLES		
BELGIQUE	BRITANNIQUE	1310002R	Lycée Jean Monnet	L	BRUXELLES		
BELGIQUE	BRITANNIQUE	1310035B	Lycée français d'Anvers	E	ANVERS		
BELGIQUE	NÉERLANDAISE	1310035B	Lycée français d'Anvers	E	ANVERS		

BRÉSIL	BRÉSILIENNE	4160005V	Lycée Molière	L	RIO DE JANEIRO	nov 2018	
BRÉSIL	BRÉSILIENNE	4160006W	Lycée Pasteur	L	SAO PAULO	nov 2018	
CANADA	AMÉRICAINNE	4010010G	Lycée français de Toronto	L	TORONTO		
CHINE	AMÉRICAINNE	2160010M	Lycée français de Shanghai	C	SHANGHAI		
CHINE	AMÉRICAINNE	2160010M	Lycée français de Shanghai	L	SHANGHAI		
CHINE	CHINOISE	2160010M	Lycée français de Shanghai	E	SHANGHAI		
CHINE	CHINOISE	2160010M	Lycée français de Shanghai	C	SHANGHAI		
CHINE	CHINOISE	2160010M	Lycée français de Shanghai	L	SHANGHAI		
CHINE	BRITANNIQUE	2160001C	Lycée français international Charles de Gaulle de Pékin	C	PÉKIN	2018	
CHINE	CHINOISE	2160001C	Lycée français international Charles de Gaulle de Pékin	C	PÉKIN	2018	
CHINE	CHINOISE	2160001C	Lycée français international Charles de Gaulle de Pékin	L	PÉKIN	2017	
CHINE	AMÉRICAINNE	2160011N	Lycée international Victor Segalen	E	HONG-KONG		
CHINE	AMÉRICAINNE	2160011N	Lycée international Victor Segalen	C	HONG-KONG		
CHINE	AMÉRICAINNE	2160011N	Lycée international Victor Segalen	L	HONG-KONG		
CÔTE D'IVOIRE	AMÉRICAINNE	3260065Z	Lycée français Blaise Pascal	E	ABIDJAN		x
CÔTE D'IVOIRE	AMÉRICAINNE	3260065Z	Lycée français Blaise Pascal	C	ABIDJAN	2020	x
ÉMIRATS ARABES UNIS	AMÉRICAINNE	2470004M	Lycée français international de l'AFLEC	C	DUBAÏ	2017	
ÉMIRATS ARABES UNIS	AMÉRICAINNE	2470004M	Lycée français international de l'AFLEC	L	DUBAÏ	2020	x
ÉMIRATS ARABES UNIS	BRITANNIQUE	247002K	Lycée français international Georges Pompidou	E	DUBAÏ		
ÉMIRATS ARABES UNIS	BRITANNIQUE	247002K	Lycée français international Georges Pompidou	L	DUBAÏ	2018	
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040044C	Lycée français de Chicago	C	CHICAGO	2018	x

ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040044C	Lycée français de Chicago	L	CHICAGO		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040011S	Section bilingue française d'Awty International school	L	HOUSTON		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040004J	Lycée français de New York	L	NEW YORK		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040014V	École franco-américaine de New York (FASNY)	L	NEW YORK		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040017Y	Lycée français de San Francisco	L	SAN FRANCISCO		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040018Z	Lycée international franco-américain (LIFA)	L	SAN FRANCISCO		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040021C	Lycée français international Rochambeau	L	WASHINGTON		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040012T	Lycée international de Boston	L	BOSTON		
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040037V	Lycée international de Los Angeles (LILA)	E	LOS ANGELES		x
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040037V	Lycée international de Los Angeles (LILA)	C	LOS ANGELES	2017	
ÉTATS-UNIS	AMÉRICAINNE	4040037V	Lycée international de Los Angeles	L	LOS ANGELES	2020	x
GRÈCE	BRITANNIQUE	1260002T	Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix	C	ATHENES		
GRÈCE	BRITANNIQUE	1260002T	Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix	L	ATHENES		
IRLANDE	AMÉRICAINNE	1360002N	Lycée français d'Irlande	E	DUBLIN		
IRLANDE	AMÉRICAINNE	1360002N	Lycée français d'Irlande	L	DUBLIN		
JAPON	JAPONAISE	2170001X	Lycée français international de Tokyo	L	TOKYO		
JAPON	AMÉRICAINNE	2170001X	Lycée français international de Tokyo	L	TOKYO	2020	x
KENYA	BRITANNIQUE	3320001X	Lycée Denis Diderot	E	NAIROBI		
KENYA	BRITANNIQUE	3320001X	Lycée Denis Diderot	C	NAIROBI		
KENYA	BRITANNIQUE	3320001X	Lycée Denis Diderot	L	NAIROBI	2020	x
LIBAN	ARABE	2050007U	Collège Protestant	L	BEYROUTH		
LIBAN	ARABE	2050012Z	Lycée Verdun	L	BEYROUTH		
LIBAN	ARABE	2050006T	Grand Lycée franco-libanais	L	BEYROUTH		
LUXEMBOURG	ALLEMANDE	1370003J	Lycée Vauban	C	LUXEMBOURG	2019	

LUXEMBOURG	ALLEMANDE	1370003J	Lycée Vauban	L	LUXEMBOURG		
LUXEMBOURG	BRITANNIQUE	1370003J	Lycée Vauban	C	LUXEMBOURG	2019	
LUXEMBOURG	BRITANNIQUE	1370003J	Lycée Vauban	L	LUXEMBOURG		
MADAGASCAR	BRITANNIQUE	3330004V	Lycée français de Tananarive	C	TANANARIVE	2018	
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500049B	Lycée français d'Agadir	E	AGADIR		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500049B	Lycée français d'Agadir	C	AGADIR		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500049B	Lycée français d'Agadir	L	AGADIR		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500007F	Groupe scolaire Paul Gauguin	C	AGADIR		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500045X	Groupe scolaire Louis Massignon	E	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500045X	Groupe scolaire Louis Massignon	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500045X	Groupe scolaire Louis Massignon	L	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500057K	Collège-Lycée Léon l'Africain	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500057K	Collège-Lycée Léon l'Africain	L	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500002A	Lycée Lyautey	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500002A	Lycée Lyautey	L	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500055H	Groupe scolaire La Résidence	E	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500055H	Groupe scolaire La Résidence	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500055H	Groupe scolaire La Résidence	L	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500039R	Collège Anatole France	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500044W	École Al Jabr	C	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500044W	École Al Jabr	L	CASABLANCA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500027C	Lycée Jean Charcot	E	EL JADIDA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500027C	Lycée Jean Charcot	C	EL JADIDA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500027C	Lycée Jean Charcot	L	EL JADIDA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500058L	Groupe scolaire Eric Tabarly	E	ESSAOUIRA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500008G	Groupe scolaire unifié Jean de La Fontaine	C	FÈS		

MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500009H	Groupe scolaire unifié Jean de La Fontaine	E	KÉNITRA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500009H	Groupe scolaire unifié Jean de La Fontaine	C	KÉNITRA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500054G	Groupe scolaire Jacques Majorelle	E	MARRAKECH		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500054G	Groupe scolaire Jacques Majorelle	C	MARRAKECH		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500010J	Lycée Victor Hugo	C	MARRAKECH		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500010J	Lycée Victor Hugo	L	MARRAKECH		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500011K	Groupe scolaire Claude Monet	C	MOHAMMÉDIA		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500004C	Lycée Paul Valéry	C	MEKNES		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500004C	Lycée Paul Valéry	L	MEKNES		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500005D	Lycée Descartes	C	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500005D	Lycée Descartes	L	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500053F	Collège Saint-Exupéry	C	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500050C	Lycée André Malraux	E	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500050C	Lycée André Malraux	C	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500050C	Lycée André Malraux	L	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	350001SH	Collège Royal	C	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	350001SH	Collège Royal	L	RABAT		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500003B	Lycée Régnauld	C	TANGER		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500003B	Lycée Régnauld	L	TANGER		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500060N	Groupe scolaire Le Détroit	E	TANGER		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500060N	Groupe scolaire Le Détroit	C	TANGER		
MAROC	FRANCO-MAROCAINE	3500060N	Groupe scolaire Le Détroit	L	TANGER		
MONACO	AMÉRICAINNE	1380001B	Lycée Albert 1er	L	MONACO		
PORTUGAL	PORTUGAISE	1390003Y	Lycée français international de Porto	L	PORTO	2017	
RÉPUBLIQUE DE MAURICE	BRITANNIQUE	3900003J	École du Centre-Collège Pierre Poivre	E	SAINT-PIERRE		x

RÉPUBLIQUE DE MAURICE	BRITANNIQUE	3900003J	École du Centre-Collège Pierre Poivre	C	SAINT-PIERRE	2019	x
RÉPUBLIQUE DE MAURICE	BRITANNIQUE	3900002H	École du Nord	C	MAPOU	2021	x
RÉPUBLIQUE DE MAURICE	BRITANNIQUE	3900005L	Lycée des Mascareignes	L	SAINT-PIERRE	2020	x
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	AMÉRICAINNE	1160001W	Lycée français de Prague	E	Prague		
ROYAUME-UNI	BRITANNIQUE	1320016A	Collège français bilingue de Londres	C	LONDRES	2019	
ROYAUME-UNI	BRITANNIQUE	1320002K	Lycée français Charles de Gaulle	C	LONDRES	2017	
ROYAUME-UNI	BRITANNIQUE	1320002K	Lycée français Charles de Gaulle	L	LONDRES	2020	x
ROYAUME-UNI	BRITANNIQUE	1320018C	Lycée international de Londres Winston Churchill	L	LONDRES	2019	
RUSSIE	RUSSE	1230001H	Lycée français Alexandre Dumas	E	MOSCOU		
RUSSIE	RUSSE	1230001H	Lycée Alexandre Dumas	C	MOSCOU	2018	
SINGAPOUR	BRITANNIQUE	2260001Y	Lycée français de Singapour	E	SINGAPOUR		
SINGAPOUR	BRITANNIQUE	2260001Y	Lycée français de Singapour	C	SINGAPOUR		
SINGAPOUR	BRITANNIQUE	2260001Y	Lycée français de Singapour	L	SINGAPOUR		
SUÈDE	SUÉDOISE	1040001L	Lycée français Saint-Louis	L	STOCKHOLM		
TAIWAN	CHINOISE	2360001U	Section française de l'École européenne de Taipei	E	TAIPEI		
THAÏLANDE	BRITANNIQUE	219001L	Lycée français international de Bangkok	E	BANGKOK		
SUISSE	ALLEMANDE	1400005V	Lycée français Marie Curie de Zurich	C	ZURICH	2020	x
TUNISIE	ARABE	3510001U	Lycée Gustave Flaubert	L	LA MARSA		
TUNISIE	ARABE	3510003W	Lycée Pierre Mendès-France	L	TUNIS		
VIETNAM	BRITANNIQUE	2430002G	Lycée français international Marguerite Duras	C	HÔ-CHI-MINH-VILLE	2018	

Enseignements primaire et secondaire

Programmes d'enseignement

Adaptation des programmes nationaux d'enseignement d'histoire et de géographie des cycles de consolidation (cycle 3) et des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer

NOR : MENE1704297A

arrêté du 9-2-2017 - J.O. du 2-3-2017

MENESR - DGESCO MAF 1

Vu code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 9-11-2015 ; avis du CSE du 26-1-2017

Article 1 - Les instructions relatives à l'adaptation des programmes d'enseignement d'histoire et de géographie des cycles de consolidation (cycle 3) et des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion) sont fixées conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée scolaire 2017.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 février 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe 1

↳ **DROM - Adaptation du programme d'histoire et géographie de cycle 3**

Annexe 2

↳ **Adaptation du programme d'histoire et géographie de cycle 4**

Annexe 1 – DROM - Adaptation du programme d'histoire et géographie de cycle 3
HISTOIRE

Classe de CM1		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p style="text-align: center;">Et avant la France ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Quelles traces d'une occupation ancienne du territoire français ? ● Celtes, Gaulois, Grecs et Romains : quels héritages des mondes anciens ? ● Les grands mouvements et déplacements de populations (IV-X^e siècles). ● Clovis et Charlemagne, Mérovingiens et Carolingiens dans la continuité de l'empire romain. 	<p>En partant d'un site significatif ou d'un objet symbolique de l'espace proche, on présente les premières traces d'occupation des territoires ultramarins en veillant à les situer dans le temps long et la pluralité des héritages.</p> <p>Pour les Antilles et la Guyane, on étudie les traces archéologiques et culturelles laissées par les premières populations amérindiennes, en veillant à s'appuyer sur des études actualisées.</p> <p>Pour Mayotte et la Réunion, occupés tardivement, ce thème est l'occasion de faire découvrir les sites et méthodes archéologiques à l'échelle locale.</p>	
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p style="text-align: center;">Le temps des rois</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Louis IX, le « roi chrétien » au XIII^e siècle. ● François Ier, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance. ● Henri IV et l'édit de Nantes. ● Louis XIV, le roi Soleil à Versailles. 		<p>Dans la colonne, « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, ajouter après « dont le peuplement repose notamment sur le déplacement d'Africains réduits en esclavage » :</p> <p>« Cette présentation du premier empire colonial français, axée sur l'espace de vie des élèves de La Réunion, des Antilles et de la Guyane, contribue en à fixer quelques repères spatiaux et chronologiques forts (conquête, peuplement, exploitation, Code Noir...).</p> <p>Pour Mayotte, ces repères s'inscrivent dans le cadre du développement de la civilisation swahilie qui s'implante à partir du VIII^e siècle et la mise en place des sultanats ».</p>
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p style="text-align: center;">Le temps de la Révolution et de l'Empire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation. ● Napoléon Bonaparte, du général à 		<p>Ajouter dans ce thème la puce : « Mon espace au temps de la Révolution et de l'Empire ».</p> <p>Dans la colonne, « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, ajouter : « À l'aide de quelques documents concrets, pouvant relever de la littérature de jeunesse, on</p>

l'Empereur, de la Révolution à l'Empire		aborde les spécificités de cette période en dressant une fresque rapide de l'espace concerné au temps de la Révolution et de l'Empire. Selon les territoires, on montre l'inégal impact de la Révolution française et de l'Empire sur la question de l'esclavage».
Classe de CM2		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p style="text-align: center;">Le temps de la République</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1892 : la République fête ses cent ans. ● L'école primaire au temps de Jules Ferry. ● Des républiques, une démocratie : des libertés, des droits et des devoirs. 		
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p style="text-align: center;">L'âge industriel en France</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Énergies et machines. ● Le travail à la mine, à l'usine, à l'atelier, au grand magasin. ● La ville industrielle. ● Le monde rural. 		Dans la colonne « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, ajouter après : « parmi les sujets d'étude proposés, le professeur en choisit deux » : « dont un situé dans l'espace proche ».
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p style="text-align: center;">La France, des guerres mondiales à l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Deux guerres mondiales au vingtième siècle. ● La construction européenne. 	L'étude d'un monument aux morts peut illustrer l'implication de l'outre-mer dans les deux guerres mondiales. La place de l'outre-mer dans l'Union européenne est mise en avant (régions ultrapériphériques)	Dans la colonne « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, lire après : « on évoque la Résistance » : « la "Dissidence", la France et l'outre-mer combattants et la collaboration ».

Classe de sixième		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1</p> <p>La longue histoire de l'humanité et des migrations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les débuts de l'humanité. • La « révolution » néolithique. • Premiers États, premières écritures. 	<p>À travers l'histoire des premières grandes migrations de l'humanité, on évoque les premiers peuplements des territoires ultramarins en soulignant les spécificités, chronologiques et culturelles, pour chacun d'entre eux.</p> <p>L'étude s'appuie sur les ressources archéologiques locales lorsque cela est possible. On met en avant le peuplement tardif des îles du Sud-Ouest indien replacé dans le temps long.</p>	
<p>Thème 2</p> <p>Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au I^{er} millénaire avant J.-C.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le monde des cités grecques. • Rome du mythe à l'histoire. • La naissance du monothéisme juif dans un monde polythéiste. 		
<p>Thème 3</p> <p>L'empire romain dans le monde antique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conquêtes, paix romaine et romanisation. • Des chrétiens dans l'empire. • Les relations de l'empire romain avec les autres mondes anciens : l'ancienne route de la soie et la Chine des Han. 		

GÉOGRAPHIE

Classe de CM1		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1</p> <p>Découvrir le(s) lieu(x) où j'habite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les caractéristiques de mon (mes) lieu(x) de vie. • Localiser mon (mes) lieu(x) de vie et le(s) situer à différentes échelles. 		
<p>Thème 2</p> <p>Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans des espaces urbains. • Dans un espace touristique. 	<p>On s'appuie, pour chacun des deux thèmes, sur une étude de cas s'inscrivant dans un territoire ultramarin.</p>	
<p>Thème 3</p> <p>Consommer en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire les besoins en énergie, en eau. • Satisfaire les besoins alimentaires. 		

Classe de CM2		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1 Se déplacer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se déplacer au quotidien en France. • Se déplacer au quotidien dans un autre lieu du monde. • Se déplacer de ville en ville, en France, en Europe et dans le monde. <p>Thème 2 Communiquer d'un bout à l'autre du monde grâce à l'Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un monde de réseaux. • Un habitant connecté au monde. • Des habitants inégalement connectés dans le monde. <p>Thème 3 Mieux habiter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la place de la « nature » en ville. Recycler. • Habiter un écoquartier. 	<p>Des études couvrant les différentes régions et parties du monde permettront de choisir une ou deux études de cas s'inscrivant dans les DROM ou leur environnement proche : les thèmes 1 et 3 s'y prêtent tout particulièrement.</p>	

Classe de sixième		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1 Habiter une métropole • Les métropoles et leurs habitants. • La ville de demain.</p>	<p>Des études couvrant les différentes parties du monde permettront de choisir une ou deux études s'inscrivant dans un DROM ou dans son environnement régional.</p>	
<p>Thème 2 Habiter un espace de faible densité • Habiter un espace à forte(s) contrainte(s) naturelle(s) ou/et de grande biodiversité. • Habiter un espace de faible densité à vocation agricole.</p>		
<p>Thème 3 Habiter les littoraux • Littoral industriel-portuaire, littoral touristique.</p>		
<p>Thème 4 Le monde habité • La répartition de la population mondiale et ses dynamiques. • La variété des formes d'occupation spatiale dans le monde.</p>		

Annexe 2 – Adaptation du programme d’histoire et géographie de cycle 4
HISTOIRE

Classe de 5 ^{ème}		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p>Chrétiens et islam (VI^e-XIII^e siècles), des mondes en contact</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Byzance et l'Europe carolingienne. ● De la naissance de l'islam à la prise de Bagdad par les Mongols : pouvoirs, sociétés, cultures. 	<p>Pour Mayotte, on évoque aussi que les marchands arabes participent à l'expansion de l'islam dans le nord de l'Océan Indien. Les contacts avec les peuples bantous donnent naissance à la culture swahilie en Afrique orientale.</p>	
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p>Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'ordre seigneurial : la formation et la domination des campagnes. ● L'émergence d'une nouvelle société urbaine. ● L'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois. 		
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p>Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique. ● Humanisme, réformes et conflits religieux. ● Du Prince de la Renaissance au roi absolu. (François Ier, Henri IV, Louis XIV). 		<p>Substituer « Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique » par « Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique : les Amériques et l'Océan indien en devenir ».</p> <p>Dans la colonne « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, ajouter après : « Aux XVe et XVIe siècles s'accomplit une première mondialisation : on réfléchit à l'expansion européenne dans le cadre des grandes découvertes et aux recompositions de l'espace méditerranéen, en tenant compte du rôle que jouent Ottomans et Ibériques dans ces deux processus historiques. » : « Pour les DROM, on retrace, en fonction du territoire concerné, un des voyages de Christophe Colomb</p>

		<p>(entre 1492 et 1504) ou le voyage de Vasco de Gama en Inde (1497-98) ou l'expédition de Cabral (1500-1501). On présente le processus de prise de possession et de colonisation de ces territoires par les Français en insistant sur les premiers contacts. Pour Mayotte, on rappelle que le développement de la civilisation musulmane se poursuit avec la mise en place et le développement des sultanats shirazi.»</p>
Classe de 4^{ème}		
<p>Programme national Repères annuels de programmation</p>	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1 : Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bourgeoisies marchandes, négoces internationaux, traites négrières et esclavage au XVIII^e siècle. ● L'Europe des Lumières : circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme. ● La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnée en France et en Europe. 	<p>L'histoire des DROM est fortement marquée par la traite et l'esclavage. Replacés dans leur contexte, les exemples locaux ou régionaux sont privilégiés.</p> <p>Le siècle des Lumières et la Révolution Française témoignent de débats entre abolitionnistes et esclavagistes et mettent en avant la question de la citoyenneté des Libres de couleur et de l'abolition de l'esclavage (1794).</p>	<p>Dans la colonne « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, remplacer « ... le développement de la traite atlantique... » par « des traites océaniques ».</p> <p>À la fin du 2^e paragraphe, ajouter : « La situation des esclaves dans les colonies est abordée à partir d'exemples locaux s'appuyant sur les documents d'archives et les témoignages historiques disponibles. »</p> <p>Dans le dernier paragraphe, ajouter après « révolutions atlantiques » : « Dans ce cadre, les combats spécifiques aux colonies françaises sont abordés au travers de quelques épisodes significatifs, par exemple des résistances et des révoltes d'esclaves ».</p>
<p>Thème 2 L'Europe et le monde au XIX^e siècle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'Europe de la « révolution industrielle ». ● Conquêtes et sociétés coloniales. 	<p>On montre comment l'industrie sucrière transforme les paysages et les sociétés.</p>	<p>Dans la colonne « Démarches et contenus d'enseignement » du programme, ajouter à :</p> <p>« On présente parallèlement l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage » : « sans omettre ses substitutions (engagisme) et leurs conséquences dans les colonies ».</p>

<p>Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870. ● La Troisième République. ● Conditions féminines dans une société en mutation. 	<p>Dans les DROM, on privilégie l'exemple local ou régional dans l'étude de la société coloniale. Il s'agit d'expliquer comment ces sociétés se transforment après 1848, parallèlement à la conquête progressive de la citoyenneté, sans que le « préjugé de couleur » ne s'efface.</p> <p>On aborde également les conditions féminines dans les sociétés coloniales.</p>	
--	---	--

Classe de 3^{ème}		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1 L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale. ● Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres. ● La Deuxième Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement. ● La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance. 	<p>On veille à s'appuyer sur quelques exemples ou témoignages significatifs pour illustrer et éclairer localement les différents thèmes d'étude.</p>	
<p>Thème 2 Le monde depuis 1945</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indépendances et construction de nouveaux États. ● Un monde bipolaire au temps de la guerre froide. ● Affirmation et mise en œuvre du projet européen. ● Enjeux et conflits dans le monde après 1989. 	<p>En lien avec le programme de géographie, on rappelle la création des RUP (régions ultrapériphériques) depuis Maastricht (1992) et l'obtention récente de ce statut par Mayotte en 2014.</p>	

<p>Thème 3</p> <p>Françaises et Français dans une République repensée</p> <ul style="list-style-type: none">● 1944-1947: refonder la République, redéfinir la démocratie.● La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.● Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques.	<p>On veille à s'appuyer sur quelques exemples ou témoignages significatifs pour illustrer et éclairer localement les différents thèmes d'étude. La question de la départementalisation peut servir de fil directeur : une volonté initiale s'inscrivant dans le cadre de cette refondation républicaine, une remise en question en lien avec la rapidité des bouleversements sociaux et culturels, l'impact de la décentralisation en 1982.</p>	
---	--	--

GÉOGRAPHIE

Classe de 5 ^{ème}		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p>La question démographique et l'inégal développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La croissance démographique et ses effets. ● Répartition de la richesse et de la pauvreté dans le monde. 	<p>Des études couvrant les différentes régions ou parties du monde permettront de choisir une ou deux études s'inscrivant dans un DROM ou dans son environnement régional.</p>	
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p>Des ressources limitées, à gérer et à renouveler</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'énergie, l'eau : des ressources à ménager et à mieux utiliser. ● L'alimentation : comment nourrir une humanité en croissance démographique et aux besoins alimentaires accrus ? 		
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p>Prévenir les risques, s'adapter au changement global</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le changement global et ses principaux effets géographiques régionaux. ● Prévenir les risques industriels et technologiques. 		

Classe de 4^{ème}

Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p>Thème 1</p> <p>L'urbanisation du monde.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Espaces et paysages de l'urbanisation : géographie des centres et des périphéries. ● Des villes inégalement connectées aux réseaux de la mondialisation. <p>Thème 2</p> <p>Les mobilités humaines transnationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un monde de migrants. ● Le tourisme et ses espaces. 	<p>Des études couvrant les différentes régions ou parties du monde permettront de choisir une ou deux études s'inscrivant dans un DROM ou dans son environnement régional.</p>	
<p>Thème 3</p> <p>Des espaces transformés par la mondialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mers et Océans : un monde maritimisé. ● L'adaptation du territoire des États-Unis aux nouvelles conditions de la mondialisation. ● Les dynamiques d'un grand ensemble géographique africain (au choix : Afrique de l'Ouest, Afrique Orientale, Afrique australe). 		<p>Dans les « repères annuels de programmation » du programme, remplacer « les dynamiques d'un grand ensemble géographique africain » par « Les dynamiques d'un grand ensemble géographique africain, sud-américain ou caribéen ».</p>

Classe de 3 ^{ème}		
Programme national Repères annuels de programmation	Contextualisation	Ajouts ou substitutions
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p>Dynamiques territoriales de la France contemporaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée. ● Les espaces productifs et leurs évolutions. ● Les espaces de faible densité (espaces ruraux, montagnes, secteurs touristiques peu urbanisés) et leurs atouts. 	<p>Dans le sous-thème « Les espaces productifs et leurs évolutions », on peut traiter une étude de cas dans le cadre d'un territoire ultramarin.</p>	
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p>Pourquoi et comment aménager le territoire?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles. ● Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique. 		
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p>La France et l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance. ● La France et l'Europe dans le monde. 	<p>Les RUP peuvent servir à illustrer ces différents thèmes. On aborde particulièrement l'intérêt que constitue le DROM pour la présence française dans le monde (aspects diplomatiques, stratégiques, économiques et culturels).</p>	

Enseignements primaire et secondaire

Programmes d'enseignement

Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de sciences de la vie et de la Terre du cycle des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer

NOR : MENE1704303A

arrêté du 9-2-2017 - J.O. du 2-3-2017

MENESR - DGESCO MAF 1

Vu code de l'éducation, notamment art. D. 311-5 ; arrêté du 9-11-2015 ; avis du CSE du 26-1-2017

Article 1 - Les instructions relatives à l'adaptation des programmes d'enseignement de sciences de la vie et de la Terre du cycle des approfondissements (cycle 4) pour les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion) sont fixées conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée scolaire 2017.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 février 2017

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe 1

☞ Sciences de la vie et de la Terre - Adaptation pour la Guadeloupe et la Martinique

Annexe 2

☞ Sciences de la vie et de la Terre - Adaptation pour la Guyane

Annexe 3

☞ Sciences de la vie et de la Terre - Adaptation pour la Réunion et Mayotte

Annexe 1 - Sciences de la vie et de la Terre – Adaptation pour la Guadeloupe et la Martinique

La planète Terre, l'environnement et l'action humaine

Attendus de fin de cycle	
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<p>La Terre dans le système solaire.</p> <p>Expliquer quelques phénomènes géologiques à partir du contexte géodynamique global.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le système solaire, les planètes telluriques et les planètes gazeuses. Le globe terrestre (forme, rotation, dynamique interne et tectonique des plaques ; séismes, éruptions volcaniques). Ères géologiques. <p>Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Météorologie ; dynamique des masses d'air et des masses d'eau ; vents et courants océaniques. Différence entre météo et climat ; Les grandes zones climatiques de la Terre. Les changements climatiques passés (temps géologiques) et actuels (influence des activités humaines sur le climat). <p>Relier les connaissances scientifiques sur les risques naturels (ex. séismes, cyclones, inondations) ainsi que ceux liés aux activités humaines (pollution de l'air et des mers,</p>	<p>Les exemples locaux ou régionaux ainsi que les faits d'actualité sont à privilégier tout comme l'exploitation de banques de données, de mesures, d'expérimentation et de modélisation.</p> <p>Ce thème se prête à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique, l'évolution des idées, par exemple sur la forme de la Terre, sa position par rapport au soleil, la dérive des continents...</p> <p>Pour traiter de l'évolution du climat, les exemples seront choisis dans une échelle de temps qui est celle de l'humanité, mais quelques exemples sur les climats passés peuvent être évoqués (ex., les glaciations du Quaternaire).</p> <p>Toutes les notions liées aux aléas et aux risques peuvent être abordées à partir des phénomènes liés à la géodynamique externe puis réinvesties dans le domaine de la géodynamique interne ou inversement (ex. : aléas météorologiques ou climatiques, séismes, éruptions volcaniques, pollutions et autres risques technologiques...).</p>
	<p>Contextualisation</p> <p>On prendra appui sur le contexte géodynamique des Antilles, en faisant notamment appel aux données et observations des organismes de recherche présents localement.</p> <p>Dans une perspective d'éducation au développement durable, une relation pourra être établie avec les différents plans de prévention des risques (PPR) cartographiant les zones soumises à un risque naturel et réglementant l'occupation et l'utilisation des sols.</p> <p>Une priorité pourra être donnée aux phénomènes locaux et/ou régionaux, historiques et/ou récents et sur l'existence de protocoles favorisant la mise en sécurité de la population.</p>

<p>réchauffement climatique...) aux mesures de prévention (quand c'est possible), de protection, d'adaptation, ou d'atténuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les phénomènes naturels : risques et enjeux pour l'être humain. • Notions d'aléas, de vulnérabilité et de risque en lien avec les phénomènes naturels ; prévisions. <p>Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'être humain (eau, sol, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ressources halieutiques, ...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes. <p>Comprendre et expliquer les choix en matière de gestion de ressources naturelles à différentes échelles.</p> <p>Expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions environnementales globales.</p> <p>Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques exemples d'interactions entre les activités humaines et l'environnement, dont l'interaction être humain - biodiversité (de l'échelle d'un écosystème local et de sa dynamique jusqu'à celle de la planète). 	<p>Les activités proposées permettront à l'élève de prendre conscience des enjeux sociétaux et de l'impact des politiques publiques et des comportements individuels.</p> <p>Quelques exemples permettent aux élèves d'identifier, en utilisant notamment les biotechnologies, des solutions de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels.</p> <p>Cette thématique est l'occasion de faire prendre conscience à l'élève des conséquences de certains comportements et modes de vie (exemples : pollution des eaux, raréfaction des ressources en eau dans certaines régions, combustion des ressources fossiles et réchauffement climatique, érosion des sols, déforestation, disparitions d'espèces animales et végétales, etc.).</p> <p>Quelques exemples judicieusement choisis permettent aux élèves d'identifier des solutions de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels (énergies renouvelables, traitement des eaux, transports non polluants, gestion des déchets, aménagements urbains, optimisation énergétique).</p> <p>Cette thématique contribue tout particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>La biodiversité de la zone Caraïbes est exceptionnelle et de nombreux exemples locaux sont mobilisables, en s'appuyant notamment sur les zones protégées.</p>
--	---	--

Le vivant et son évolution

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'organisation du monde vivant, sa structure et son dynamisme à différentes échelles d'espace et de temps. Mettre en relation différents faits et établir des relations de causalité pour expliquer : <ul style="list-style-type: none"> la nutrition des organismes, la dynamique des populations, la classification du vivant, la biodiversité (diversité des espèces), la diversité génétique des individus, l'évolution des êtres vivants. 	<p>Ce thème se prête notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des connaissances sur la reproduction, la génétique ou l'évolution ; aux observations à différentes échelles pour la constitution des organismes étudiés et la diversité du vivant (dont les bactéries et les champignons). <p>On privilégie des observations de terrain pour recueillir des données, les organiser et les traiter à un niveau simple, ainsi que la mise en œuvre de démarches expérimentales.</p> <p>Cette thématique est l'occasion d'utiliser des outils de détermination et de classification.</p> <p>Ce thème se prête aussi aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève réalise des cultures de cellules ou étudie des protocoles d'obtention d'organismes génétiquement modifiés, de lignées de cellules (sources de cellules mères,</p>	<p>On prendra appui sur des exemples locaux.</p>
<p>Relier les besoins des cellules animales et le rôle des systèmes de transport dans l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nutrition et organisation fonctionnelle à l'échelle de l'organisme, des organes, des tissus et des cellules. Nutrition et interactions avec des micro-organismes. <p>Relier les besoins des cellules d'une plante chlorophyllienne, les lieux de production ou de prélèvement de matière et de stockage et les systèmes de transport au sein de la plante.</p> <p>Relier des éléments de biologie de la reproduction sexuée et asexuée des êtres vivants et l'influence du milieu sur la survie des individus, à la dynamique des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Reproductions sexuée et asexuée, rencontre des gamètes, milieux et modes de reproduction. Gamètes et patrimoine génétique chez les Vertébrés et les plantes à fleurs. 		

<p>Relier l'étude des relations de parenté entre les êtres vivants, et l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractères partagés et classification. • Les grands groupes d'êtres vivants, dont Homo sapiens, leur parenté et leur évolution. <p>Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus. Expliquer comment les phénotypes sont déterminés par les génotypes et par l'action de l'environnement.</p>	<p>croissance, conservation, normes éthiques) ou de clonage.</p> <p>Utiliser des connaissances pour évaluer et argumenter la possibilité et les formes de vie sur d'autres planètes.</p>	<p>On pourra prendre appui sur l'étude de collections locales pour établir les classifications emboîtées.</p>
<p>Relier, comme des processus dynamiques, la diversité génétique et la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité et dynamique du monde vivant à différents niveaux d'organisation; diversité des relations interspécifiques. • Diversité génétique au sein d'une population ; hérédité, stabilité des groupes. • ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation. 		<p>On pourra utiliser dans cette partie l'articulation entre diverses situations observées localement (telles que la résistance aux insecticides de certains moustiques, l'impact des espèces invasives observé sur les écosystèmes locaux, les stratégies de préservation d'espèces, ou autres exemples) et leur fondement scientifique.</p>
<p>Mettre en évidence des faits d'évolution des espèces et donner des arguments en faveur de quelques mécanismes de l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apparition et disparition d'espèces au cours du temps (dont les premiers organismes vivants sur Terre). • Maintien des formes aptes à se reproduire, hasard, sélection naturelle. 		

Le corps humain et la santé

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer quelques processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain, jusqu'au niveau moléculaire : activités musculaire, nerveuse et cardio-vasculaire, activité cérébrale, alimentation et digestion, relations avec le monde microbien, reproduction et sexualité. Relier la connaissance de ces processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. <p>Connaissances et compétences associées</p> <p><u>Expliquer comment le système nerveux</u> et le système cardiovasculaire interviennent lors d'un effort musculaire, en identifiant les capacités et les limites de l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort physique <p>Mettre en évidence le rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> Message nerveux, centres nerveux, nerfs, cellules nerveuses. <p>Relier quelques comportements à leurs effets sur le fonctionnement du système nerveux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Activité cérébrale ; hygiène de vie : conditions d'un bon fonctionnement du système nerveux, perturbations par certaines situations ou consommations (seuils, excès, dopage, limites et effets de l'entraînement). <p>Expliquer le devenir des aliments dans le tube digestif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Système digestif, digestion, absorption ; nutriments. <p>Relier la nature des aliments et leurs apports qualitatifs et quantitatifs pour comprendre l'importance de l'alimentation pour l'organisme</p>	<p>Ce thème se prête :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des idées sur la vaccination et les antibiotiques ; - à l'interprétation évolutive d'adaptations concernant le fonctionnement humain ; - à la prévention de conduites addictives ; - aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève explique, à partir des connaissances acquises, les procédés et étapes de fabrication de vaccins et de techniques de procréation médicalement assistée. <p>L'élève construit ses compétences par des collaborations avec des partenaires dans le domaine de la santé (médecins, sportifs ; ...). Les exemples et les démarches choisies permettent à l'élève d'envisager les facteurs du bien-être physique, social et mental, et découvrir l'intérêt et les logiques des politiques de santé publique. Cette thématique contribue particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>On privilégiera des exemples permettant de faire le lien avec les politiques locales de santé publique.</p>

<p>(besoins nutritionnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'aliments, besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires. 	
<p>Relier le monde microbien hébergé par notre organisme et son fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ubiquité, diversité et évolution du monde bactérien. <p>Expliquer les réactions qui permettent à l'organisme de se préserver des micro-organismes pathogènes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions immunitaires. <p>Argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'hygiène, vaccination, action des antiseptiques et des antibiotiques. 	<p>On pourra s'appuyer dans cette partie sur des exemples de maladies vectorielles pour lesquelles les politiques de prévention et de lutte contre la contamination et l'infection sont particulièrement développées (leptospirose, Zika, Chikungunya, dengues entre autres).</p>
<p>Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puberté ; organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux. <p>Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.</p>	

Annexe 2 - Sciences de la vie et de la Terre – Adaptation pour la Guyane

La planète Terre, l'environnement et l'action humaine

Attendus de fin de cycle	
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<p>• Explorer et expliquer certains phénomènes géologiques liés au fonctionnement de la Terre.</p> <p>• Explorer et expliquer certains éléments de météorologie et de climatologie.</p> <p>• Identifier les principaux impacts de l'action humaine, bénéfiques et risques, à la surface de la planète Terre.</p> <p>• Envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète.</p>	<p>Contextualisation</p> <p>On pourra prendre appui sur le contexte géodynamique de la Guyane et sur son histoire géologique.</p> <p>Les ressources liées à la présence du centre spatial guyanais peuvent être mobilisées.</p> <p>La relation entre la position de la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC) et la météorologie guyanaise est un support facilement mobilisable.</p> <p>Dans une perspective d'éducation au développement durable, une relation pourra être établie avec les différents plans de prévention des risques (PPR) cartographiant les zones soumises à</p>
<p>La Terre dans le système solaire.</p> <p>Expliquer quelques phénomènes géologiques à partir du contexte géodynamique global.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le système solaire, les planètes telluriques et les planètes gazeuses. Le globe terrestre (forme, rotation, dynamique interne et tectonique des plaques ; séismes, éruptions volcaniques). Êtres géologiques. <p>Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Météorologie ; dynamique des masses d'air et des masses d'eau ; vents et courants océaniques. Différence entre météo et climat ; Les grandes zones climatiques de la Terre. Les changements climatiques passés (temps géologiques) et actuels (influence des activités humaines sur le climat). <p>Relier les connaissances scientifiques sur les risques naturels (ex. séismes, cyclones, inondations) ainsi que ceux liés aux activités humaines (pollution de l'air et des mers,</p>	<p>Les exemples locaux ou régionaux ainsi que les faits d'actualité sont à privilégier tout comme l'exploitation de banques de données, de mesures, d'expérimentation et de modélisation.</p> <p>Ce thème se prête à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique, l'évolution des idées, par exemple sur la forme de la Terre, sa position par rapport au soleil, la dérive des continents...</p> <p>Pour traiter de l'évolution du climat, les exemples seront choisis dans une échelle de temps qui est celle de l'humanité, mais quelques exemples sur les climats passés peuvent être évoqués (ex., les glaciations du Quaternaire).</p> <p>Toutes les notions liées aux aléas et aux risques peuvent être abordées à partir des phénomènes liés à la géodynamique externe puis réinvesties dans le domaine de la géodynamique interne ou inversement (ex. : aléas météorologiques ou climatiques, séismes, éruptions volcaniques, pollutions et autres risques technologiques...).</p> <p>Les activités proposées permettront à l'élève de prendre conscience des enjeux sociétaux et de</p>

<p>réchauffement climatique...) aux mesures de prévention (quand c'est possible), de protection, d'adaptation, ou d'atténuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les phénomènes naturels : risques et enjeux pour l'être humain. • Notions d'aléas, de vulnérabilité et de risque en lien avec les phénomènes naturels ; prévisions. <p>Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'être humain (eau, sol, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ressources halieutiques, ...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes. <p>Comprendre et expliquer les choix en matière de gestion de ressources naturelles à différentes échelles.</p> <p>Expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions environnementales globales.</p> <p>Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques exemples d'interactions entre les activités humaines et l'environnement, dont l'interaction être humain - biodiversité (de l'échelle d'un écosystème local et de sa dynamique jusqu'à celle de la planète). 	<p>l'impact des politiques publiques et des comportements individuels.</p> <p>Quelques exemples permettent aux élèves d'identifier, en utilisant notamment les biotechnologies, des solutions de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels.</p> <p>Cette thématique est l'occasion de faire prendre conscience à l'élève des conséquences de certains comportements et modes de vie (exemples : pollution des eaux, raréfaction des ressources en eau dans certaines régions, combustion des ressources fossiles et réchauffement climatique, érosion des sols, déforestation, disparitions d'espèces animales et végétales, etc.).</p> <p>Quelques exemples judicieusement choisis permettent aux élèves d'identifier des solutions de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels (énergies renouvelables, traitement des eaux, transports non polluants, gestion des déchets, aménagements urbains, optimisation énergétique).</p> <p>Cette thématique contribue tout particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>un risque naturel et réglementant l'occupation et l'utilisation des sols.</p>
--	--	--

Le vivant et son évolution

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'organisation du monde vivant, sa structure et son dynamisme à différentes échelles d'espace et de temps. Mettre en relation différents faits et établir des relations de causalité pour expliquer : <ul style="list-style-type: none"> la nutrition des organismes, la dynamique des populations, la classification du vivant, la biodiversité (diversité des espèces), la diversité génétique des individus, l'évolution des êtres vivants. 	<p>Ce thème se prête notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des connaissances sur la reproduction, la génétique ou l'évolution ; aux observations à différentes échelles pour la constitution des organismes étudiés et la diversité du vivant (dont les bactéries et les champignons). <p>On privilégie des observations de terrain pour recueillir des données, les organiser et les traiter à un niveau simple, ainsi que la mise en œuvre de démarches expérimentales.</p> <p>Cette thématique est l'occasion d'utiliser des outils de détermination et de classification.</p> <p>Ce thème se prête aussi aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève réalise des cultures de cellules ou étudie des protocoles d'obtention d'organismes génétiquement modifiés, de lignées de cellules (sources de cellules mères, croissance, conservation, normes éthiques) ou de clonage.</p>	<p>La richesse de la biodiversité guyanaise pourra être mobilisée par de nombreux exemples.</p>
<p>Relier les besoins des cellules animales et le rôle des systèmes de transport dans l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nutrition et organisation fonctionnelle à l'échelle de l'organisme, des organes, des tissus et des cellules. Nutrition et interactions avec des micro-organismes. <p>Relier les besoins des cellules d'une plante chlorophyllienne, les lieux de production ou de prélèvement de matière et de stockage et les systèmes de transport au sein de la plante.</p> <p>Relier des éléments de biologie de la reproduction sexuée et asexuée des êtres vivants et l'influence du milieu sur la survie des individus, à la dynamique des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Reproductions sexuée et asexuée, rencontre des gamètes, milieux et modes de reproduction. Gamètes et patrimoine génétique chez les Vertébrés et les plantes à fleurs. <p>Relier l'étude des relations de parenté entre les</p>		<p>On s'appuiera sur l'étude de collections locales</p>

<p>êtres vivants, et l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractères partagés et classification. • Les grands groupes d'êtres vivants, dont Homo sapiens, leur parenté et leur évolution. <p>Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus. Expliquer comment les phénotypes sont déterminés par les génotypes et par l'action de l'environnement.</p> <p>Relier, comme des processus dynamiques, la diversité génétique et la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité et dynamique du monde vivant à différents niveaux d'organisation; diversité des relations interspécifiques. • Diversité génétique au sein d'une population ; hérédité, stabilité des groupes. • ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation. 	<p>Utiliser des connaissances pour évaluer et argumenter la possibilité et les formes de vie sur d'autres planètes.</p>	<p>pour établir les classifications emboîtées.</p>
<p>Mettre en évidence des faits d'évolution des espèces et donner des arguments en faveur de quelques mécanismes de l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apparition et disparition d'espèces au cours du temps (dont les premiers organismes vivants sur Terre). • Maintien des formes aptes à se reproduire, hasard, sélection naturelle. 		<p>On pourra utiliser dans cette partie l'articulation entre diverses situations observées localement (telles que la résistance aux insecticides de certains moustiques, l'impact des espèces invasives observé sur les écosystèmes locaux, les stratégies de préservation d'espèces, ou autres exemples) et leur fondement scientifique.</p>

Le corps humain et la santé

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer quelques processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain, jusqu'au niveau moléculaire : activités musculaire, nerveuse et cardio-vasculaire, activité cérébrale, alimentation et digestion, relations avec le monde microbien, reproduction et sexualité. Relier la connaissance de ces processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. <p>Connaissances et compétences associées</p> <p><u>Expliquer comment le système nerveux</u> et le système cardiovasculaire interviennent lors d'un effort musculaire, en identifiant les capacités et les limites de l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort physique <p>Mettre en évidence le rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> Message nerveux, centres nerveux, nerfs, cellules nerveuses. <p>Relier quelques comportements à leurs effets sur le fonctionnement du système nerveux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Activité cérébrale ; hygiène de vie : conditions d'un bon fonctionnement du système nerveux, perturbations par certaines situations ou consommations (seuils, excès, dopage, limites et effets de l'entraînement). <p>Expliquer le devenir des aliments dans le tube digestif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Système digestif, digestion, absorption ; nutriments. <p>Relier la nature des aliments et leurs apports qualitatifs et quantitatifs pour comprendre l'importance de l'alimentation pour l'organisme</p>	<p>Ce thème se prête :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des idées sur la vaccination et les antibiotiques ; - à l'interprétation évolutive d'adaptations concernant le fonctionnement humain ; - à la prévention de conduites addictives ; - aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève explique, à partir des connaissances acquises, les procédés et étapes de fabrication de vaccins et de techniques de procréation médicalement assistée. <p>L'élève construit ses compétences par des collaborations avec des partenaires dans le domaine de la santé (médecins, sportifs ; ...). Les exemples et les démarches choisies permettent à l'élève d'envisager les facteurs du bien-être physique, social et mental, et découvrir l'intérêt et les logiques des politiques de santé publique. Cette thématique contribue particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>On pourra s'appuyer sur la diversité des aliments cultivés en Guyane en lien avec la diversité des régimes alimentaires en fonction des cultures locales.</p>

<p>(besoins nutritionnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'aliments, besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires. 	
<p>Relier le monde microbien hébergé par notre organisme et son fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ubiquité, diversité et évolution du monde bactérien. <p>Expliquer les réactions qui permettent à l'organisme de se préserver des micro-organismes pathogènes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions immunitaires. <p>Argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'hygiène, vaccination, action des antiseptiques et des antibiotiques. 	<p>On pourra s'appuyer dans cette partie sur des exemples de maladies vectorielles pour lesquelles les politiques de prévention et de lutte contre la contamination et l'infection sont particulièrement développées (leptospirose, Zika, Chikungunya, dengues entre autres).</p>
<p>Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puberté ; organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux. <p>Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.</p>	<p>On pourra privilégier des exemples permettant de faire le lien avec les politiques locales de santé publique.</p>

Annexe 3 - Sciences de la vie et de la Terre – Adaptation pour la Réunion et Mayotte

La planète Terre, l'environnement et l'action humaine

Attendus de fin de cycle		
<ul style="list-style-type: none"> • Explorer et expliquer certains phénomènes géologiques liés au fonctionnement de la Terre. • Explorer et expliquer certains éléments de météorologie et de climatologie. • Identifier les principaux impacts de l'action humaine, bénéfiques et risques, à la surface de la planète Terre. • Envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète. 	<p>Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève</p> <p>Les exemples locaux ou régionaux ainsi que les faits d'actualité sont à privilégier tout comme l'exploitation de banques de données, de mesures, d'expérimentation et de modélisation.</p> <p>Ce thème se prête à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique, l'évolution des idées, par exemple sur la forme de la Terre, sa position par rapport au soleil, la dérive des continents...</p>	<p>Contextualisation</p> <p>On pourra prendre appui sur le contexte géodynamique de la Réunion et de Mayotte, en faisant notamment appel aux données et aux observations des organismes de recherche présents localement.</p>
<p>Connaissances et compétences associées</p> <p>La Terre dans le système solaire.</p> <p>Expliquer quelques phénomènes géologiques à partir du contexte géodynamique global.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système solaire, les planètes telluriques et les planètes gazeuses. • Le globe terrestre (forme, rotation, dynamique interne et tectonique des plaques ; séismes, éruptions volcaniques). • Êtres géologiques. 		

<p>Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Météorologie ; dynamique des masses d'air et des masses d'eau ; vents et courants océaniques. • Différence entre météo et climat ; Les grandes zones climatiques de la Terre. • Les changements climatiques passés (temps géologiques) et actuels (influence des activités humaines sur le climat). <p>Relier les connaissances scientifiques sur les risques naturels (ex. séismes, cyclones, inondations) ainsi que ceux liés aux activités humaines (pollution de l'air et des mers, réchauffement climatique...) aux mesures de prévention (quand c'est possible), de protection, d'adaptation, ou d'atténuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les phénomènes naturels : risques et enjeux pour l'être humain. • Notions d'aléas, de vulnérabilité et de risque en lien avec les phénomènes naturels ; prévisions. 	<p>Pour traiter de l'évolution du climat, les exemples seront choisis dans une échelle de temps qui est celle de l'humanité, mais quelques exemples sur les climats passés peuvent être évoqués (ex., les glaciations du Quaternaire).</p> <p>Toutes les notions liées aux aléas et aux risques peuvent être abordées à partir des phénomènes liés à la géodynamique externe puis réinvesties dans le domaine de la géodynamique interne ou inversement (ex. : aléas météorologiques ou climatiques, séismes, éruptions volcaniques, pollutions et autres risques technologiques...).</p> <p>Les activités proposées permettront à l'élève de prendre conscience des enjeux sociétaux et de l'impact des politiques publiques et des comportements individuels.</p> <p>Quelques exemples permettent aux élèves d'identifier, en utilisant notamment les biotechnologies, des solutions de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels.</p> <p>Cette thématique est l'occasion de faire prendre conscience à l'élève des conséquences de certains comportements et modes de vie (exemples : pollution des eaux, raréfaction des ressources en eau dans certaines régions, combustion des ressources fossiles et réchauffement climatique, érosion des sols, déforestation, disparitions d'espèces animales et végétales, etc.).</p> <p>Quelques exemples judicieusement choisis permettent aux élèves d'identifier des solutions</p>	<p>Une priorité pourra être donnée aux phénomènes locaux et/ou régionaux, historiques et/ou récents et sur l'existence de protocoles favorisant la mise en sécurité de la population.</p>
<p>Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation de quelques ressources naturelles par l'être humain (eau, sol, pétrole, charbon, bois, ressources minérales, ressources halieutiques, ...) pour ses besoins en nourriture et ses activités quotidiennes. <p>Comprendre et expliquer les choix en matière de gestion de ressources naturelles à différentes échelles.</p>		

<p>Expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes en lien avec quelques questions environnementales globales.</p> <p>Proposer des argumentations sur les impacts générés par le rythme, la nature (bénéfices/nuisances), l'importance et la variabilité des actions de l'être humain sur l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelques exemples d'interactions entre les activités humaines et l'environnement, dont l'interaction être humain - biodiversité (de l'échelle d'un écosystème local et de sa dynamique jusqu'à celle de la planète).	<p>de préservation ou de restauration de l'environnement compatibles avec des modes de vie qui cherchent à mieux respecter les équilibres naturels (énergies renouvelables, traitement des eaux, transports non polluants, gestion des déchets, aménagements urbains, optimisation énergétique).</p> <p>Cette thématique contribue tout particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>Les ressources pédagogiques des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) sont un exemple des nombreuses ressources disponibles.</p> <p>La biodiversité de La Réunion et de Mayotte est exceptionnelle et de nombreux exemples locaux sont mobilisables.</p>
--	---	--

Le vivant et son évolution

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer l'organisation du monde vivant, sa structure et son dynamisme à différentes échelles d'espace et de temps. Mettre en relation différents faits et établir des relations de causalité pour expliquer : <ul style="list-style-type: none"> la nutrition des organismes, la dynamique des populations, la classification du vivant, la biodiversité (diversité des espèces), la diversité génétique des individus, l'évolution des êtres vivants. 	<p>Ce thème se prête notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des connaissances sur la reproduction, la génétique ou l'évolution ; aux observations à différentes échelles pour la constitution des organismes étudiés et la diversité du vivant (dont les bactéries et les champignons). <p>On privilégie des observations de terrain pour recueillir des données, les organiser et les traiter à un niveau simple, ainsi que la mise en œuvre de démarches expérimentales.</p> <p>Cette thématique est l'occasion d'utiliser des outils de détermination et de classification.</p> <p>Ce thème se prête aussi aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève réalise des cultures de cellules ou étudie des protocoles d'obtention d'organismes génétiquement modifiés, de lignées de cellules (sources de cellules mères, croissance, conservation, normes éthiques) ou de clonage.</p>	<p>On pourra s'appuyer sur l'étude de collections locales ou les ressources pédagogiques des TAAF</p>
<p>Relier les besoins des cellules animales et le rôle des systèmes de transport dans l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nutrition et organisation fonctionnelle à l'échelle de l'organisme, des organes, des tissus et des cellules. Nutrition et interactions avec des micro-organismes. <p>Relier les besoins des cellules d'une plante chlorophyllienne, les lieux de production ou de prélèvement de matière et de stockage et les systèmes de transport au sein de la plante.</p> <p>Relier des éléments de biologie de la reproduction sexuée et asexuée des êtres vivants et l'influence du milieu sur la survie des individus, à la dynamique des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Reproductions sexuée et asexuée, rencontre des gamètes, milieu et modes de reproduction. Gamètes et patrimoine génétique chez les Vertébrés et les plantes à fleurs. <p>Relier l'étude des relations de parenté entre les</p>		

<p>êtres vivants, et l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractères partagés et classification. • Les grands groupes d'êtres vivants, dont Homo sapiens, leur parenté et leur évolution. <p>Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus. Expliquer comment les phénotypes sont déterminés par les génotypes et par l'action de l'environnement.</p> <p>Relier, comme des processus dynamiques, la diversité génétique et la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité et dynamique du monde vivant à différents niveaux d'organisation; diversité des relations interspécifiques. • Diversité génétique au sein d'une population ; hérédité, stabilité des groupes. • ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation. <p>Mettre en évidence des faits d'évolution des espèces et donner des arguments en faveur de quelques mécanismes de l'évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apparition et disparition d'espèces au cours du temps (dont les premiers organismes vivants sur Terre). • Maintien des formes aptes à se reproduire, hasard, sélection naturelle. 	<p>Utiliser des connaissances pour évaluer et argumenter la possibilité et les formes de vie sur d'autres planètes.</p>	<p>pour établir les classifications emboîtées.</p> <p>On pourra utiliser dans cette partie l'articulation entre diverses situations observées localement (telles que la résistance aux insecticides de certains moustiques, l'impact des espèces invasives observé sur les écosystèmes locaux, les stratégies de préservation d'espèces, ou autres exemples) et leur fondement scientifique.</p>
---	---	--

Le corps humain et la santé

Attendus de fin de cycle		
Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève	Contextualisation
<ul style="list-style-type: none"> Expliquer quelques processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain, jusqu'au niveau moléculaire : activités musculaire, nerveuse et cardio-vasculaire, activité cérébrale, alimentation et digestion, relations avec le monde microbien, reproduction et sexualité. Relier la connaissance de ces processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. <p>Connaissances et compétences associées</p> <p><u>Expliquer comment le système nerveux</u> et le système cardiovasculaire interviennent lors d'un effort musculaire, en identifiant les capacités et les limites de l'organisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Rythmes cardiaque et respiratoire, et effort physique <p>Mettre en évidence le rôle du cerveau dans la réception et l'intégration d'informations multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> Message nerveux, centres nerveux, nerfs, cellules nerveuses. <p>Relier quelques comportements à leurs effets sur le fonctionnement du système nerveux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Activité cérébrale ; hygiène de vie : conditions d'un bon fonctionnement du système nerveux, perturbations par certaines situations ou consommations (seuils, excès, dopage, limites et effets de l'entraînement). <p>Expliquer le devenir des aliments dans le tube digestif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Système digestif, digestion, absorption ; nutriments. <p>Relier la nature des aliments et leurs apports qualitatifs et quantitatifs pour comprendre l'importance de l'alimentation pour l'organisme</p>	<p>Ce thème se prête :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'histoire des sciences, lorsque l'élève situe dans son contexte historique et technique l'évolution des idées sur la vaccination et les antibiotiques ; - à l'interprétation évolutive d'adaptations concernant le fonctionnement humain ; - à la prévention de conduites addictives ; - aux applications biotechnologiques, lorsque l'élève explique, à partir des connaissances acquises, les procédés et étapes de fabrication de vaccins et de techniques de procréation médicalement assistée. <p>L'élève construit ses compétences par des collaborations avec des partenaires dans le domaine de la santé (médecins, sportifs ; ...). Les exemples et les démarches choisies permettent à l'élève d'envisager les facteurs du bien-être physique, social et mental, et découvrir l'intérêt et les logiques des politiques de santé publique. Cette thématique contribue particulièrement à l'enseignement moral et civique.</p>	<p>On pourra privilégier des exemples permettant de faire le lien avec les politiques locales de santé publique.</p>

<p>(besoins nutritionnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'aliments, besoins alimentaires, besoins nutritionnels et diversité des régimes alimentaires. 	
<p>Relier le monde microbien hébergé par notre organisme et son fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ubiquité, diversité et évolution du monde bactérien. <p>Expliquer les réactions qui permettent à l'organisme de se préserver des micro-organismes pathogènes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactions immunitaires. <p>Argumenter l'intérêt des politiques de prévention et de lutte contre la contamination et/ou l'infection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'hygiène, vaccination, action des antiseptiques et des antibiotiques. 	<p>On pourra s'appuyer dans cette partie sur des exemples de maladies vectorielles pour lesquelles les politiques de prévention et de lutte contre la contamination et l'infection sont particulièrement développées (leptospirose, Chikungunya, dengues entre autres).</p>
<p>Relier le fonctionnement des appareils reproducteurs à partir de la puberté aux principes de la maîtrise de la reproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puberté ; organes reproducteurs, production de cellules reproductrices, contrôles hormonaux. <p>Expliquer sur quoi reposent les comportements responsables dans le domaine de la sexualité : fertilité, grossesse, respect de l'autre, choix raisonné de la procréation, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles.</p>	

Enseignements primaire et secondaire

Appel à projets

Opération « École ouverte » pour l'année 2017

NOR : MENE1705422C

circulaire n° 2017-034 du 1-3-2017

MENESR - DGESCO B3-2

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux préfètes et préfets de département ; aux préfètes et préfets délégués pour l'égalité des chances ; aux sous-préfètes et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : circulaire du 23-1-2003 du B.O.EN n° 5 du 30-1-2003

Mise en place depuis 1991, l'opération interministérielle « École ouverte » consiste à accueillir dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle propose un programme d'activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel, sportif et des loisirs. L'opération s'inscrit dans les orientations du volet éducatif des contrats de ville et de la convention d'objectifs 2016-2020 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Elle favorise l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribue à la réussite scolaire et éducative de tous.

À ce titre, l'opération contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux, à la transmission des valeurs de la République, à la continuité des apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes CM1, CM2, 6e). Elle devra permettre le renforcement du **lien parents-école** et l'amélioration du pilotage académique des **partenariats avec les associations** complémentaires de l'enseignement. Elle a vocation à être inscrite dans le cadre des PEDT.

Une opération mobilisée prioritairement en éducation prioritaire et dans les zones rurales isolées

L'opération s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles. Elle doit être développée en priorité **dans les établissements des réseaux de l'éducation prioritaire. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération dans la mesure où des places sont offertes lors des sessions aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.** Sont également concernés les établissements situés dans **des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.** Les **zones rurales isolées** [1] devront aussi être **significativement prises en compte** (zones montagneuses et zones fortement éloignées des pôles urbains et des équipements).

Les activités proposées devront, autant que possible, favoriser la **mixité sociale et culturelle** des élèves et l'implication des différents acteurs institutionnels et associatifs autour de l'opération.

Une opération inscrite dans les réseaux

Les partenariats inter-degrés entre établissements sont à encourager afin de **favoriser la mise en place du cycle 3. Les instances pédagogiques des écoles et des collèges destinées à favoriser les échanges de pratiques au sein des cycles et inter-cycles pourront être sollicitées pour aider au montage de projets.**

Les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire sont des acteurs centraux pour favoriser la dynamique d'établissement et les relations avec les différents acteurs du territoire (délégués du préfet, référents associatifs, service jeunesse des villes...). L'opération doit contribuer à **accompagner les transitions** avec une attention supplémentaire à l'égard des élèves en difficulté notamment, s'agissant de leurs acquis, de leurs méthodes de travail, des pratiques pédagogiques, de la continuité de leur orientation et du repérage des signes précurseurs du décrochage.

L'opération « École ouverte » est un cadre privilégié pour la mise en œuvre d'activités interdisciplinaires et de modalités pédagogiques encouragées par la réforme du collège. Les activités dispensées doivent s'adapter aux élèves et favoriser un espace d'exercice de la liberté pédagogique propice au décrochage et à la mise en relation des champs disciplinaires.

Le programme de l'opération « École ouverte » doit être **coordonné avec les autres dispositifs mis en place dans les différents cycles et s'articuler avec la réforme du collège.** Il est souhaitable que les besoins des élèves soient

étudiés en amont afin de leur proposer le dispositif le plus adapté.

La continuité pédagogique entre le collège et le lycée doit être renforcée pour consolider la maîtrise des compétences en langue française et en mathématiques, indispensables à la poursuite des apprentissages. Les activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs proposés lors des vacances d'été doivent également contribuer à **prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accompagnement à la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France** et permettre aux élèves de revoir des notions qu'ils ne maîtriseraient pas à l'entrée en 6e. À cette fin, les intervenants privilégieront lors des activités scolaires, des méthodologies d'apprentissage adaptées aux besoins individuels des élèves. Les activités proposées sont l'occasion de promouvoir les disciplines, une approche différenciée favorisant l'accès aux savoirs et leur acquisition par un travail personnel associé à une pédagogie collaborative. Une attention particulière sera portée aux élèves éprouvant une certaine appréhension du système scolaire afin de leur permettre de prendre confiance en eux. Les **nouvelles ressources pédagogiques, produites dans le cadre de la refondation pédagogique du système éducatif**, pourront être utilisées. Ces dernières proposent des situations en lien avec le quotidien, les métiers et les autres disciplines.

Afin de prévenir le décrochage scolaire, pourront également être proposées des actions autour des formations initiales de la voie générale, professionnelle et technologique et de la construction d'un projet d'orientation. Les intervenants de l'opération « École ouverte » pourront se rapprocher utilement des référents académiques en charge des pôles de stage, des parcours d'excellence et des cordées de la réussite.

Les élèves de primaire exposés au risque de décrochage seront invités à prendre part aux ateliers de l'opération « École ouverte » proposés aux plus jeunes (ateliers culturels, numériques, méthodologiques, sportifs...).

Une opération fondée sur un projet éducatif partagé

L'opération « École ouverte » est née **d'un partenariat interministériel**, essentiel à sa réussite. Les **nouveaux contrats de ville et les projets éducatifs territoriaux** sont les cadres privilégiés pour concrétiser la synergie entre partenaires. Lorsqu'un programme de réussite éducative (PRE) est présent sur le territoire, le coordonnateur PRE sera informé du projet « École ouverte ». Le représentant de la DDCS, de même que le correspondant académique pour l'éducation prioritaire, seront invités à participer au groupe de pilotage régional.

L'école ouverte doit permettre l'interconnaissance des acteurs et valoriser le rôle joué par les associations et centres sociaux dans les apprentissages.

Pour faciliter les démarches de partenariat entre les établissements et les associations, l'académie pourra rappeler aux établissements les différents partenariats sportifs et culturels conclus entre l'éducation nationale, les fédérations sportives et les associations.

Pour assurer l'efficacité de l'ensemble des actions mises en œuvre, chaque établissement bâtit son programme d'activités dans un **projet éducatif** défini et inscrit dans le projet d'établissement.

Les équipes d'école, collège ainsi que celles qui interviennent sur des temps d'activités complémentaires sont invitées à mener une réflexion collective pour mieux prendre en compte les besoins des élèves participant à l'opération, adapter et partager leurs pratiques pédagogiques et favoriser la complémentarité entre les disciplines. L'opération constitue un des moyens d'identifier des actions leviers pouvant être développées dans les collèges en REP/REP+. Les intervenants pourront trouver des ressources pédagogiques utiles sur Éduscol. Il peut être envisagé de mentionner dans le livret scolaire et Folios (au titre des parcours éducatifs), la participation de l'élève à l'opération « École ouverte » et les compétences travaillées par l'élève dans le cadre des activités auxquelles il a pris part.

Une opération axée sur l'ouverture culturelle, scientifique et artistique, les valeurs citoyennes et la lutte contre les inégalités

Les groupes de pilotage régionaux doivent sélectionner les projets prévoyant **au minimum deux semaines d'ouverture durant l'été** (fractionnables sur la période) et **une semaine d'ouverture pendant les petites vacances**. Les ouvertures les mercredis et samedis sont conditionnées par l'ouverture de ces trois semaines obligatoires pendant les vacances.

Une complémentarité et un équilibre entre les quatre types d'activités (scolaires, culturelles, sportives et de loisirs) à chaque période d'ouverture doivent être recherchés. Toutes doivent comporter une visée éducative tout en étant adaptées au temps des vacances scolaires.

Durant les petites vacances, ainsi que les mercredis et samedis, les établissements privilégieront la mise en place d'ateliers artistiques et culturels destinés à renforcer les apprentissages fondamentaux des élèves, des écoles et des collèges de l'éducation prioritaire renforcée. Ces ateliers viendront compléter les activités proposées aux élèves pour le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves dans le respect des principes de son référentiel. Pour favoriser l'organisation de l'opération, les établissements situés dans les territoires ruraux pourront s'appuyer sur le référent académique en charge de la politique de conventionnement avec les collectivités (circulaire de rentrée 2016).

Les établissements privilégieront dans le cadre des activités scolaires, culturelles et de loisirs proposées, d'une part, **l'apprentissage et les enjeux des outils numériques** pour les élèves du primaire et, d'autre part, **l'éducation aux médias**, à l'usage **des nouvelles technologies** pour les collégiens et les lycéens.

Les ateliers citoyens, sportifs et culturels proposés aux élèves doivent contribuer à faire évoluer leurs représentations et répondre à l'objectif de lutte contre le harcèlement et les discriminations. Les jeunes seront placés dans une dynamique de projet collectif sollicitant autonomie, responsabilité, mise en action et respect de l'autre. Des actions de sensibilisation à ces questions pourront également être proposées. À cette fin, un réseau d'intervenants (employés municipaux, enseignants, associations, etc...) pourra être constitué afin d'animer de façon partenariale les séances auprès des élèves.

Les établissements pourront utilement se tourner vers les **dispositifs de la réserve citoyenne** qui constituent un vivier d'intervenants volontaires, qualifiés et mobilisés pouvant faciliter la mise en place d'ateliers. Ils pourront également s'appuyer sur les jeunes en service civique pour les aider dans la gestion de l'opération (coordination, aide au montage des projets, suivi de l'opération).

Les activités culturelles et scolaires proposées doivent permettre l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères et participer à la construction du parcours linguistique progressif et cohérent voulu par la refondation de l'école.

Dans le cadre du cycle 3, les élèves de primaire pourront bénéficier d'un approfondissement de la langue étrangère étudiée et découvrir de nouvelles cultures par l'expérimentation ludique de nouvelles langues. Pour les élèves de collège et de lycée doit être privilégié un approfondissement de la pratique orale de la langue, visant à développer la communication et l'échange entre les élèves. Des nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement pour enseigner les langues dans les premier et second degrés sont à la disposition des enseignants sur le site Éduscol [2]. Afin de promouvoir l'accès des jeunes issus de milieux défavorisés et notamment des filles vers les filières scientifiques, il sera proposé des ateliers scientifiques et techniques facilitant l'approche de ces disciplines.

La santé constitue un facteur important de la réussite éducative des élèves, et l'un des leviers d'amélioration du bien-être et de la réduction des inégalités. À ce titre, des activités proposées s'inscriront dans la dynamique des actions de prévention et d'éducation à la santé du parcours éducatif de santé.

Les partenariats permettant aux jeunes de suivre une formation aux premiers secours (PSC1) doivent être encouragés, de même que les formations développées en partenariat avec les SDIS (cadets de la sécurité civile). Cette formation valorisante pour le jeune lui offre la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour porter assistance à autrui.

Des familles à associer plus étroitement

L'opération doit offrir la possibilité de valoriser et développer les actions qui favorisent les liens familiaux dans le champ de la culture, du sport, des loisirs, et de la parentalité afin de permettre aux parents les plus éloignés de l'école de reconnaître leur fonction éducative auprès de leur enfant. En effet, l'opération constitue un cadre de dialogue et d'écoute des parents afin de leur permettre de mieux suivre le travail de leur enfant et de les familiariser aux différentes disciplines scolaires.

Il pourra être donné aux parents des élèves les plus assidus l'opportunité de contribuer à la réflexion autour du projet « École ouverte » par le biais d'une consultation préalable au montage du projet. Les établissements faciliteront également la **participation des parents par l'organisation et l'animation de certains ateliers**.

L'information des parents sur l'opération sera facilitée par les espaces parents, les sites internet, les supports écrits ou numériques. Dans le cadre de la coéducation et de l'école inclusive, un atelier regroupant les parents et les enfants participant à l'opération pourra être proposé à chaque fin de session.

Par ailleurs, l'opération fera l'objet d'une présentation aux parents et aux élèves, d'une part, lors de la réunion de rentrée de l'établissement et, d'autre part, lors de la présentation du collège par le principal, aux élèves et aux parents de CM2. **Le travail avec les professeurs des écoles doit être renforcé** afin de sensibiliser les parents en amont et d'accueillir davantage les élèves en difficulté. **Les professeurs doivent mettre l'accent sur l'intérêt de cette implication hors temps scolaire** aussi bien pour les parents que pour l'enfant. Les intervenants de l'opération « École ouverte » pourront contribuer à repérer les enfants en difficulté non boursiers, dont les familles pourraient prétendre aux bourses de l'éducation nationale.

Une opération évaluée, portée et valorisée

Une évaluation chiffrée ainsi qu'une analyse des effets de l'opération doivent être réalisées. Les données collectées auprès des établissements permettent de définir de nouvelles orientations et de mesurer l'impact de l'opération auprès des élèves.

Une rencontre académique des chefs d'établissement, réalisant ou souhaitant réaliser l'opération « École ouverte » doit être organisée une fois par an en académie. Elle sera l'occasion de présenter le bilan académique de l'opération et de capitaliser les expériences menées sur le territoire afin d'échanger et de mutualiser les méthodes et actions qui ont fait leurs preuves. Les académies sont invitées à illustrer leur bilan annuel **d'un ou deux projets majeurs** montés par les établissements réalisateurs en partenariat avec les acteurs locaux. Ce bilan pourra s'accompagner d'une valorisation de l'opération auprès des établissements réalisateurs, notamment par une réunion annuelle présentant quelques projets réalisés et par des visites d'établissements. Une prise en compte de l'organisation de l'opération dans le dialogue de gestion de l'académie avec les chefs d'établissement pourrait être envisagée afin de valoriser leur investissement et

celui de leur équipe.

Afin de favoriser la mise en œuvre de l'opération au sein des établissements, les nouveaux personnels de direction devront être sensibilisés à l'opération au sein des académies. Il est à noter que les **articles** publiés dans la presse locale sur l'opération ont contribué à montrer une image plus positive de ces établissements. Les activités menées et la mixité sociale rendue visible ont permis un changement de regard.

Une opération pilotée régionalement

Le groupe de pilotage régional (GPR) constitue la principale instance de pilotage et d'évaluation de l'opération « École ouverte ». En fonction du choix d'organisation retenu par le préfet de région et le ou les recteurs concernés, il peut être conduit régionalement en associant les rectorats concernés ou délégué aux départements. Qu'il fonctionne au niveau régional ou départemental, il doit comprendre des représentants des préfetures, des rectorats ou DSDEN, et tout autre partenaire dont la présence est jugée utile. La sélection des projets de l'opération « École ouverte » se fait selon des critères définis au niveau de chaque GPR et dans le respect des orientations énoncées ci-dessus.

Dans le cas d'une organisation par département, le représentant de la préfecture de département et/ou de la direction départementale de la cohésion sociale, un inspecteur de l'éducation nationale, un représentant du conseil départemental, le correspondant de l'éducation prioritaire voire les correspondants en charge des autres dispositifs d'accompagnement de l'éducation nationale (accompagnement continu des élèves de 6e, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé, stage de remise à niveau...) seront mandatés pour participer au groupe de pilotage. Il doit établir l'analyse de l'apport pédagogique des projets proposés, il s'assure de la complémentarité entre les dispositifs et conseille le cas échéant les établissements sur des apports pédagogiques complémentaires. Le GPR ou son émanation départementale doit être un soutien dans le dialogue partenarial entre les établissements réalisateurs et les collectivités territoriales.

La répartition des crédits entre les différents projets préalablement sélectionnés est ensuite effectuée par le niveau régional concernant les crédits du rectorat. Les crédits du programme 147 sont régionalisés et peuvent être désormais engagés aussi au niveau des départements. La répartition des crédits est faite sur la base d'un budget hebdomadaire de 800 € par semaine et par action pour un montant maximum de 6 100 €.

Un portage départemental dédié à l'accompagnement des acteurs et à la diffusion de l'opération

Les académies sont invitées à renforcer le pilotage départemental de l'opération afin de sensibiliser les bassins, les districts et les réseaux aux objectifs de l'opération. Les référents des directions des services départementaux de l'éducation nationale pourront apporter des conseils méthodologiques et pédagogiques aux établissements dans le montage des projets « École ouverte ».

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Le commissaire délégué adjoint à l'égalité des territoires
Sébastien Jallet

[1] http://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/recherche/dossier-occupation-du-territoire-et-mobilit s-une-typologie-des-aires?search_source=taxonomy/term/2552

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001758.pdf>

[2] <http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LV/04/0/Ressources_enseigner_langues_vivantes_364040.pdf

Enseignements primaire et secondaire

Classe terminale de la série littéraire

Programme de littérature pour l'année scolaire 2017-2018

NOR : MENE1704854N

note de service n° 2017-033 du 1-3-2017

MENESR - DGESCO MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux proviseuses et proviseurs ; aux professeuses et professeurs de lettres

Références : arrêté du 12 juillet 2011 (J.O. du 20 septembre 2011 et B.O.E.N. spécial n° 8 du 13 octobre 2011)

Pour l'année scolaire 2017-2018, la liste des œuvres obligatoires inscrites au programme de littérature de la classe terminale de la série littéraire est la suivante :

A. Domaine d'étude « Littérature et langages de l'image »

Œuvres

- Madame de Lafayette, *La Princesse de Montpensier*, 1662 (édition au choix du professeur)

- Bertrand Tavernier, *La Princesse de Montpensier*, film français, 2010 (édition au choix du professeur).

Le programme de l'enseignement de littérature en classe terminale de la série littéraire (arrêté du 12 juillet 2011 publié au [Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 8 du 13 octobre 2011](#)) indique que le travail sur le domaine « Littérature et langages de l'image » doit « conduire les élèves vers l'étude précise des liens et des échanges qu'entretiennent des formes d'expression artistiques différentes ». L'inscription au programme de la nouvelle de Madame de Lafayette *La Princesse de Montpensier* (1662) et du film de Bertrand Tavernier (2010) met en jeu les relations entre littérature et langage cinématographique, ici envisagées sous l'angle de l'adaptation. La lecture croisée des deux œuvres, recourant aux outils d'analyse adéquats, permettra aux élèves de les apprécier « dans la double perspective de leur singularité et de leur intertextualité ».

Première œuvre publiée, anonymement, par Madame de Lafayette, *La Princesse de Montpensier* est aussi parmi les premières nouvelles françaises. Rompant avec l'in vraisemblance des romans héroïques, l'auteur puise dans l'histoire de la fin du XVI^e siècle la matière première de ce court récit qui met en scène, dans un style épuré proche de la chronique, des événements et des personnages le plus souvent réels. Mais tout en prenant appui sur une base historique soigneusement documentée, l'intrigue se déroule dans les marges de l'histoire, empruntant à « l'histoire particulière » des figures ou épisodes mal connus du passé que l'écriture romanesque recrée, développe, voire invente, afin de donner à voir une vérité moins historique que morale. À travers le destin tragique d'une jeune femme qui, déchirée entre son devoir et sa passion amoureuse, préfigure les grandes héroïnes raciniennes autant que *La Princesse de Clèves*, *Madame de Lafayette* montre en effet le danger que représentent les passions dans un monde qui, strictement codifié par les règles de bienséance, condamne toute femme qui leur aurait sacrifié sa « vertu » et sa « prudence ».

Le film de Bertrand Tavernier s'attache « à respecter [les] passions que décrivait Madame de Lafayette, à suivre leur progression, mais aussi à mettre à nu ces émotions, en trouver le sens, les racines, la vérité profonde, charnelle » [1]. Il transpose ainsi doublement le langage de la nouvelle, puisque l'adaptation cinématographique se fonde sur une interprétation de la langue classique de Madame de Lafayette. Dans un double geste d'épure et d'amplification, le réalisateur libère le texte de son imprégnation janséniste et précieuse pour en développer les implicites et les non-dits.

Le scénario s'écrit dans les blancs d'un récit dont il comble les ellipses pour restituer en pleine lumière une réalité historique et morale que l'esthétique classique édulcorait, et ainsi projeter le texte, par-delà les siècles, dans notre modernité. À travers le destin exemplaire de Marie de Montpensier, le film montre la vérité à la fois émotionnelle et charnelle de la passion qui, du XVI^e au XXI^e siècles, garde la même force de contestation de l'ordre établi. À l'insoumission de la jeune femme répond, dans l'adaptation cinématographique, celle du comte de Chabannes, personnage secondaire du récit dont l'itinéraire moral devient le fil conducteur du film où il incarne, en référence aux grands humanistes du XVI^e siècle, la lutte contre l'ignorance et le fanatisme religieux. Le film de Bertrand Tavernier montre ainsi que, déliée des contraintes de la bienséance, la nouvelle de Mme de Lafayette est porteuse d'une réflexion très actuelle, mais qui prend sa source dans la Renaissance, sur l'aspiration légitime de l'individu à la liberté, face à toutes les formes de coercition sociale, morale ou idéologique.

Le professeur aura soin d'inscrire chacune des deux œuvres dans son contexte socioculturel et artistique spécifique, afin de favoriser leur dialogue mais aussi leur confrontation. Il veillera notamment à faire percevoir aux élèves l'importance

que revêt la prise en compte de la réception de l'œuvre dans l'acte créateur.

Quelques ressources pour les professeurs

- Madame de Lafayette, *Œuvres complètes* (édition établie, présentée et annotée par Camille Esmein-Sarrazin), Paris, NRF, Gallimard, coll. « Bibliothèque de La Pléiade », 2014.

Sur Madame de Lafayette et *La Princesse de Montpensier*

- Cuénin Micheline (introduction et édition critique de), *Histoire de la Princesse de Montpensier sous le règne de Charles IXe Roi de France et Histoire de la Comtesse de Tende*, Genève, Librairie Droz, 1979.
- Goldsmith, Elizabeth, « Les lieux de l'histoire dans *La Princesse de Montpensier* », in *XVIIe siècle*, n°181, oct.-déc. 1993 : « Autour de Madame de Lafayette », pp.705-715.
- Giorgi, Giorgetto, « Forme narrative longue, forme narrative brève : le cas de Mme de Lafayette », in *Littératures classiques*, n°49, 2003, pp. 371-383.
- Virmaux, Odette, *Les Héroïnes romanesques de Madame de Lafayette (La Princesse de Montpensier, La Princesse de Clèves, La Comtesse de Tende)*, Paris, Klincksieck, « Femmes en littérature », 1981.
- Dejean, Joan, « De Scudéry à Lafayette : la pratique et la politique de la collaboration littéraire dans la France du XVIIe siècle », in *XVIIe siècle*, n°181, op.cit., pp.673-685.
- Gérard-Chieusse, Sophie, *Madame de Lafayette et la préciosité*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2001.
- Godenne, René, *Histoire de la nouvelle française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Genève, Droz, 1970.
- Grand, Nathalie, *Le Roman au XVIIe siècle*, Paris, Bréal, coll. « Amphi lettres », 2015.
- Zonza, Christian, *La Nouvelle historique en France à l'âge classique (1657-1703)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

Sur Bertrand Tavernier et *La Princesse de Montpensier*

- Tavernier, Bertrand, avant-propos de *La Princesse de Montpensier* (un film de Bertrand Tavernier suivi de la nouvelle de Madame de Lafayette), Paris, Flammarion, 2010.
- *Le Cinéma dans le sang* (entretiens avec Noël Simsolo), Paris, Écriture, coll. « entretiens », 2011, et notamment les pages 146, 194-195, 259, 270, 275.
- http://www.lexpress.fr/culture/cinema/bertrand-tavernier-raconte-le-tournage-de-la-princesse-de-montpensier_892297.html
- Morice, Jacques, une critique du film à lire sur <http://www.telerama.fr/cinema/films/la-princesse-de-montpensier,410517.php>
- Nuttens, Jean-Dominique, *Bertrand Tavernier (Film après film, le parcours d'un cinéaste humaniste et en prise avec son temps)*, Rome, Gremese, 2009 (anthologie commentée de la filmographie de Tavernier jusqu'en 2009).
- Rapiengeas, Jean-Claude, *Bertrand Tavernier*, Paris, Flammarion, 2001.

B. Domaine d'étude « Lire-écrire-publier »

Œuvres

- André Gide, *Journal des Faux-Monnayeurs*.
- André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*.

Le programme de l'enseignement de littérature en classe terminale de la série littéraire (arrêté du 12 juillet 2011 publié au *B.O.E.N. spécial n° 8 du 13 octobre 2011*) indique que le travail sur le domaine « Lire-écrire-publier » invite les élèves « à une compréhension plus complète du fait littéraire, en les rendant sensibles, à partir d'une œuvre et pour contribuer à son interprétation, à son inscription dans un ensemble de relations qui intègrent les conditions de sa production comme celles de sa réception ou de sa diffusion ». Dans cette perspective, l'étude conjointe du *Journal des Faux-Monnayeurs* et des *Faux-Monnayeurs* d'André Gide privilégiera la réflexion sur la genèse de l'œuvre, par la découverte et l'exploration du processus de création littéraire.

Loin de donner à voir les différents états du roman, à travers les manuscrits et brouillons qui en constitueraient l'avant-texte, le *Journal des Faux-Monnayeurs* relate et réélabore l'histoire de sa composition. Du projet initial d'écrire une suite aux Caves du Vatican à l'élaboration d'une intrigue où Lafcadio est finalement absent, ces deux cahiers décrivent la mise au point d'un projet romanesque. À la fois carnet de travail et laboratoire de création, le *Journal des Faux-Monnayeurs* est le témoin du dialogue constant de l'écrivain avec lui-même, dont l'œuvre est le produit. Outre des anecdotes, des documents et des notations autobiographiques qui feront - avec de nombreux passages du *Journal* personnel de l'écrivain - la matière première de la fiction romanesque, Gide y recueille ses réflexions sur la porosité de la littérature et de la vie, la présence ou la dilution du romancier dans son œuvre, la transparence de la fiction, ses hésitations entre le « roman pur », sans parasite, et une forme qui agrège toutes les perturbations extérieures, personnelles, morales, voire idéologiques.

Avec le « *Journal d'Édouard* », ces réflexions se transposent au cœur du roman, lui-même conçu comme un laboratoire de création, « un carrefour à problèmes ». Simultanément création et théorie de la création romanesque, *Les Faux-Monnayeurs* se compose de deux « foyers » d'intrigue qui se font écho. Aux faits relatés par les différentes voix narratives répondent les interrogations de l'écrivain sur leur traitement romanesque, dans un retour constant sur sa propre réflexion qui mène à l'abandon des pistes d'écriture tour à tour explorées. À la fois double et repoussoir de l'auteur, Édouard incarne une conception du genre romanesque comme itinéraire soumis aux aléas des expériences et des rencontres, où le travail de production importe plus que le produit fini, conception avec laquelle contraste

singulièrement la composition très concertée des *Faux-Monnayeurs*.

La question de la genèse du roman devient ainsi le centre de gravité d'un diptyque où le livre achevé n'est plus que l'une des composantes de l'œuvre, qui intègre aussi son travail préparatoire. En attirant l'attention sur le processus créatif, le roman et son journal interrogent non seulement la place de l'écrivain face à son œuvre ou dans son œuvre mais celle du lecteur, constamment ballotté dans un emboîtement de points de vue et de commentaires souvent divergents. Cette double instance suggère différentes postures de lecture, du lecteur impliqué et piégé par l'illusion romanesque au lecteur distant portant un regard réflexif sur ce qu'il vient de lire, voire sur ses propres expériences de lecture. Dès la conception de l'œuvre, Gide prend ainsi en compte les attentes du public, pour en jouer, les déjouer et finalement les bouleverser. Il s'agira donc bien d'envisager deux des « actes » définis par les contenus du programme que sont « La genèse : lire-écrire » et « La publication : écrire-publier », en concentrant notamment les analyses sur la tension entre la publication d'un journal de bord de la création et celle d'un roman qui interroge, avec le genre romanesque, l'écriture dans son rapport à la vie.

Quelques ressources pour les professeurs

- André Gide, *Les Faux-Monnayeurs* et le *Journal des Faux-Monnayeurs* dans *Romans et récits. Œuvres lyriques et dramatiques*, tome II (édition établie par Pierre Masson), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2009.

Autres écrits d'André Gide

- *Journal, tome I* (1887-1925), édition établie par Éric Marty, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996 (pour les abondantes réflexions sur la genèse du roman dans les années 1921 à 1925).

- *Les Caves du Vatican* (1914), Paris, Gallimard, coll. « Folio ».

- *Paludes* (1895), Paris, Gallimard, coll. « Folio ».

Sur la genèse des Faux-Monnayeurs

- Goulet, Alain, « En remontant à la source des *Faux-monnayeurs* » (I et II), 2005. <http://www.andre-gide.fr/>.

- Hay, Louis, « Autobiographie d'une genèse » *Item*, 2007. Disponible sur : <http://www.item.ens.fr/index.php?id=27157>.

- Walker, David H., « En relisant le *Journal des Faux-Monnayeurs* », in *André Gide et l'écriture de soi* (textes réunis par Pierre Masson et Jean Claude), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2002, pp. 89-101.

Études critiques

- Baty-Delande, Hélène (dir.), *André Gide, Les Faux-Monnayeurs*. Relectures, Paris, Université Paris Diderot et publie.net, 2012.

- Godard Henri, *Le Roman modes d'emploi* : « L'offensive des années 1920. Le roman comme jeu », pp. 94-113. Paris, Gallimard, « Folio essais », 2006.

- Goulet, Alain, *André Gide. Les Faux-Monnayeurs, mode d'emploi*, Paris, SEDES, 1995.

- Marty, Éric, *L'Écriture du jour. Le Journal d'André Gide*. Paris, Seuil, 1986.

- Masson, Pierre, *Lire Les Faux-Monnayeurs*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. « André Gide, textes et correspondance », 2012.

- Masson, Pierre, et Wittmann, Jean-Michel, *Le Roman somme d'André Gide. Les Faux-Monnayeurs*, Paris, PUF, coll. Cned, 2012.

Sites Internet à consulter

- <http://www.andre-gide.fr> (recueille notamment des articles sur la pratique gidienne du journal et du cahier)

- <http://www.fondation-catherine-gide.org>

- <http://www.gidiana.net>

Filmographie, discographie

- Allégret, Marc, « Avec André Gide », Panthéon-Productions, 1951, rééd. Arte Vidéo, 1996.

- Gide, André, *Entretiens avec Jean Amrouche* (1949), vol. 2 : « Les années de maturité » (2 CD), INA-Radio-France (1997)

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

[1] Bertrand Tavernier, avant-propos de *La Princesse de Montpensier* (un film de Bertrand Tavernier, suivi de la nouvelle de Madame de Lafayette), Paris, Flammarion, 2010.

Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales et littéraires pour l'année universitaire 2017-2018

NOR : MENS1700080K

liste du 8-3-2017

MENESR - DGESIP A1-2

S'agissant des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour Bac S - option SI : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de sciences de l'ingénieur comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

☛ Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales et littéraires pour l'année universitaire 2017-2018

Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales et littéraires
Année universitaire 2016-2017

Établissements d'enseignement publics

CPGE de la filière scientifique
Classes de première année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	Option informa- tique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CÉZANNE	1		2						
	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES				2					
	0840003X	AVIGNON	FRÉDÉRIC MISTRAL			1						
	0130040Y	MARSEILLE 01	THIERS	3	✗	2		3				
	0130053M	MARSEILLE 10	JEAN PERRIN			1	2					
	0132733A	MARSEILLE 13	ANTONIN ARTAUD						1			
AMIENS	0130051K	MARSEILLE	MARIE CURIE								1	
	0130160D	SALON DE PROVENCE	L'EMPÉRI			1						
	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	2	✗	2		2				
	0801327H	AMIENS	EDOUARD BRANLY						1			
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D'AILLY	1		1						
	0600020W	NOGENT SUR OISE	MARIE CURIE							1		
	0020049T	ST QUENTIN	PIERRE DE LA RAMÉE			1						
	0900004R	BELFORT	RAOUL FOLLEREAU			1	1					
	0250007X	BESANCON	VICTOR HUGO	2	✗	2		1				
	0250011B	BESANCON	JULES HAAG				1					
BESANÇON	0250032Z	MONTBELIARD	VIETTE						1			
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAND DE BORN			1						
	0330021U	BORDEAUX	MICHEL de MONTAIGNE	3	✗	2		2				
	0330021U	TALENCE	ALFRED KASTLER							1		
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL			1	2					
	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	1		1						
BORDEAUX	0640010N	BAYONNE	RENÉ CASSIN			1						

	0640055M	PAU		LOUIS BARTHOU		1				1			
	0640057P	PAU		SAINT CRICQ							1		
CAEN	0140013N	CAEN		MALHERBE		2						2	
	0142059M	CAEN		VICTOR HUGO				2					
CAEN	0142131R	CAEN		J. DUMONT D'URVILLE					1				
	0501828R	CHERBOURG		VICTOR GRIGNARD		1							
CLERMONT FD	0630018C	CLERMONT FERRAND		BLAISE PASCAL		2		2			1		
	0630021F	CLERMONT FERRAND		LA FAYETTE		1						1	
	0030026M	MONTLUCON		PAUL CONSTANS					1				
	0630069H	THIERS		JEAN ZAY					1				
CORSE	6200002H	AJACCIO		LAETITIA BONAPARTE					1				
CRÉTEIL	0930117X	AUBERVILLIERS		LE CORBUSIER					1			1	
	0940111K	CACHAN		GUSTAVE EIFFEL					1			1	
	0770920G	CHAMPAGNE S/SEINE		LA FAYETTE					1				
	0940113M	CHAMPIGNY S/MARNE		LANGÉVIN-WALLON					1				
	0770927P	FONTAINEBLEAU		FRANÇOIS 1ER		1					1		
	0930830X	LE RAINCY		ALBERT SCHWEITZER		2		2			1		
	0770930T	MEAUX		HENRI MOISSAN					1				
	0770931U	MEAUX		PIERRE DE COUBERTIN					1			1	
	0770933W	MELUN		JACQUES AMYOT		1			1				
	0930121B	MONTREUIL		JEAN JAURES					1				
	0930125F	ST DENIS		PAUL ELUARD		1			1				
	0940120V	ST MAUR DES FOSSES		MARCELIN BERTHELOT		2		3			3		
	0940121W	ST MAUR DES FOSSES		D'ARSONVAL					1			1	
DIJON	0890003V	AUXERRE		JACQUES AMYOT					1				
	0710012C	CHALON SUR SAONE		NICÉPHORE NIEPCE					1				
	0710023P	CLUNY		LA PRAT'S					1				
	0210015C	DIJON		CARNOT		3		2			1		
	0211033J	DIJON		GUSTAVE EIFFEL						2		1	
	0580031U	NEVERS		JULES RENARD						1			

NICE	0440069L	SAINTE NAZAIRE	ARISTIDE BRIAND			1			1		
	0060030A	NICE	MASSENA	2						1	
	0060075Z	NICE	LES EUCALYPTUS			1	2				
	0060014H	CANNES	JULES FERRY							1	
	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	1		2					
	0830056K	TOULON	ROUVIÈRE				1				1
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE	2			2				
ORLÉANS-TOURS	0410002E	BLOIS	FRANCOIS PHILIBERT DESSAIGNES	1							
	0180005H	BOURGES	ALAIN FOURNIER	1							
	0280007F	CHARTRES	MARCEAU	1		1					
	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	3						1	
	0450051L	ORLÉANS	BENJAMIN FRANKLIN				1				
	0370035M	TOURS	DESCARTES	3			2			1	
	0371418R	TOURS	J. DE VAUCANSON						1		
	0750647W	PARIS 3 ^e	TURGOT				1				
	0750672Y	PARIS 3 ^e	DUPERRÉ E.S.A.A.								1
	0750652B	PARIS 4 ^e	CHARLEMAGNE	2							
0750655E	PARIS 5 ^e	LOUIS LE GRAND	4								
0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	2						1		
0750656F	PARIS 5 ^e	LAVOISIER							1		
0750658H	PARIS 6 ^e	SAINTE-LOUIS	5						5		
0750660K	PARIS 6 ^e	FÉNELON	2						1		
0750663N	PARIS 8 ^e	CHAPTAL	3						2	2	
0750667T	PARIS 9 ^e	CONDORCET	2						1		
0750668U	PARIS 9 ^e	JACQUES DECOUR	1						2		
0750676C	PARIS 11 ^e	DORIAN							1		
0750675B	PARIS 11 ^e	VOLTAIRE							1		
0750679F	PARIS 12 ^e	PAUL VALÉRY	1						1		
0750685M	PARIS 13 ^e	PIERRE-GILLES DE GENNES	1						2		
0750691U	PARIS 14 ^e	RASPAIL							1	2	
									1		1

	0750693W	PARIS 15 ^e	BUFFON	1		1				
	0750699C	PARIS 16 ^e	JANSON DE SAILLY	4		X	3			
	0750700D	PARIS 16 ^e	JEAN-BAPTISTE SAY				1	1		2
	0750698B	PARIS 16 ^e	CLAUDE BERNARD	1			1			1
	0750704H	PARIS 17 ^e	CARNOT				1			
	0750705J	PARIS 17 ^e	HONORÉ DE BALZAC				1			
POITIERS	0170028N	LA ROCHELLE	JEAN DAUTET	1			1			
	0170029P	LA ROCHELLE	LÉONCE VIELJEUX						1	
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	2		X	1			2
	0860037Y	POITIERS	LOUIS ARMAND					1		
REIMS	0510034K	REIMS	FRANKLIN ROOSEVELT	1			2	1		
	0510031G	REIMS	G. CLÉMENTEAU	2		X				1
	0100022V	TROYES	CHRÉTIEN DE TROYES	1			1			
	0100025Y	TROYES	LOMBARDS						1	
RENNES	0290007A	BREST	KÉRICHEN	2		X	1			
	0290012F	BREST	VAUBAN				1	1		
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1			1			
RENNES	0290069T	QUIMPER	BRIZEUX				1			
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	3		X	2			3
	0350029S	RENNES	JOLIOT-CURIE					1		
	0220056S	ST BRIEUC	RABELAIS	1			1			
	0220058U	ST BRIEUC	CHAPTAL						1	
	0560051B	VANNES	A. R. LESAGE	1				1		
RÉUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1			1			
	9740054R	ST DENIS	LISLET GEOFFROY					1		
	9740471U	ST BENOIT	AMIRAL BOUVET						1	
	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS				1			1
ROUEN	0270016W	EVREUX	ARISTIDE BRIAND				1			
	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS 1 ^{ER}	1			1			
	0760058A	LE HAVRE	ROBERT SCHUMAN					1		
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	2		X	2			1
	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL					1		

	0911492C	LES ULIS	L'ESSOURIAU				1													
	0910620E	CORBEIL	ROBERT DOISNEAU									1								
	0950649P	PONTOISE	CAMILLE PISSARRO			1														
	0920799U	RUEIL MALMAISON	RICHELIEU																	
	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT			1														
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL			1										2				
	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	ALBRET			1														
	0951104J	ST OUEN L'AUMONE	JEAN PERRIN																	1
	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES																	
	0920149M	VANVES	MICHELET			1														
	0782562L	VERSAILLES	HOCHÉ			2														2
	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY																	2
	9830003L	NOUMEA	JULES GARNIER																	1
NOUVELLE CALÉDONIE	9800023C	PIRAE	TAAONE																	1

Classes de seconde année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C	
AIX- MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CÉZANNE	1			1	1			1							
	0130003H	AIX EN PROVENCE	VAUVENARGUES						1	1								
	0840003X	AVIGNON	FRÉDÉRIC MISTRAL								1							
	0130040Y	MARSEILLE 1 ^o	THIERS	1	2		1	1				1	3					
	0130053M	MARSEILLE 10 ^o	JEAN PERRIN						1	1		1						
	0132733A	MARSEILLE 13 ^o	ANTONIN ARTAUD														1	
	0130051K	MARSEILLE 5 ^o	MARIE CURIE															
0130160D	SALON DE PROVENCE	L'EMPÉRI				1												
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	1		1	1			1							
	0801327H	AMIENS	EDOUARD															

CRÉTEIL	0770920G	CHAMPAGNE S/ SEINE	LA FAYETTE	1
	0930125F	ST DENIS	PAUL ELUARD	1
DIJON	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL	1
	0381603L	GRENOBLE	ANDRE ARGOUGES	1
LILLE	0590121L	LILLE	CESAR BAGGIO	1
	0690128P	LYON 5 ^e	EDOUARD BRANLY	1
MONTPELLIER	0340011C	BÉZIERS	JEAN MOULIN	1
NANCY-METZ	0880021V	ÉPINAL	PIERRE MENDES FRANCE	1
	0440029T	NANTES	LIVET	1
NANTES	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1
	0060014H	CANNES	JULES FERRY	1
NICE	0750712S	PARIS 19 ^e	DIDEROT	1
	0750713T	PARIS 19 ^e	JACQUARD	1
POITIERS	0170029P	LA ROCHELLE	LÉONCE VIELJEUX	1
REIMS	0511565Z	REIMS	PÔLE ARAGO/ROOSEVELT	1
	0350029S	RENNES	JOLIOT CURIE	1
RENNES	0220023F	LANNION	FELIX LE DANTEC	1
	0290069T	QUIMPER	YVES THEPOT	1
RÉUNION	9740002J	LE TAMPON	ROLAND GARROS	1
	0760095R	ROUEN	BLAISE PASCAL	1
ROUEN	0680034T	MULHOUSE	LOUIS ARMAND	1
	0810004P	ALBI	LOUIS RASCOL	1
TOULOUSE	0310044E	TOULOUSE	DÉODAT DE SEVERAC	1
	0950641F	ARGENTEUIL	JEAN JAURES	1
VERSAILLES	0920136Y	CLICHY	NEWTON	1
	0782565P	VERSAILLES	JULES FERRY	1
VERSAILLES	0910620E	CORBEIL	ROBERT DOISNEAU	1
	9830003L	NOUMEA	JULES GARNIER	1
NOUVELLE CALÉDONIE				

CPGE ATS métiers de la chimie - préparation en 1 an

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
LILLE	0595809U	VALENCIENNES	ESCAUT	1
LYON	0690037R	LYON 1 ^{er}	LA MARTINIÈRE DIDEROT	1
PARIS	0750685M	PARIS 13 ^e	PIERRE-GILLES DE GENNES	1

CPGE ATS biologie - préparation en 1 an

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
PARIS	0750685M	PARIS 13 ^e	PIERRE-GILLES DE GENNES	1
VERSAILLES	0921156G	GENNEVILLIERS	GALILÉE	1

CPGE ATS génie civil - préparation en 1 an

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
BORDEAUX	0640001D	ANGLET	CANTAU	1
NANCY-METZ	0542291X	LAXOU	HÉRE	1

CPGE ATS métiers de l'horticulture et du paysage - préparation en 1 an

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
CRÉTEIL	093179D	MONTREUIL	MÉTIERS DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE	1

CPGE de la filière économique et commerciale
Classes de première année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	Option scientifique	Option économique	Option économique (Saint-Cyr)	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CÉZANNE	1					
	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1				
	0130040Y	MARSEILLE 1 ^{er}	THIERS	1					
	0130039X	MARSEILLE 1 ^{er}	SAINTE CHARLES		1				
	0130053M	MARSEILLE 10 ^{ème}	JEAN PERRIN				1	1	1
	0130048G	MARSEILLE 15 ^{ème}	SAINTE EXUPÉRY	1					
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1			1		
	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1				
	0600040T	NOYON	JEAN CALVIN		1				
	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1				
BESANÇON	0250010A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD	1			1		1
	0640010N	BAYONNE	RENÉ CASSIN		1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1				
	0330029C	BORDEAUX	BRÉMONTIER				1		
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					1	1
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1					
	0140013N	CAEN	MALHERBE	1					
	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1				
CAEN	0141796B	HÉROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1		
	0500065Z	SAINTE-LO	LE VERRIER		1				
	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1				
	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDONIE APOLLINAIRE				1		
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUÇON	MADAME DE STAËL		1				
	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL						1
CRÉTEIL	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO				1		

	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1					
CRÉTEIL	0931585T	LIVRY-GARGAN	ANDRÉ BOULLOCHE				1		1
	0930123D	NOISY LE SEC	OLYMPE DE GOUGE				1		
	0770926N	FONTAINEBLEAU	COUPERIN				1		
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN				1		
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT				1		
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT D'EXCELLENCE				1		
	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE						1
0940120V	ST MAUR DES FOSSES	M. BERTHELOT				1			
0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ				1			
DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD				1		
	0210015C	DIJON	CARNOT				1		
	0211033J	DIJON	GUSTAVE EIFFEL						1
	0210019G	DIJON	LE CASTEL					1	
	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET				1		
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION				1		
	0380029A	GRENOBLE	EUX CLAIRES					1	
	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET				1		
	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE				1		
GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE RÉACHE				1		
	0620007W	ARRAS	GAMBETTA				1		
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER				1		1
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE				1		
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART				1		
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC				1		
	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET				1		
LYON	0690023A	LYON 2 ^e	AMPÈRE				2		
	0690028F	LYON 5 ^e	SAINTE JUST				1		
	0690026D	LYON 6 ^e	DU PARC				2		

	0690032K	LYON 2 ^e	RECAMIER					1	1
	0690038S	LYON 9 ^e	LA MARTINIÈRE DUCHÈRE				1		
	0693478F	SAINTE PRIEST	CONDORCET				1		
LYON	0690097F	VILLEFRANCHE S/SAONE	CLAUDE BERNARD				1		
	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1					
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE				1		
	9720350Y	LA TRINITÉ	FRANTZ FANON				1		
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1					
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ					1	1
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE				1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET				1		
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1					
	0572757M	METZ	G. DE LA TOUR				1		
	0540040A	NANCY	CHOPIN					1	
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1			1		
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1					
	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER					1	
	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY				1		
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1					
	0440021J	NANTES	CLÉMENCEAU	1					
	0442765S	NANTES	ÎLE DE NANTES				1		
	0441993C	NANTES	CARCOUET					1	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2					
	0060037H	NICE	BEAU SITE					1	
	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	1			1		
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE				1		
ORLÉANS-TOURS	0450782F	ORLÉANS	VOLTAIRE				1		
	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	1					
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1					

PARIS	0750647W	PARIS 3 ^e	TURGOT				1	1	1	1
	0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	1			1			
	0750655E	PARIS 5 ^e	LOUIS LE GRAND	1						
	0750656F	PARIS 5 ^e	LAVOISIER	1						
	0750657G	PARIS 6 ^e	MONTAIGNE	1	1					
	0750658H	PARIS 6 ^e	SAINT-LOUIS	1						
PARIS	0750663N	PARIS 8 ^e	CHAPTAL	1						
	0750668U	PARIS 9 ^e	JACQUES DECOUR	1						
	0750679F	PARIS 12 ^e	PAUL VALÉRY	1						
	0750683K	PARIS 13 ^e	CLAUDE MONET		1					
	0750682J	PARIS 13 ^e	RODIN		1					
	0750699C	PARIS 16 ^e	JANSON DE SAILLY	2	1					
	0750698B	PARIS 16 ^e	CLAUDE BERNARD	1						
	0750704H	PARIS 17 ^e	CARNOT	2	2					
	0750707L	PARIS 17 ^e	BESSIERES		1			1	1	1
	0750714U	PARIS 20 ^e	HELENE BOUCHER	1						
	0171469Y	LA ROCHELLE	UNIVERSITÉ		1					
	0791062A	NIORT	VENISE VERTE					1		
	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1						
0860038Z	POITIERS	ALIENOR D'AQUITAINE		1						
REIMS	0510034K	REIMS	F. ROOSEVELT	1				1		
	0510031G	REIMS	G. CLEMENCEAU		1					
RENNES	0100023W	TROYES	MARIE de CHAMPAGNE		1					
	0220056S	SAINTE BRIEUC	RABELAIS		1					
	0290007A	BREST	KERICHEN	1	1					
	0290013G	BREST	JULES LESVEN					1		
	0560025Y	LORIENT	DUPUY DE LOME	1						
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	1					
0352009U	RENNES	ILE DE FRANCE							1	

	0561718N	LORIENT	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
	0561718N	VANNES	UNIVERSITE BRETAGNE SUD					1	
RÉUNION	9741046U	ST DENIS	BELLEPIERRE	1			1		
ROUEN	0760052U	LE HAVRE	FRANCOIS IER	1					
	0760090K	ROUEN	CORNEILLE	1					
	0760096S	ROUEN	GUSTAVE FLAUBERT		1				
	0760109F	SOTTEVILLE LES ROUEN	LES BRUYERES				1		
STRASBOURG	0680032R	MULHOUSE	MICHEL DE MONTAIGNE	1			1		
STRASBOURG	0670080Y	STRASBOURG	KLEBER	2			1		
	0670081Z	STRASBOURG	PONTONNIERS	1					
	0670086E	STRASBOURG	RENE CASSIN				1	1	1
TOULOUSE	0460007H	CAHORS	CLEMENT MAROT				1		
	0810005R	ALBI	BELLEVUE	1					
	0650025Z	TARBES	THEOPHILE GAUTIER				1		
	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1			1	1	1
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	2					
	0920130S	ANTONY	DESCARTES	1					
VERSAILLES	0951399E	CERGY	ALFRED KASTLER	1			1		
	0782539L	MANTES LA JOLIE	ST EXUPERY				1		
	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS				1		
	0920143F	NEUILLY SUR SEINE	LA FOLIE SAINT JAMES				1		
	0950650R	SARCELLES	JEAN JACQUES ROUSSEAU				1		
	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	J. B. COROT				1		
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1					
	0920146J	SCEAUX	MARIE CURIE					1	1
	0920801W	ST CLOUD	ALEXANDRE DUMAS	1			1		
	0782132U	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1					
	0920149M	VANVES	MICHELET	1			1		

	0782562L	VERSAILLES	HOICHE	1	1			
	0782567S	VERSAILLES	MARIE CURIE					1
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1				
POLYNÉSIE FRANÇAISE	9840002E	TAHITI ILES DU VENT	PAUL GAUGUIN		1			
	9840386X	PAPARA	TUIANU LE GAYIC				1	
NOUVELLE CALÉDONIE	9830557N	NOUMEA	GRAND NOUMEA		1		1	

CPGE de la filière économique et commerciale
Classes de seconde année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	Option scientifique	Option économique	Option économique (Saint-Cyr)	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS CachanD2
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1					
	0050006E	GAP	DOMINIQUE VILLARS		1				
	0130040Y	MARSEILLE 1 ^e	THIERS	1					
	0130039X	MARSEILLE 1 ^e	SAINT CHARLES		1				
	0130053M	MARSEILLE 10 ^e	JEAN PERRIN				1	1	1
	0130048G	MARSEILLE 15 ^e	SAINT EXUPERY		1				
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1			1		
	0800010B	AMIENS	MADELEINE MICHELIS		1				
	0600040T	NOYON	JEAN CALVIN		1				
	0900003P	BELFORT	GUSTAVE COURBET		1				
BESANÇON	0250010A	BESANÇON	LOUIS PERGAUD	1			1		1
	0640010N	BAYONNE	RENE CASSIN		1				
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL MONTAIGNE	2	1				
	0330028B	BORDEAUX	GUSTAVE EIFFEL					1	1
	0330029C	BORDEAUX	BREMONTIER				1		
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1					
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1					
	0142107P	CAEN	CHARLES DE GAULLE		1				
	0141796B	HEROUVILLE ST CLAIR	SALVADOR ALLENDE				1		

	0500065Z	ST LO	LE VERRIER		1				
CLERMONT- FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	1				
	0630020E	CLERMONT FERRAND	SIDONE APOLLINAIRE			1			
CRÉTEIL	0030025L	MONTLUCON	MADAME DE STAEL		1				
	0931613Y	BOBIGNY	LOUISE MICHEL					1	
	0941347D	FONTENAY SOUS BOIS	PABLO PICASSO			1			
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1					
	0931585T	LIVRY - GARGAN	ANDRE BOULLOCHÉ				1	1	
CRÉTEIL	0930123D	NOISY LE SEC	OLYMPE DE GOUGE		1				
	0770930T	MEAUX	HENRI MOISSAN		1		1		
	0770926N	FONTAINEBLEAU	COUPERIN		1				
	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1					
	0772737G	SOURDUN	INTERNAT D'EXCELLENCE		1				
	0940580V	CACHAN	MAXIMILIEN SORRE					1	
	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	M. BERTHELOT	1	1				
	0940124Z	VINCENNES	HECTOR BERLIOZ		1				
	DIJON	0710011B	CHALON SUR SAONE	PONTUS DE THIARD	1				
		0210015C	DIJON	CARNOT	1	1			
0211033J		DIJON	GUSTAVE EIFFEL				1	1	
0210019G		DIJON	LE CASTEL			1			
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	1				
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	1				
	0380029A	GRENOBLE	EAUX CLAIRES				1		
	0260035X	VALENCE	CAMILLE VERNET	1	1				
GUADELOUPE	9710003B	LES ABYMES	BAIMBRIDGE	1			1		
	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE		1				
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA		1				
	0590071G	DUNKERQUE	JEAN BART		1				
	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1	1		1	1	
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1					
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1					
	0010014K	BOURG EN BRESSE	EDGAR QUINET		1				

	0690023A	LYON 02	AMPERE	2	1			
	0690028F	LYON 05	SAINT JUST	1	1			
	0690026D	LYON 06	DU PARC	2				
	0690032K	LYON 02	RECAMIER			1		1
	0690038S	LYON 9	MARTINIERE DUCHERE			1		
	0693478F	SAINT PRIEST	CONDORCET			1		
	0690097F	VILLEFRANCHE S/SAONE	CLAUDE BERNARD			1		
	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1				
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE		1			
	9720350Y	LA TRINITÉ	FRANTZ FANON			1		
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1				
	0340042L	MONTPELLIER	MERMOZ			1		1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE			1		
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET		1			
NANCY-METZ	0570054Z	METZ	FABERT	1				
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR		1			
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1		1		
	0540040A	NANCY	FREDERIC CHOPIN			1		
NANTES	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1				
	0490003M	ANGERS	CHEVROLLIER			1		
	0490002L	ANGERS	JOACHIM DU BELLAY		1			
	0720033V	LE MANS	GABRIEL TOUCHARD	1				
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1				
	0442765S	NANTES	ÎLE DE NANTES		1			
	0441993C	NANTES	CARCOUET					1
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	2				
	0060037H	NICE	BEAU SITE			1		
	0830053G	TOULON	DUMONT D'URVILLE	1		1		
	0061642C	VALBONNE	VALBONNE		1			
ORLÉANS-TOURS	0450782F	ORLÉANS	VOLTAIRE		1			1
	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	1				
	0370035M	TOURS	DESCARTES	1				

NOUVELLE CALÉDONIE	9830557N	NOUMEA	GRAND NOUMEA		1		1	
-----------------------	----------	--------	--------------	--	---	--	---	--

CPGE ATS économie-gestion - préparation en 1 an

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
AIX-MARSEILLE	0130053M	MARSEILLE 10ème	JEAN PERRIN	1
BORDEAUX	0330029C	BORDEAUX	BRÉMONTIER	1
DIJON	0210017E	DIJON	MONTCHAPET	1
LILLE	0590258K	LILLE	GASTON BERGER	1
LYON	0690038S	LYON 9e	LA MARTINIÈRE DUCHÈRE	1
MONTPELLIER	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1
NICE	0060001U	ANTIBES	AUDIBERTI	1
PARIS	0750707L	PARIS 17e	ENC BESSIERES	1
PARIS	0753268V	PARIS 13e	JEAN LURÇAT	1
POITIERS	0860038Z	POITIERS	ALIÉNOR D'AQUITAINE	1
TOULOUSE	0310047H	TOULOUSE	OZENNE	1
VERSAILLES	0910727W	MASSY	PARC DE VILGENIS	1

**CPGE de la filière économique et commerciale – voie professionnelle
Préparation en 1 an réservée aux bacheliers professionnels**

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	DIVISIONS
POITIERS	0791062A	NIORT	LA VENISE VERTE	1
STRASBOURG	0670086E	STRASBOURG	RENÉ CASSIN	1

**CPGE de la filière littéraire
Classes de première année**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	
	0130040Y	MARSEILLE	THIERS	1	Prépare à l'option théâtre
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et théâtre
AMIENS	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	
	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D'AILLY	1	
	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et musique
	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL de MONTAIGNE	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	Prépare à l'option théâtre
	0640055M	PAU	LOUIS BARTHO	1	
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAND DE BORN	1	
	0140013N	CAEN	MALHERBE	2	Prépare à l'option théâtre
CAEN	0500016W	OCTEVILLE	JEAN FRANÇOIS MILLET	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
CLERMONT-FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MADAME de STAEL	1	Prépare à l'option musique
	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	
CORSE	0772229E	MEAUX	JEAN VILAR	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, lettres modernes et histoire-géographie
	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	
	0941413A	CRETEIL	LEON BLUM	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et histoire des arts
	0940120V	ST MAUR DES FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	
DIJON	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0930121B	MONTREUIL S/BOIS	JEAN JAURES	1	Option théâtre
	0210015C	DIJON	CARNOT	2	Prépare à l'option sciences sociales
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	L. BERTHOLLET	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	2	

GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE	1	Latin, LV2 espagnol
GUYANE	9730001N	CAYENNE	FELIX EBOUE	1	
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	prépare à l'option arts plastiques
	0622949U	BOULOGNE SUR MER	MARIETTE	1	lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
LIMOGES	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	
	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	
	0690027E	LYON 6°	EDOUARD HERRIOT	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0690026D	LYON 6°	DU PARC	2	Prépare à l'option histoire des arts
MARTINIQUE	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	
	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1	Histoire-géographie
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	2	
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
	0572757M	METZ	GEORGES DE LA TOUR	2	
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	2	Prépare à l'option cinéma -audiovisuel
	0491966W	ANGERS	HENRI BERGSON	1	
NANTES	0720029R	LE MANS	MONTESQUIEU	1	
	0440024M	NANTES	GABRIEL GUIST'HAU	1	Prépare à l'option théâtre
	0440021J	NANTES	CLEMENCEAU	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0060030A	NICE	MASSENA	2	
NICE	0060011E	CANNES	CARNOT	1	Prépare aux options théâtre, cinéma audiovisuel et arts plastiques
	0830053G	TOULON	DUMONT D' URVILLE	2	
	0450049J	ORLEANS	POTHIER	2	Prépare à l'option théâtre
ORLÉANS - TOURS	0370035M	TOURS	DESCARTES	1	
	0750648X	PARIS 3°	VICTOR HUGO	1	Prépare à l'option théâtre
PARIS	0750654D	PARIS 5°	HENRI IV	4	
	0750655E	PARIS 5°	LOUIS LE GRAND	2	

	0750660K	PARIS 6°	FENELON	3	Prépare aux options musique et théâtre
	0750662M	PARIS 7°	VICTOR DURUY	2	
	0750663N	PARIS 8°	CHAPTAL	1	
	0750669V	PARIS 9°	JULES FERRY	2	
	0750667T	PARIS 9°	CONDORCET	2	Prépare à l'option arts plastiques
	0750670W	PARIS 9°	LAMARTINE	1	
	0750679F	PARIS 12°	PAUL VALERY	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, géographie, latin, grec et l'option cinéma-audiovisuel de l'ENS Lyon
	0750683K	PARIS 13°	CLAUDE MONET	2	Prépare à l'option théâtre
	0750703G	PARIS 16°	MOLIERE	2	Prépare à l'option théâtre
	0750699C	PARIS 16°	JANSON DE SAILLY	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0750705J	PARIS 17°	HONORE DE BALZAC	1	
	0750714U	PARIS 20°	HELENE BOUCHER	1	
POITIERS	0160002R	ANGOULEME	GUEZ DE BALZAC	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
POITIERS	0860035W	POITIERS	CAMILLE GUERIN	1	Histoire-géographie
REIMS	0510032H	REIMS	JEAN JAURES	2	
RENNES	0220057T	SANT BRIEUC	ERNEST RENAN	1	
	0290007A	BREST	KERICHEN	2	
	0290098Z	QUIMPER	CORNOUILLE	1	
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
RÉUNION	9740001H	ST DENIS	LECONTE DE LISLE	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	1	
	0760091L	ROUEN	JEANNE D'ARC	2	Prépare à l'option cinéma - audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0310041B	TOULOUSE	SANT-SERNIN	3	Prépare aux options histoire des arts, théâtre, musique et cinéma audiovisuel
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	Prépare aux options musique et théâtre
	0311323V	TOULOUSE	RIVE GAUCHE	1	
VERSAILLES	0952196W	ENGHEN LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1	Histoire-géographie
	0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SANT-EXUPERY	1	
	0920141D	NANTERRE	JOLIOT CURIE	1	Prépare à l'option théâtre
	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	

	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	Prépare à l'option théâtre
	0920802X	SÈVRES	JEAN PIERRE VERNANT	1	Prépare à l'option cinéma -audiovisuel - anglais
	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	
	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	
NOUVELLE CALÉDONIE	9830002K	NOUMEA	LA PÉROUSE	1	

Lettres et sciences sociales
Classes de première année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	remarques - Lettres et sciences sociales
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 1 ^e	THIERS	1	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL de MONTAIGNE	1	
CRÉTEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	
LYON	0690026D	LYON	DU PARC	1	
	0690028F	LYON	SAINTE JUST	1	
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	
	0340009A	BEZIERS	HENRI IV	1	
NANTES	0440024M	NANTES	G. GUIST' HAU	1	
ORLÉANS-TOURS	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	1	
PARIS	0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	1	
	0750699C	PARIS 16 ^e	JANSON DE SAILLY	1	
RÉUNION	9741046U	SAINT DENIS	BELLEPIERRE	1	
ROUEN	0760174B	LE HAVRE	CLAUDE MONET	1	
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINTE-SERNIN	1	
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	

Lettres (Chartes) - Classes de première année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 5e	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

**Classes de seconde année
1re supérieure (Ulm)**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	remarques - 1ère SUP (Ulm)
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 1 ^{er}	THIERS	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, théâtre	
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL de MONTAIGNE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes – section B	
CAEN	0640055M	PAU	LOUIS BARTHOU	1	lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, théâtre	
CLERMONT-FERRAND	0630018C	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, allemand, cinéma – audiovisuel	Prépare aux options ENS Lyon histoire et géographie, anglais et cinéma audiovisuel

CRÉTEIL	0940120V	ST MAUR-DES-FOSSES	MARCELIN BERTHELOT	1	lettres modernes, histoire, géographie, anglais	
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
GUADELOUPE	9710002A	BASSE TERRE	GERVILLE REACHE	1	Lettres modernes, histoire, géographie, LV II espagnol	
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
LIMOGES	0870015U	LIMOGES	GAY LUSSAC	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, philosophie	
LYON	0690026D	LYON 6 ^e	DU PARC	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts	
	0690027E	LYON 6 ^e	EDOUARD HERRIOT	1	lettres classiques, lettres modernes, théâtre, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes – section B	
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1	lettres modernes, histoire, géographie, anglais, espagnol, allemand, italien	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
NANCY-METZ	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARÉ	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais cinéma-audiovisuel	
NANTES	0440021J	NANTES	GEORGES CLEMENCEAU	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire, géographie, histoire des arts	
NICE	0060030A	NICE	MASSENA	1	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes	
ORLÉANS-TOURS	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, théâtre	

PARIS	0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
	0750655E	PARIS 5 ^e	LOUIS LE GRAND	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol	
	0750660K	PARIS 6 ^e	FENELON	2	philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique, théâtre	
	0750667T	PARIS 9 ^e	CONDORCET	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
	0750679F	PARIS 12 ^e	PAUL VALERY	1	Prépare à l'option cinéma audiovisuel, lettres modernes, histoire, géographie	Prépare à l'option ENS Lyon cinéma audiovisuel
	0750699C	PARIS 16 ^e	JANSON DE SAILLY	1	histoire, géographie, philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire des arts	
	0750703G	PARIS 16 ^e	MOLIERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, théâtre	Prépare à l'option ENS Lyon : théâtre, anglais, géographie - prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
RENNES	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie	
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	lettres classiques, lettres modernes, philosophie, histoire des arts	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1	lettres classiques, lettres modernes, musique, théâtre	prépare à la section B de l'École Nationale des Chartes
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, théâtre	
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes	

0782539L	MANTES-LA-JOLIE	SAINTE-EXUPÉRY	1	philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, allemand
----------	-----------------	----------------	---	--

1re supérieure (Lyon – Lettres et sciences humaines)

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
AIX-MARSEILLE	0130002G	AIX EN PROVENCE	PAUL CEZANNE	1	philosophie, histoire – géographie, lettres classiques, lettres modernes, italien, anglais, espagnol
	0840003X	AVIGNON	FREDERIC MISTRAL	1	Lettres modernes, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel, théâtre
	0800009A	AMIENS	LOUIS THUILLIER	1	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol
AMIENS	0600014P	COMPIEGNE	PIERRE D'AILLY	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire – géographie, anglais
	0020048S	ST QUENTIN	HENRI MARTIN	1	lettres modernes, anglais, histoire – géographie, cinéma-audiovisuel
BESANCON	0250008Y	BESANCON	LOUIS PASTEUR	1	philosophie, histoire – géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais
BORDEAUX	0330023W	BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	2	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, théâtre, anglais, allemand, espagnol, russe
	0240024W	PERIGUEUX	BERTRAND DE BORN	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
CAEN	0140013N	CAEN	MALHERBE	1	philosophie, lettres modernes, anglais, histoire-géographie, théâtre
	0500016W	OCTEVILLE	JEAN FRANÇOIS MILLET	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel
CLERMONT FERRAND	0030025L	MONTLUCON	MADAME de STAEL	1	Prépare à l'option musique
CORSE	7200009X	BASTIA	GIOCANTE DE CASABIANCA	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
CRÉTEIL	0772229E	MEAUX	JEAN VILAR	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, lettres modernes et histoire-géographie

	0930830X	LE RAINCY	ALBERT SCHWEITZER	1	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
	0930126G	ST OUEN	BLANQUI	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, espagnol, histoire des arts
	0930121B	MONTREUIL	JEAN JAURES	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais LVI, arabe
	0941413A	CRÉTEIL	LEON BLUM	1	Lettres modernes, histoire - géographie, cinéma-audiovisuel, histoire des arts
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
GRENOBLE	0740003B	ANNECY	LOUIS BERTHOLLET	1	lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
GRENOBLE	0380027Y	GRENOBLE	CHAMPOLLION	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
GUYANE	9730001N	CAYENNE	FELIX EBOUE	1	histoire - géographie
LILLE	0620007W	ARRAS	GAMBETTA	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
	0622949U	BOULOGNE	MARIETTE	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1	lettres modernes, histoire - géographie, philosophie, anglais
	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	2	philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	VALENCIENNES	WATTEAU	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
LYON	0690026D	LYON 6 ^e	DU PARC	1	lettres modernes, philosophie, histoire - géographie, anglais, espagnol, russe, histoire des arts
	0690027E	LYON 6 ^e	EDOUARD HERRIOT	2	histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien, théâtre
	0420041S	ST ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais
MARTINIQUE	9720003W	FORT DE FRANCE	BELLEVUE	1	lettres modernes, histoire - géographie, espagnol, anglais, philosophie
MONTPELLIER	0340038G	MONTPELLIER	JOFFRE	1	histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
	0340040J	MONTPELLIER	JULES GUESDE	1	histoire - géographie
NANCY-METZ	0572757M	METZ	G. DE LA TOUR	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie, allemand
	0540038Y	NANCY	HENRI POINCARE	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand,

NANTES	0440024M	NANTES		G. GUISTHAU	1	cinéma-audiovisuel
	0720029R	LE MANS		MONTESSQUIEU	1	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais, théâtre
NICE	0060030A	NICE		MASSENA	1	Histoire-géographie, lettres modernes, anglais
	0060011E	CANNES		CARNOT	1	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, anglais, allemand
ORLÉANS - TOURS	0830053G	TOULON		DUMONT D'URVILLE	1	Théâtre, cinéma audiovisuel, arts plastiques
	0450049J	ORLEANS		POTHIER	1	philosophie, lettres modernes, histoire – géographie, anglais, allemand
	0370035M	TOURS		DESCARTES	1	lettres modernes, anglais, allemand, histoire – géographie, lettres modernes, anglais
PARIS	0750654D	PARIS 5 ^e		HENRI IV	2	lettres modernes, histoire – géographie, anglais
	0750660K	PARIS 6 ^e		FENELON	2	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois, théâtre
	0750662M	PARIS 7 ^e		VICTOR DURUY	1	histoire – géographie, lettres modernes, anglais
	0750663N	PARIS 8 ^e		CHAPTAL	2	anglais, espagnol, lettres modernes, histoire-géographie
	0750669V	PARIS 9 ^e		JULES FERRY	2	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, anglais, allemand
	0750667T	PARIS 9 ^e		CONDORCET	1	philosophie, histoire – géographie, lettres modernes, anglais, arts plastiques
	0750683K	PARIS 13 ^e		CLAUDE MONET	1	histoire – géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand, théâtre
	0750705J	PARIS 17 ^e		HONORE DE BALZAC	1	philosophie, lettres modernes, histoire – géographie
	0750714U	PARIS 20 ^e		HELENE BOUCHER	1	lettres modernes, histoire – géographie, allemand, histoire des arts
	POITIERS	0160002R	ANGOULÊME		GUEZ DE BALZAC	1
REIMS	0860035W	POITIERS		CAMILLE GUERIN	1	lettres modernes, allemand, anglais
	0510032H	REIMS		JEAN JAURES	1	philosophie, histoire – géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand

RENNES	0220057T	SAINTE BRIEUC	ERNEST RENAN	1	Histoire et géographie – anglais- lettres modernes
	0290007A	BREST	KERICHEN	1	lettres modernes, anglais, histoire-géographie
	0350710G	RENNES	CHATEAUBRIAND	1	lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol, histoire – géographie
RÉUNION	9740001H	SAINTE-DENIS	LECONTE DE LISLE	1	philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, cinéma-audiovisuel
ROUEN	0760091L	ROUEN	JEANNE D'ARC	1	lettres modernes, lettres classiques, histoire – géographie, anglais, allemand, cinéma – audiovisuel
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1	philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire – géographie, histoire des arts
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINTE-SERNIN	3	philosophie, lettres modernes, histoire – géographie, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, musique
VERSAILLES	0910627M	SAVIGNY SUR ORGE	JEAN BAPTISTE COROT	1	Histoire-géographie
	0952196W	ENGHIEN LES BAINS	GUSTAVE MONOD	1	histoire – géographie
	0920141D	NANTERRE	JOLIOT CURIE	1	philosophie, lettres modernes, histoire – géographie, anglais, russe, théâtre
	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	2	philosophie, lettres modernes, histoire – géographie, anglais, allemand
	0920802X	SÈVRES	JEAN PIERRE VERNANT	1	lettres modernes, histoire – géographie, allemand, cinéma – audiovisuel
	0782555D	ST GERMAIN EN LAYE	JEANNE D'ALBRET	1	lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire – géographie
	0920149M	VANVES	MICHELET	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie, histoire des arts
	0782563M	VERSAILLES	LA BRUYERE	2	philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire – géographie, anglais, espagnol
NOUVELLE CALÉDONIE	9830002K	NOUMEA	LA PEROUSE	1	

1re supérieure lettres et sciences sociales

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
AIX-MARSEILLE	0130040Y	MARSEILLE 1 ^e	THIERS	1
BORDEAUX	0330021U	BORDEAUX	MICHEL de MONTAIGNE	1
CRÉTEIL	0770933W	MELUN	JACQUES AMYOT	1
DIJON	0210015C	DIJON	CARNOT	1
LILLE	0590119J	LILLE	FAIDHERBE	1
	0590063Y	DOUAI	ALBERT CHATELET	1
LYON	0690026D	LYON 6 ^e	DU PARC	1
MONTPELLIER	0300021K	NIMES	ALPHONSE DAUDET	1
	0340009A	BEZIERS	HENRI IV	1
NANTES	0440024M	NANTES	GABRIEL GUISTHAU	1
ORLÉANS - TOURS	0450049J	ORLÉANS	POTHIER	1
PARIS	0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	1
	0750699C	PARIS 16 ^e	JANSON DE SAILLY	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310041B	TOULOUSE	SAINT-SERNIN	1
VERSAILLES	0920145H	SCEAUX	LAKANAL	1

1re supérieure (Chartes)

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions
PARIS	0750654D	PARIS 5 ^e	HENRI IV	1
STRASBOURG	0670079X	STRASBOURG	FUSTEL DE COULANGES	1
TOULOUSE	0310036W	TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat

**CPGE de la filière scientifique
Classes de première année**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SANT JOSEPH		1			
	0131341M	MARSEILLE 6°	NOTRE DAME DE SION	1				
	0331503E	BORDEAUX	SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	1				
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE MARIE		1			
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	GODEFROY DE BOUILLON	1				
GRENOBLE	0071126L	ANNONAY	SANT DENIS		1			
LILLE	0593117T	LILLE	SANT PIERRE	1				
	0592932S	BEAUCAMPS - LIGNY	SAINTE MARIE		1			
	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1				
	0592921E	ROUBAIX	SANT REMI	1				
LYON	0690522T	LYON 5°	AUX LAZARISTES	1	1	1		1
MONTPELLIER	0690539L	LA MULATIERE OULLINS	ASSOMPTION BELLEVUE		1		1	
	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1			1	1
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI	1				
	0341521U	MONTFERRIER SUR LEZ	SANT JOSEPH PIERRE ROUGE		1			
	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS				1	
NANTES	0440163N	NANTES	SANT STANISLAS	1	1			
	0490824E	ANGERS	SANT MARTIN	1				
	0850083D	LA ROCHE SUR YON	SANT JOSEPH	1				
	0492420P	SANT SYLVAIN D'ANJOU	SANT AUBIN LA SALLE			1		
	0060673Z	CANNES	STANISLAS	1	1			
PARIS	0753840S	PARIS 6°	STANISLAS	2	3			
	0754025T	PARIS 6°	SANT NICOLAS					1
	0753873C	PARIS 8°	FENELON SAINTE MARIE	2	1			
RENNES	0290335G	BREST	LA CROIX ROUGE			1		

	0290338K	BREST		SAINTE ANNE	1	1				
	0350778F	RENNES		ASSOMPTION		2				
	0560181T	LORIENT		SAINTE ANNE						1
RÉUNION	9741255W	SAINTE ANNE		SAINTE ANNE	1					
STRASBOURG	0671609K	COLLEGE EPISCOPAL SAINT ETIENNE		STRASBOURG		1				
	0671636P	STRASBOURG		ORT	1					
TOULOUSE	0312408Z	BALMA		SALIEGE		2				
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES		SAINTE GENEVIEVE	3	3	1	1	1	
	0912161E	CORBEIL		SAINTE ANNE			1			
	0920904H	ANTONY		SAINTE ANNE	1	1				
	0920928J	RUEIL MALMAISON		PASSY BUZENVAL				1		

Classes de seconde année

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
AIX-MARSEILLE	0840072X	AVIGNON	SAINTE ANNE			1						
	0131341M	MARSEILLE 6°	NOTRE DAME DE SION	1								
BORDEAUX	0331503E	BORDEAUX	SAINTE ANNE GRAND LEBRUN	1								
CAEN	0141164P	CAEN	SAINTE ANNE			1						
CLERMONT-FERRAND	0631068U	CLERMONT FERRAND	GODEFROY BOUILLON	1								
GRENOBLE	0071126L	ANNONAY	SAINTE ANNE					1				
LILLE	0593117T	LILLE	SAINTE ANNE					1				
	0592932S	BEAUCAMPS-LIGNY	SAINTE ANNE			1						
	0592916Z	MAUBEUGE	NOTRE DAME DE GRACE	1								
	0592921E	ROUBAIX	SAINTE ANNE	1								
LYON	0690522T	LYON 5°	AUX LAZARISTES	1		1		1		1		1
	0690539L	LA MULATIERE	ASSOMPTION BELLEVUE			1					1	

CPGE ATS ingénierie industrielle - préparation en 1 an

ACADEMIE	ETAB	VILLE	NOM	ATS
AIX-MARSEILLE	0131391S	AIX-EN-PROVENCE	SAINT ELOI	1
RENNES	0350791V	REDON	MARCEL CALLO	1
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1

**CPGE économiques et commerciales
Classes de première et seconde années**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
				1re année	2e année	1re année	2e année	1re année	2e année
AIX-MARSEILLE	0131319N	AIX EN PROVENCE	LA NATIVITE			1	1		
	0132828D	MARSEILLE 12°	LA CADENELLE			1	1		
	0131341M	MARSEILLE 6°	NOTRE DAME DE SION	1	1				
	0131684K	MARSEILLE	PERRIMOND					1	1
BORDEAUX	0331503E	BORDEAUX	SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	1	1	1	1		
	0141161L	CAEN	JEANNE D'ARC			1	1		
CLERMONT-FERRAND	0631075B	CLERMONT FERRAND	SAINTE ALYRE			1	1		
CRÉTEIL	0930974D	VILLEMOMBLE	SAINTE LOUIS -			1	1		
			BLANCHE DE CASTILLE						
DIJON	0940878U	SAINTE MAUR DES FOSSES	TEILHARD DE CHARDIN			1	1		
	0211090W	DIJON	SAINTE BENIGNE			1	1		
GRENOBLE	0260074P	VALENCE	MONTPLAISIR					1	1
	0381675P	CORENC	ITEC BOISFLEURY	1	1	1	1		

LILLE	0592940A	DOUAI	SAINTE JEAN	1	1	2	2	
LILLE	0593114P	LILLE	SAINTE PAUL	1	1	1	1	
LYON	0421020F	SAINTE ETIENNE	SAINTE LOUIS			1	1	
	0690519P	LYON 5 ^e	NOTRE DAME DES MINIMES	1	1	2	1	
	0690521S	LYON 5 ^e	SAINTE MARIE	1	1	1	1	
	0690564N	LYON 1 ^e	LES CHARTREUX	1	1	1	1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	E. D'ALZON	1	1			
	0340881Y	MONTPELLIER	NOTRE DAME DE LA MERCI			1	1	
	0660059F	PERPIGNAN	NOTRE DAME DU BON SECOURS			1	1	
	0572341K	MONTIGNY LES METZ	JEAN XXIII			1	1	
NANCY-METZ	0440160K	NANTES	LES ENFANTS NANTAIS	1	1			
	0440161L	NANTES	ST-JOSEPH DU LOQUIDY			1	1	
	0490823D	ANGERS	URBAN MONGAZON	1	1			
	0720834R	LE MANS	NOTRE DAME DE SAINTE CROIX			1	1	
NICE	0060673Z	CANNES	STANISLAS			1	1	
	0753840S	PARIS 6 ^e	STANISLAS	2	2			
	0753897D	PARIS 12 ^e	SAINTE MICHEL DE PICPUS	1	1	2	2	
	0754042L	PARIS 13 ^e	LE REBOURS				1	1
PARIS	0753933T	PARIS 16 ^e	SAINTE LOUIS DE GONZAGUE			2	2	
	0753947H	PARIS 16 ^e	SAINTE JEAN DE PASSY	2	2			
	0350776D	RENNES	SAINTE VINCENT-PROVIDENCE	1	1	1	1	
	0350795Z	RENNES	DE LA SALLE				1	1
ROUEN	0761710W	LE HAVRE	SAINTE JOSEPH			1	1	
STRASBOURG	0671609K	STRASBOURG	SAINTE ETIENNE			1	1	

TOULOUSE	0312406Z	BALMA	SALIEGE	1	1	1	1	
VERSAILLES	0783053V	VERSAILLES	SAINTE GENEVIEVE	2	2			
	0783351U	VERSAILLES	NOTRE DAME DU GRANDCHAMP	1	1	2	1	1
	0920919Z	NEUILLY SUR SEINE	NOTRE DAME DE LA CROIX			2	2	
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU			1	1	

**CPGE de la filière littéraire
Classes de première année**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Remarques lettres
CLERMONT FERRAND	0631074A	CLERMONT FERRAND	FENELON	1	
CRÉTEIL	0771246L	MEAUX	SAINTE GENEVIEVE	1	
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1	Arts plastiques et histoire des arts
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Musique
PARIS	0753915Y	PARIS 15°	BLOMET	2	
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	2	
	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	2	
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1	

**Classes de seconde année
1re supérieure (Ulm)**

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	2	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, géographie, histoire-géographie.

1re supérieure (Lyon – lettres et sciences humaines)

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
CLERMONT FERRAND	0631074A	CLERMONT FERRAND	FENELON	1	
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	Lettres modernes, histoire, allemand, anglais
LYON	0690521S	LYON	SAINTE MARIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie.
MONTPELLIER	0300080Z	NIMES	EMMANUEL d'ALZON	1	arts plastiques et histoire des arts
NANTES	0440172Y	NANTES	PERVERIE	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
PARIS	0753915Y	PARIS 15 ^e	BLOMET	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
VERSAILLES	0783282U	LE CHESNAY	BLANCHE DE CASTILLE	1	Lettres modernes, histoire - géographie.
	0921365J	RUEIL MALMAISON	DANIELOU	1	Philosophie, lettres modernes, histoire -géographie, anglais

Classes de première et seconde années de lettres et de sciences sociales

ACADÉMIE	ETAB	VILLE	NOM	1re année	2e année
LILLE	0593109J	LILLE	NOTRE DAME DE LA PAIX	1	1
LYON	0690571W	LYON	SAINT MARC	1	1
	0690564N	LYON 1 ^e	LES CHARTREUX	1	1
NANCY	0541318P	NANCY	ST SIGISBERT	1	1
NANTES	0440154D	NANTES	BLANCHE DE CASTILLE	1	1
NICE	0060023C	CANNES	STANISLAS	1	
RENNES	0560114V	VANNES	ST FRANCOIS XAVIER	1	1
REUNION	9741256X	SAINTE DENIS	LEVAVASSEUR	1	
PARIS	0753840S	PARIS 6	STANISLAS	1	1
VERSAILLES	0920875B	NEUILLY SUR SEINE	SAINTE MARIE	1	1

CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE						
Filière littéraire						
PREMIÈRE ANNÉE						
ETAB	VILLE	NOM	divisions	Remarques lettres		
0930863H	SAINT-DENIS	MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes		
SECONDE ANNÉE ENS LYON LETTRES ET SCIENCES HUMAINES						
0930863H	SAINT-DENIS	MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes		

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Filière économique et commerciale

PAYS	VILLE	NOM	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
			1re année	2e année	1re année	2e année	1re année	2e année
MAROC	RABAT	DESCARTES	1	1	1	1	-	-
AUTRICHE	VIENNE	Lycée français			1	1	-	-

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ACADÉMIE	Établissement	Ville	Nom	BCPST		ATS bio	TB
				1 ^{re} et 2 ^e années	1 ^{re} et 2 ^e années		
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraclet	-	-	1	-
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie sur Crête	-	-	1	-
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort	-	-	1	-
Clermont-Ferrand	0630984 C	Lempdes	LEGTA Louis Pasteur Marmilhat	1	-	1	-
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny	-	-	1	-
Grenoble	0260765 R	Valence	LEGTA Le Valentin	-	-	1	-
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTA Frédéric Bazille	-	-	1	-

Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Fresne	1	-	-
Orléans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Chesnoy	1	1	1
Rennes	0350700 W	Le Rheu	LEGTA Théodore Monod	-	1	1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1	1	-
	0120937 D	Rodez	LEGTA La Roque	-	1	-

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Concours préparés et options d'enseignement

Établissements						
Préparation	Lycée militaire d'Aix en Provence (1)	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Prytanée national militaire de La Flèche	École des pupilles de l'Air de Grenoble	Lycée Naval de Brest
École polytechnique	-	-	-	MPSI ; MP* (2)	-	-
École navale	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École de l'Air	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint Cyr Coëtquidan option sciences	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	-	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint Cyr Coëtquidan : option lettres	Lettres 1 et 2	-	Lettres 1et 2	Lettres 1 et 2	-	-
ESM Saint Cyr Coëtquidan option économique et	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	Eco 1 et 2	-	-

commerciale					
<p>(1) Le lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'École nationale des Arts et Métiers au lycée Vauvenargues à Aix en Provence</p> <p>(2) MP* : classes spécifique à l'École polytechnique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les élèves en préparation à l'École spéciale militaire, à l'École navale et à l'École de l'Air, ont obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires 					

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Établissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	Langues vivantes facultatives
Lycée militaire d'Aix-en-Provence Lycée militaire d'Autun	Allemand -Anglais Espagnol Anglais -Allemand	Allemand -Anglais Espagnol Anglais -Allemand Espagnol	Arabe débutants Russe débutants
Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Anglais - Allemand	Anglais -Allemand Espagnol -Russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de La Flèche	Allemand -Anglais	Anglais -Allemand Espagnol	Russe débutants

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription et nomination à la hors classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2017

NOR : MENH1700138A
arrêté du 1-3-2017
MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 1er mars 2017 les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de classe normale dont les noms suivent sont inscrits et nommés au tableau d'avancement à la hors classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2017.

À compter du 1er janvier 2017 :

1 - Ludovic SAUVAGE, Anglais, LILLE
2 - Laurent MARIEN, Histoire-géographie, POITIERS
3 - Mathieu RUFFENACH, Physique-chimie, MONTPELLIER
4 - Michel PRAT, Biotechnologies-génie biologique, LILLE
5 - Ludovic LEGRY, Mathématiques, AMIENS
6 - Isabelle SOULE, Economie-gestion, CAEN
7 - Yaël BRISWALTER, Lettres, GRENOBLE
8 - Lucyna Jadwiga MOARI, Administration et vie scolaire, TOULOUSE
9 - David LAGEDAMON, Economie-gestion, NOUVELLE-CALEDONIE
10 - Corinne GATTY, Sciences médico-sociales, AIX-MARSEILLE
11 - Viviane HENRY, Administration et vie scolaire, GRENOBLE
12 - Fabien BEN, Administration et vie scolaire, DIJON
13 - Sophie FOURNIER-GASSIE, Histoire-géographie, VERSAILLES
14 - Christophe KREISS, Economie-gestion, CRETEIL
15 - Jean-Luc CURNAC, Education physique et sportive, LYON
16 - Christian WILLHELM, Administration et vie scolaire, RENNES
17 - Loïc LE GOUZOUQUE, Mathématiques, RENNES
18 - Florence CHAIX, Histoire-géographie, ORLEANS-TOURS
19 - Eric GARNIER, STI secteur industriel, LIMOGES
20 - Jean-Philippe FOURNOU, Physique-chimie, ROUEN
21 - Sabine BOBEE, Sciences de la vie et de la Terre, PARIS
22 - Martine PETIT, Education physique et sportive, GRENOBLE
23 - Claude ALESSANDRINI, Italien, NANTES
24 - Claude MURCUILLAT, Physique-chimie, CRETEIL
25 - Christian MENDIVE, Lettres, CORSE
26 - Bernadette VOISIN-GIRARD, Education physique et sportive, REUNION
27 - Anne-Françoise PASQUIER-LOUE, Histoire-géographie, VERSAILLES
28 - Sandrine PICARD, Mathématiques, GRENOBLE
29 - Alexandre FALCO, Education physique et sportive, LYON
30 - Jean-Luc MASSEY, STI secteur industriel, PARIS
31 - Isabelle BOULNOIS, Éducation physique et sportive, AMIENS
32 - Frédéric CERANI, Économie-gestion, VERSAILLES
33 - François DRAVET, Lettres, VERSAILLES
34 - Jean-Pierre GROSSFT-BOURBANGE, Lettres, STRASBOURG

35 - Nathalie HERR, Histoire-géographie, AMIENS
36 - Gilles PATRY, Mathématiques, RENNES
37 - Séverine VERSCHAEVE, Sciences de la vie et de la Terre, POITIERS
38 - Philippe JANVIER, Mathématiques, BORDEAUX
39 - Johann GERARD, Sciences de la vie et de la Terre, RENNES
40 - Valérie BAGLIN-LE GOFF, Economie-gestion, ORLEANS-TOURS
41 - Christophe BERTHIER, Physique-chimie, BORDEAUX
42 - Kouassi Fily KOUADIO, Anglais, LILLE
43 - Vincent GUIRAL, Physique-chimie, GRENOBLE
44 - Jean-Christophe LARBAUD, Physique-chimie, GRENOBLE
45 - Laurent NOE, Mathématiques, CRETEIL
46 - Irène ILEF-PENHOUE, Administration et vie scolaire, REUNION
47 - Pascale NIQUET-PETITPAS, Administration et vie scolaire, LIMOGES
48 - Laurence NAERT, Administration et vie scolaire, NANCY-METZ
49 - Max Claude NELSON, Economie-gestion, GUADELOUPE
50 - Marie-Claude GUSTO, Administration et vie scolaire, ONISEP
51 - Emmanuel ROY, Administration et vie scolaire, VERSAILLES
52 - Corinne PASCO-BERHO, Economie-gestion, PARIS
53 - François SAILLARD, Economie-gestion, ORLEANS-TOURS
54 - Jean-François SALLES, Mathématiques, REUNION
55 - Philippe BALLE, Administration et vie scolaire, DIJON
56 - Luc PHAM, Administration et vie scolaire, PARIS
57 - Jean-Paul MEROU, Anglais, MONTPELLIER
58 - Josiane RAMVILLE, Anglais, MARTINIQUE
59 - Christine PARRIAT-SIVRE, Sciences médico-sociales, STRASBOURG
60 - Marianne WOJCIK-BEHR, Sciences de la vie et de la Terre, NANCY-METZ
61 - Sophie COLLIGNON, Anglais, REIMS
62 - Christophe CIAVALDINI, Economie-gestion, ORLEANS-TOURS
63 - Thierry ROLANDO, Education musicale, VERSAILLES
64 - Sébastien ASSERAF-GODRIE, Sciences économiques et sociales, ORLEANS-TOURS
65 - Marc NEISS, Physique-chimie, STRASBOURG
66 - Pierre LAVAIL, Anglais, MONTPELLIER
67 - Brigitte WENNER, Mathématiques, STRASBOURG
68 - Jean-Michel LESPASSE, Philosophie, BORDEAUX
69 - Vincent AUBER, Administration et vie scolaire, CRETEIL
70 - Marie-Odile MARCHAND, Economie-gestion, AMIENS
71 - Hervé KERADEC, Economie-gestion, ROUEN
72 - Carmen LALANDE, Espagnol, ORLEANS-TOURS
73 - Michel FIGUET, Lettres, LYON
74 - Catherine FERRIER ZARZECKI, Administration et vie scolaire, CRETEIL
75 - Catherine FRIZZA-THIBAUT, Lettres, RENNES
76 - Bruno DESCAMPS, Histoire-géographie, CAEN
77 - Emmanuelle COMPAGNON-POUYE, Administration et vie scolaire, REIMS
78 - Jean-Louis TERZI, STI secteur industriel, ROUEN
79 - Arnaud AIZIER, Lettres, VERSAILLES

- 80 - Claude BOSSU, Administration et vie scolaire, STRASBOURG
 - 81 - Dominique KARAS, Mathématiques, GRENOBLE
 - 82 - Véronique BLUTEAU-DAVY, Mathématiques, NANTES
 - 83 - Marie-Christine MILLER, Anglais, STRASBOURG
 - 84 - Nathalie GAUDIO, Administration et vie scolaire, VERSAILLES
 - 85 - Annie BALLARIN, Administration et vie scolaire, CLERMONT-FERRAND
 - 86 - Etienne MOREL, Administration et vie scolaire, GRENOBLE
 - 87 - Christel IZAC, STI secteur industriel, NANTES
 - 88 - Carole BLASZCZYK, Administration et vie scolaire, BORDEAUX
 - 89 - Philippe MITTET, Administration et vie scolaire, REGION NOUVELLE AQUITAINE
 - 92 - Yves GOEPFERT, Administration et vie scolaire, ADMINISTRATION CENTRALE
- À compter du 1er septembre 2017 :
- 90 - Letitia LAMBERT, Hébreu, VERSAILLES
 - 91 - Thierry JEANMOUGIN, Sciences économiques et sociales, RENNES

Personnels

Personnels enseignants

Amélioration du dispositif de remplacement

NOR : MENH1706193C

circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017

MENESR - DGRH B1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; au vice-recteur de Mayotte ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Le remplacement constitue une préoccupation majeure pour notre ministère tant les enjeux pour les élèves et les familles sont importants ; la continuité du service public nécessite que tout enseignant absent soit remplacé.

L'exigence du remplacement est donc très forte s'agissant de l'École, parce que toute absence est immédiatement ressentie dans la vie même de la communauté scolaire

Dans ce cadre, trois impératifs s'imposent pour être plus efficace et plus réactif :

- mieux s'organiser ;
- mieux gérer ;
- mieux informer.

En premier lieu, il convient de rappeler que les absences de courte durée qui sont générées par l'institution doivent pouvoir être anticipées et communiquées le plus tôt possible au chef d'établissement ou à l'inspecteur de circonscription (calendrier des CAP, des jurys de concours, etc.). Il en est ainsi pour assurer le remplacement des enseignants en formation continue pendant le temps de service.

En second lieu, la formation hors temps de service d'enseignement pourra être organisée sur les petites vacances scolaires sur la base du volontariat. De la même manière, les jurys et préparations d'examen seront organisés de préférence le mercredi après-midi.

Enfin, dans le cadre de la programmation des absences prévisibles, le calendrier des formations proposées au sein du plan annuel de formation doit être établi notamment en tenant compte des constats de saisonnalité des absences sur une année scolaire.

Ainsi, la présente note, dans ses annexes, a pour objet de rappeler les règles relatives aux autorisations d'absence, de présenter les dispositifs d'organisation du remplacement à mettre en œuvre dans les premier et second degrés, de proposer des modalités d'information vers les parents d'élèves, et de définir des modalités d'accompagnement des enseignants en cas d'absences répétées.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Annexes

Annexe 1 - Vade-mecum sur les autorisations d'absence.

Annexe 2 - L'organisation du remplacement dans le 1er degré

Annexe 3 - L'organisation du remplacement dans le 2nd degré

Annexe 4 - L'information des parents d'élèves sur les absences et le remplacement

Annexe 5 - Le cas des absences perlées

Annexe 1

Vade-mecum sur les autorisations d'absence

Note : sauf précision contraire, les autorisations d'absence mentionnées dans ce vade-mecum sont rémunérées, mais ne sont pas considérées comme du temps de travail effectif.

Table des matières

I. Pour fonctions publiques électives et de représentation

- A) En qualité de candidat à une fonction publique élective
- B) Pour participer aux travaux d'un organisme public non syndical
- C) Pour participer aux travaux d'une assemblée publique élective

II. Pour mandat syndical

- A) Heure mensuelle d'information syndicale
- B) Congrès et instances locaux, nationaux et internationaux
- C) Réunions organisées par l'administration

III. Pour événements familiaux

- A) Grossesse / préparation de l'accouchement
- B) Mariage / Pacs
- C) Décès ou maladie très grave du conjoint
- D) Enfant malade et garde d'enfant

IV. Pour raison de santé

- A) Examens médicaux obligatoires
- B) RDV médicaux non obligatoires
- C) Cohabitation avec une personne contagieuse

V. Pour études, concours et examens professionnels, vie scolaire

- A) Concours et examens professionnels
- B) Formation statutaire et continue
- C) Sportifs de haut niveau
- D) Participation aux instances scolaires
- E) Rentrée scolaire
- F) Participation à un jury d'examen

VI. Pour devoir de citoyenneté

- A) Participation à un jury de la cour d'assises
- B) Sapeurs-pompiers volontaires
- C) Réserve opérationnelle

VII. Pour raisons personnelles

- A) Fêtes religieuses
- B) Déplacements effectués à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux)

I. Pour fonctions publiques électives et de représentation

A) En qualité de candidat à une fonction publique élective :

Textes de référence

- Code du travail : articles L. 3142-79 à L. 3142-88.
- Circulaire du 18 janvier 2005 relative à la situation des fonctionnaires et agents civils de l'État candidats à une fonction publique élective.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absences sont accordées de droit pour les candidats à une fonction publique élective. Ces autorisations d'absence peuvent être accordées en une ou plusieurs fois, en fonction des besoins de l'agent sous réserve des nécessités du service :

- 20 jours maximum pour les élections législatives, présidentielles, sénatoriales ou européennes ;
- 10 jours maximum pour les élections régionales, cantonales et municipales.

Situation administrative

Ces absences sont récupérées dans les conditions suivantes :

- en accord avec l'administration, elles sont récupérées en aménagement du temps de travail ;
- ou, pour les agents concernés et sur leur demande, elles peuvent être déduites des congés annuels et RTT, dans la limite des droits acquis à la date du 1er tour de scrutin.

Sinon, elles ne sont pas rémunérées.

B) Pour participer aux travaux d'un organisme public non syndical

Textes de référence :

- Loi n° 82-1061 du 17 décembre 1982.
- Circulaire FP/1530 du 23 septembre 1983.
- Circulaire no 1913 du 17 octobre 1997.
- Circulaire FP/2023 du 10 avril 2002.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence peuvent être accordées dans les cas suivants :

- membre du conseil d'administration des caisses de sécurité sociale ;
- assesseur ou délégué aux commissions en dépendant ;
- représentants d'une association de parents d'élèves ;
- fonctions d'assesseur ou délégué de liste lors des élections prud'homales.

C) Pour participer aux travaux d'une assemblée publique élective :

Textes de référence

- Code général des collectivités territoriales :

- art. L. 2123-1 à L. 2123-16 sur les conditions d'exercice des mandats municipaux
- art. L. 3123-1 à L. 3123-5 sur les conditions d'exercice des mandats départementaux
- art. L. 4135-1 à L. 4135-5 sur les conditions d'exercice des mandats régionaux
- art. R. 2123-1 à R. 2123-16 sur les conditions d'exercice des mandats municipaux
- art. R. 3123-1 à R. 3123-5 sur les conditions d'exercice des mandats départementaux
- art. R. 4135-1 à R. 4135-5 sur les conditions d'exercice des mandats régionaux

- Instruction n° 7 du 23 mars 1950 pour l'application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.

- Circulaire FP/3 n° 2446 du 13 janvier 2005 relative aux facilités en temps bénéficiant aux fonctionnaires titulaires de mandats municipaux.

- Circulaire FP du 18 janvier 2005 relative à la situation des fonctionnaires et agents civils de l'État candidats à une fonction publique élective.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence sont accordées de droit pour permettre à un membre d'un conseil municipal, départemental ou régional, de participer :

- aux séances plénières ;
- aux réunions des commissions dont il est membre ;
- aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune, le département ou la région, selon le cas.

Par ailleurs, des crédits d'heures sont accordés de droit aux élus locaux pour l'administration de la commune, du département, de la région ou de l'organisme auprès duquel ils représentent ces collectivités, ainsi que pour la préparation des réunions et des instances où ils siègent. Ces crédits d'heures sont forfaitaires et trimestriels :

1) Maire

- Commune de 10.000 habitants et plus : 140 h par trimestre
- Commune de moins de 10 000 habitants : 105 h par trimestre

2) Adjoint au maire

- Commune de 30.000 habitants et plus : 140 h par trimestre
- Commune de 10.000 à 29.999 habitants : 105 h par trimestre
- Commune de moins de 10.000 habitants : 52 h 30 par trimestre

3) Conseiller municipal avec délégation de fonction du maire

- Commune de 30.000 habitants et plus : 140 h par trimestre
- Commune de 10.000 à 29.999 habitants : 105 h par trimestre
- Commune de moins de 10.000 habitants : 52 h 30 par trimestre

4) Conseiller municipal

- Commune de 100.000 habitants et plus : 52 h 30 par trimestre
- Commune de 30.000 à 99.999 habitants : 35 h par trimestre
- Commune de 10.000 à 29.999 habitants : 21 h par trimestre
- Commune de 3.500 à 9.999 habitants : 10 h 30 par trimestre
- Commune de moins de 3 500 habitants : 7 h par trimestre

Situation administrative

Les crédits d'heures (décomptés par demi-journée de 3 heures) font l'objet d'une retenue sur le traitement. Ce crédit est limité et ne peut être dépassé. Les heures non utilisées pendant un trimestre (civil) ne sont pas reportées sur le trimestre suivant. En cas de travail à temps partiel, ce crédit d'heures est diminué proportionnellement à la réduction du temps de travail prévue pour l'emploi considéré.

La jurisprudence

- Arrêt n° 13-11060 de la Cour de cassation du 2 avril 2014 précisant que le changement des horaires de travail du salarié ne fait pas obstacle à l'exercice de son mandat électif.
- Arrêt n° 06-44793 de la Cour de cassation du 16 avril 2008 indiquant qu'un employeur ne peut pas contrôler la justification de l'usage du crédit d'heures d'un salarié titulaire d'un mandat local.
- Décision n° 98NT02824 de la Cour administrative d'appel de Nantes du 8 février 2002 considérant qu'un agent titulaire d'un mandat public électif a l'obligation d'informer par écrit son employeur de la date et de la durée de ses absences, dès qu'il en a connaissance. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire.

II. Pour mandat syndical

A) Heure mensuelle d'information syndicale:

Textes de référence

- Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (article 5).
- Arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence sont accordées de droit aux personnels qui souhaitent participer à l'heure mensuelle d'information syndicale, dans la limite d'une heure par mois ou, quand les heures sont regroupées, trois heures par trimestre.

Situation administrative

Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et au titre de l'ancienneté.

B) Congrès et instances locaux, nationaux et internationaux :

Textes de référence

- Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (art. 13).
- Circulaire n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'État.

Modalités d'attribution

Sous réserve des nécessités du service, des autorisations spéciales d'absence sont accordées de droit aux représentants des organisations syndicales dûment mandatés pour participer à des congrès ou à des réunions d'organismes directeurs de syndicats, quel que soit le niveau de ces syndicats. La durée de cette absence est de :

- 20 jours par an et par agent pour les réunions ou congrès des organisations syndicales internationales ou représentées, directement ou par affiliation, au conseil commun de la fonction publique ou ;
- 10 jours par an et par agent pour les réunions ou congrès des organisations non représentées, directement ou par affiliation, au conseil commun de la fonction publique.

Les deux limites ne sont pas cumulables entre elles. Les éventuels délais de route s'ajoutent à ces plafonds.

Les autorisations spéciales d'absence peuvent être fractionnées en demi-journées. Les refus d'autorisation d'absence opposés à ce titre font l'objet d'une motivation de l'administration.

Situation administrative

Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et au titre de l'ancienneté.

C) Réunions organisées par l'administration

Textes de référence

- Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (art. 15).
- Circulaire n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'État.

Modalités d'attribution

Des autorisations spéciales sont accordées de droit dans la limite de deux à trois jours par an aux représentants syndicaux appelés à siéger au sein d'instances de concertation dont la liste est précisée par la circulaire n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014.

La durée de ces autorisations d'absence comprend, outre les délais de route et la durée prévisible de la réunion, un temps égal à cette durée pour permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux.

Situation administrative

Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et au titre de l'ancienneté.

III. Pour évènements familiaux

A) Grossesse / préparation de l'accouchement

Textes de référence

- Directive n° 92/85/CEE du 19 octobre 1992.
- Code du travail (L. 1225-16).
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- Circulaire n° FP-4 1864 du 09 août 1995 relative au congé de maternité ou d'adoption et autorisations d'absence liées à la naissance pour les fonctionnaires et agents de l'État.

Modalités d'attribution

L'agent bénéficie d'une autorisation d'absence de droit pour se rendre aux examens médicaux (prénataux et postnataux) obligatoires prévus par l'assurance maladie.

L'agent peut bénéficier d'une autorisation d'absence pour la préparation à l'accouchement.

L'administration peut accorder, sur avis du médecin chargé de la prévention, compte tenu des nécessités des horaires

de leurs services et des demandes des intéressées, des facilités dans la répartition des horaires de travail. Ces facilités sont accordées, à partir du début du troisième mois de grossesse, dans la limite maximale d'une heure par jour. Elles ne sont pas récupérables.

Situation administrative

Ces absences sont considérées comme du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et au titre de l'ancienneté.

B) Mariage / Pacs

Textes de référence

- Instruction n° 7 du 23 mars 1950 pour l'application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.
- Circulaire FP7 n° 002874 du 7 mai 2001.

Modalités d'attribution

Une autorisation d'absence de 5 jours ouvrables peut être accordée pour un mariage ou Pacs à l'agent titulaire ou au stagiaire. Le plafond de cette autorisation d'absence est réduit à 3 jours ouvrables pour les agents contractuels en poste depuis moins d'un an.

Ces autorisations peuvent être majorées d'un délai de route de 48 heures maximum. Compte tenu de l'organisation de l'année scolaire, ces dispositions ne s'appliquent pas aux enseignants.

Deux jours ouvrés peuvent être accordés pour convenances personnelles lorsqu'il s'agit du mariage d'un parent, enfant, frère ou sœur.

Situation administrative

Durant ces absences, le traitement est maintenu pendant deux jours.

C) Décès ou maladie très grave du conjoint

Textes de référence

- Instruction n° 7 du 23 mars 1950 pour l'application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.
- Circulaire FP7 n° 002874 du 7 mai 2001.

Modalités d'attribution

Une autorisation d'absence de 3 jours ouvrables peut être accordée en cas de décès ou de maladie très grave d'un parent, enfant, ou conjoint pacsé. Elle peut être majorée d'un délai de route de 48 heures, soit 5 jours maximum.

Une autorisation d'absence pour convenances personnelles d'une journée, éventuellement majorée du délai de route de 48 heures, peut être accordée pour les frères et sœurs, et autres membres de la famille proche (belle-famille).

D) Enfant malade et garde d'enfant

Textes de référence

- Circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982.
- Circulaire MEN n° 83-164 du 13 avril 1983.
- Circulaire FP7 n° 1502 du 22 mars 1995.
- Circulaire MEN n° 2002-168 du 2 août 2002

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux personnels pour soigner un enfant malade de moins de 16 ans (pas de limite d'âge si l'enfant est handicapé) ou pour en assurer momentanément la garde, sur présentation d'un certificat médical.

Les autorisations d'absences ne dépendent pas du nombre d'enfants et sont accordées dans la limite de :

- 12 jours lorsque l'agent élève seul son enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation ;
- 6 jours lorsque chacun des deux parents peut bénéficier du dispositif.

Méthode de calcul

Les autorisations d'absences sont décomptées en demi-journées effectivement travaillées et comptabilisées par année civile. Le nombre de demi-journées d'autorisation d'absence est calculé à partir du nombre de demi-journées hebdomadaires de service plus deux demi-journées, quels que soient la quotité de temps de travail de l'agent et le nombre d'heures de travail à assurer pour chacune des demi-journées considérées.

Par exemple, un professeur qui travaille le lundi toute la journée, mardi toute la journée, mercredi matin et jeudi toute la journée, pourra bénéficier de 7 + 2 demi-journées = 9 demi-journées d'absence par année civile.

Situation administrative

Lorsque le nombre maximal d'absences auxquelles peut prétendre l'agent a été dépassé, une retenue est opérée sur le traitement à proportion du dépassement.

IV. Pour raison de santé

A) Examens médicaux obligatoires

Texte de référence

- Décret n° 82 453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité (article 25).

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence sont accordées de droit pour les examens liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents.

B) Rendez-vous médicaux non obligatoires

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence pour convenances personnelles peuvent être accordées pour les rendez-vous non obligatoires.

Situation administrative

Les absences ne sont pas rémunérées.

C) Cohabitation avec une personne contagieuse

Texte de référence

- Instruction n° 7 du 23 mars 1950 pour l'application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absences peuvent être accordées en cas de maladie contagieuse. Le nombre de jours pouvant être accordé varie en fonction de la pathologie :

- variole : 15 jours ;
- diphtérie : 7 jours ;
- scarlatine : 7 jours ;
- poliomyélite : 15 jours ;
- méningite cérébro-spinale à méningocoques : 7 jours.

V. Pour études, concours et examens professionnels, vie scolaire

A) Concours et examens professionnels

Texte de référence

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, abrogeant le décret n° 85-607 du 14 juin 1985 relatif à la formation professionnelle des fonctionnaires de l'État.

Modalités d'attribution

Aux termes de l'article 21 du décret n°2007-1470, les agents peuvent bénéficier de décharges de service pour suivre des actions de préparation aux examens et concours administratifs et aux autres procédures de sélection organisées ou agréées par l'administration.

Lorsqu'un agent s'est vu opposer un premier refus et qu'il présente une nouvelle demande analogue, un nouveau refus ne peut lui être opposé qu'après avis de l'instance paritaire compétente.

Cette décharge est de droit lorsqu'elle est inférieure ou égale à cinq journées de service à temps complet pour une année. Elle ne peut pas alors être différée dans sa réalisation.

B) Formation statutaire et continue

Texte de référence

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État (articles 6 et 7).

Modalités d'attribution

Les fonctionnaires peuvent bénéficier de formations statutaires ou d'actions de formation continue sur leur temps de travail, sous réserve des nécessités du service.

La demande du fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune action de formation de cette catégorie au cours des trois années antérieures est acceptée de droit.

C) Sportifs de haut niveau

Textes de référence

- Article L. 221-2 et L. 221-7 du code du sport.
- Circulaire n° 2006-123 du 1er août 2006.

Modalités d'attribution

La liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau est arrêtée par le ministre chargé des sports (article L. 221-2 du code du sport).

L'article L. 221-7 du code du sport dispose que « *s'il est agent de l'État ou d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics, le sportif, l'arbitre ou le juge de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 bénéficie, afin de poursuivre son entraînement et de participer à des compétitions sportives, de conditions particulières d'emploi, sans préjudice de carrière, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État* ».

Aucun décret en Conseil d'État n'organise actuellement ces conditions. Dès lors, des aménagements horaires, qui ne sont pas à proprement parler des autorisations d'absence, peuvent être accordés par les recteurs sous réserve des nécessités du service.

D) Participation aux instances scolaires

Texte de référence

- Circulaire n° 1913 du 17 octobre 1997 relative aux autorisations spéciales d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de l'État, parents d'élèves.

Modalités d'attribution

Des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées, sur présentation de la convocation, sous réserve des nécessités du service, aux agents de l'État élus représentants des parents d'élèves et délégués de parents d'élèves pour participer aux réunions suivantes :

- dans les écoles maternelles ou élémentaires, réunions des comités de parents et des conseils d'école ;
- dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement adapté, réunions des commissions permanentes, des conseils de classe et des conseils d'administration.

Des autorisations spéciales d'absence peuvent également être accordées, dans les mêmes conditions, aux agents de l'État désignés pour assurer, dans le cadre d'une commission spéciale placée sous l'autorité d'un directeur d'école, l'organisation et le bon déroulement des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école.

E) Rentrée scolaire

Texte de référence

- Circulaire annuelle du ministère de la fonction publique.

Modalités d'attribution

Des facilités d'horaires peuvent être accordées aux père et mère de famille fonctionnaires, lorsqu'elles sont compatibles avec le fonctionnement normal du service.

F) Participation à un jury d'examen

Texte de référence

- Code de l'éducation (article D. 911-31).

Modalités d'attribution

La participation aux jurys d'examens et concours pour lesquels les personnels sont qualifiés par leurs titres ou emplois constitue une obligation. Des autorisations d'absence sont alors délivrées de droit aux enseignants pour leur permettre de participer à ces jurys.

VI. Pour devoir de citoyenneté

A) Participation à un jury de la cour d'assises

Textes de référence

- Articles 266 et 288 du Code de procédure pénale.

Modalités d'attribution

La convocation vaut autorisation d'absence, qui est accordée de droit pour la durée de la session.

B) Sapeurs-pompiers volontaires

Textes de référence

- Loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps des sapeurs-pompiers.
- Loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique.
- Circulaire du 19 avril 1999 relative au développement du volontariat en qualité de sapeur-pompier parmi les personnels des administrations et des entreprises publiques.
- Convention cadre de partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de l'intérieur du 18 juin 2015.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux sapeurs-pompiers volontaires pour leurs actions de formations et leurs missions opérationnelles, en accord avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Elles ne peuvent être refusées que par une décision motivée et notifiée et à la seule condition que les nécessités du service fassent obstacle à sa délivrance.

Situation administrative

Le temps passé hors du lieu de travail, pendant les heures de travail, par le sapeur-pompier volontaire pour participer aux missions à caractère opérationnel et aux activités de formation est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, des droits aux prestations sociales et pour les droits qu'il tire de son ancienneté.

C) Réserve opérationnelle

Textes de référence

- Articles L. 4221-1 à L. 4221-10 du code de la Défense.
- Articles L. 3142-89 à L. 3142-94 du code du Travail.
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (article 34).

Modalités d'attribution

Dès lors qu'elles ne dépassent pas cinq jours par année civile, des autorisations d'absence sont accordées de droit aux réservistes opérationnels pour accomplir leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle.

Lorsque les activités accomplies pendant le temps de travail dépassent cinq jours par année civile, le réserviste doit obtenir l'accord de son employeur, sous réserve des dispositions de l'article L. 4221-5 du code de la Défense. Si

l'employeur oppose un refus, cette décision doit être motivée et notifiée à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité militaire dans les quinze jours qui suivent la réception de la demande.

Dans tous les cas, le réserviste qui accomplit son engagement à servir dans la réserve opérationnelle pendant son temps de travail doit prévenir l'employeur de son absence un mois au moins avant le début de celle-ci.

VII. Pour raisons personnelles

A) Fêtes religieuses

Textes de référence

- Circulaire FP n° 901 du 23 septembre 1967.
- Circulaire du 10 février 2012 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions.
- Le calendrier des principales fêtes est précisé chaque année par circulaire du ministère de la fonction publique.

Modalités d'attribution

Des autorisations d'absences peuvent être accordées pour les fêtes religieuses suivantes :

Catholiques Protestantes	Orthodoxes	Arméniennes	Musulmanes*	Juives*	Bouddhiste
Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.	- Téophanie : selon les calendriers grégorien ou julien. - Grand Vendredi Saint. - Ascension.	- Fête de la Nativité. - Fête des Saints Vartanants. - Commémoration du 24 avril.	- Aïd El Adha. - Al Mawlid Ennabi. - Aïd El Fitr. Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins.	- Chavouot (Pentecôte). - Roch Hachana (jour de l'an : deux jours). - Yom Kippour (Grand pardon).	Fête du Vesak « jour du Bouddha ».

* Ces fêtes commencent la veille au soir.

B) Déplacements effectués à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux) :

Textes de référence

- Circulaires n° 86-342 du 6 novembre 1986 et n° 87-103 du 2 avril 1987.

Modalités d'attribution

Il convient de distinguer parmi ces déplacements :

- ceux qui sont envisagés à la demande d'un gouvernement ou d'un organisme international, et qui requièrent l'accord préalable du ministère. Ce dernier doit donc être saisi par la voie hiérarchique suffisamment tôt pour pouvoir instruire le dossier dans les délais (note explicative, fiche de demande de déplacement) ;
- ceux qui sont envisagés à titre personnel et qui nécessitent une autorisation d'absence du recteur ou de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, voire l'accord du ministère pour les pays dont l'entrée est soumise à visa.

D'une manière générale, sont susceptibles d'être retenues uniquement les demandes correspondant à des déplacements présentant un intérêt certain sur le plan professionnel.

Situation administrative

Ce type d'autorisation entraîne systématiquement une retenue correspondante sur le traitement. L'agent ne bénéficie plus de la protection sociale assurée par son statut de fonctionnaire pendant son séjour à l'étranger.

Annexe 2

L'organisation du remplacement dans le 1er degré

Textes relatifs au remplacement dans le premier degré :

- Décret n° 2014-942 du 20 août 2014 portant modification du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux

obligations de service des personnels enseignants du premier degré .

- Circulaire n° 76-182 bis du 13 mai 1976 relative à l'emploi des instituteurs chargés du remplacement des maîtres indisponibles ;
- Circulaire n° 78-237 du 24 juillet 1978 d'application de la circulaire du 13 mai 1976.
- Note de service n° 82-141 du 25 mars 1982 relative à la situation des instituteurs titulaires remplaçants.
- Note aux académies n° 2011-0035 du 4 juillet 2011 relative à l'affectation des remplaçants du premier degré public dans AGAPE.
- Note de service n° 2014-135 du 10 septembre 2014 relative au dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires.

I - Les zones de remplacement

Afin d'assurer une plus grande efficacité du remplacement des personnels enseignants du premier degré public, il convient d'abandonner la distinction des zones de remplacement en fonction des catégories d'absence. L'ensemble des remplaçants sont affectés dans des zones pour répondre à l'ensemble des besoins de remplacement et à la formation continue des enseignants.

Les zones de remplacement sont déterminées, par arrêté, par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale après avis du comité technique départemental. Le comité technique académique est informé de la définition des zones de chacun des départements de l'académie.

Les zones de remplacement comportent plusieurs zones infra-départementales et, le cas échéant une zone départementale. Les zones infra-départementales correspondent au territoire d'une circonscription ou d'un regroupement de circonscriptions.

En tout état de cause, il importe que la cartographie retenue soit établie de façon à permettre le meilleur emploi possible des personnels.

II - Affectation des titulaires remplaçants

Les titulaires remplaçants sont affectés par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, à l'issue des opérations du mouvement dans la zone de remplacement concernée. Ces affectations seront prononcées selon les modalités réglementaires en vigueur.

Ces affectations préciseront, pour chaque agent, son école ou son service de rattachement administratif. Vous veillerez à ce que ces rattachements administratifs correspondent aux besoins de remplacement que vous avez identifiés afin de limiter les temps de déplacement.

Ces affectations tiennent compte de la géographie du département, des distances et de la durée des déplacements des titulaires remplaçants.

Ces affectations préciseront, pour les personnels concernés, les services complets ou incomplets à l'année destinés à la compensation des décharges de diverses natures et rompus de temps partiels que vous aurez identifiés lors du processus de préparation de rentrée.

III - Missions de remplacement des titulaires remplaçants

Les fonctions de remplacement recouvrent aussi bien le remplacement d'un agent momentanément absent que les libérations momentanées de support dès lors qu'il est fait appel à un titulaire remplaçant pour une durée n'excédant pas l'année scolaire

Dans le cadre du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré et de la circulaire du 4 février 2013, les fonctions de remplacement que sont appelés à effectuer les titulaires remplaçants leurs sont indiquées par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

Les inspecteurs de l'éducation nationale, en charge du remplacement pour leur circonscription ou pour un ensemble de circonscriptions, fixent les missions de remplacement des personnels relevant de leur zone territoriale.

En cas de difficultés de remplacement dans une zone, l'autorité départementale procède à une régulation en faisant appel aux personnels de remplacement d'une autre zone.

IV - Situation des titulaires remplaçants

L'attention portée à la situation des titulaires remplaçants est primordiale.

Au moment de leur participation au mouvement départemental, les nouveaux titulaires remplaçants doivent être en mesure de connaître les informations susceptibles de les intéresser : coordonnées de la circonscription de rattachement ou de l'IEN référent en matière de remplacement ; étendue de la zone géographique ; indemnités et échéances de paiement ; école ou service de rattachement administratif ; missions pouvant être confiées : missions de remplacement et/ou affectations à l'année...etc.

Au moment de leur nomination sur zone, il convient de porter à leur connaissance toute information destinée à faciliter leur gestion eu égard aux nombreux déplacements que ces personnels sont appelés à effectuer : coordonnées du service gestionnaire ; coordonnées des conseillers pédagogiques ; calendrier prévisionnel des principales opérations de gestion ; calendrier des formations, des réunions d'animations pédagogiques...etc.

Pour l'exercice de leurs missions de remplacement, il convient de porter à leur connaissance l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon le canal le plus approprié. Ces missions de remplacement pourront être notifiées aux intéressés à l'aide de la messagerie professionnelle dont ils disposent ou de tout moyen de communication permettant de garantir la continuité du service public d'éducation.

Pendant l'exercice de leurs missions de remplacement, les titulaires remplaçants font partie intégrante de l'équipe éducative de l'école dans laquelle ils interviennent. À ce titre, toutes les informations destinées à faciliter leur mission seront mises à leur disposition : heures d'entrée et de sortie de l'école, emploi du temps de(s) la (les) classe(s), manuels utilisés, réunions des différents conseils, etc.

Les titulaires remplaçants assurent les heures d'enseignement auxquelles les élèves des classes où ils interviennent ont droit. Ils bénéficient du dispositif de récupération des heures d'enseignement accomplies en dépassement de leurs obligations hebdomadaires de service.

Annexe 3

L'organisation du remplacement dans le 2nd degré

Textes relatifs au remplacement dans le second degré :

- Décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré.
- Note de service n° 99-152 du 7 octobre 1999 relative à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré.
- Décret n° 2005-1035 du 26 août 2005 relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré.
- Note de service n° 2005-130 du 30 août 2005 relative au remplacement de courte durée des personnels enseignants du second degré.
- Note de service n° 2010-140 du 20 septembre 2010 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré public.

I - La gestion du remplacement à l'échelon académique

Le pilotage du dispositif du remplacement

La nécessité d'une organisation coordonnée du remplacement suppose un processus clair où le rôle de chaque acteur est identifié. Cette organisation a pour objectif de fluidifier l'information et de rompre la dichotomie qui pourrait exister entre remplacement de courte durée et remplacement des plus longues absences.

En effet, si le dispositif du RCD relève du chef d'établissement, le niveau de responsabilité du remplacement quel qu'en soit la durée est celui de l'académie. Le recteur s'assure donc de la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2005-1035 du 26 août 2005 susvisé concernant l'effectivité de l'élaboration et de l'application du protocole de remplacement. À ce titre, il est rappelé qu'aucun délai de carence ne doit être imposé aux chefs d'établissement pour la sollicitation d'un TZR ou d'un contractuel pour une mission de remplacement de courte durée.

L'optimisation du dispositif du remplacement suppose l'utilisation des leviers disponibles de la préparation de la rentrée scolaire et tout au long de l'année scolaire.

Dans ce cadre, la mise en place de zones infra-départementales pour le remplacement des enseignants dans les disciplines à plus fort effectif peut être envisagée. Pour les disciplines à faible effectif, des zones plus larges pouvant aller jusqu'au département voire à l'académie sont à privilégier. Cette rationalisation du calibrage des zones de remplacement doit être poursuivie pour mieux répartir les moyens de remplacement sur le territoire académique. Dans le cadre de la préparation de la rentrée, les académies privilégieront une approche globale intégrant les besoins d'enseignement en établissement et les besoins de remplacement. Une attention particulière sera notamment portée à la constitution des blocs de moyens provisoires dont l'émiettement excessif risque d'affecter la mobilisation du potentiel de remplacement.

La connaissance la plus fine des absences des enseignants (selon leur durée, leur nature, qu'elles sont ou non du fait de l'institution, leurs caractéristiques sur les années passées, la structure de la population, etc.) est un gage d'amélioration et d'anticipation. Cette connaissance suppose un travail en commun associant tous les acteurs concernés (bureau des personnels et/ou du remplacement, contrôle de gestion, division de l'organisation scolaire, service statistique académique, service informatique, etc.).

II - La gestion du remplacement au sein des EPLE

Il s'agit en l'espèce d'assurer le remplacement de courte durée (RCD), organisé au sein de l'établissement dans le cadre d'un protocole annuel qui concerne les absences de toute nature.

Le décret n° 2005-1035 du 26 août 2005 a précisé l'organisation du remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré. Ainsi, dans chaque établissement, un protocole doit définir notamment les modalités de mobilisation des enseignants pour un remplacement de courte durée.

Dans ce cadre, le chef d'établissement recherche en priorité l'accord des enseignants pour participer à ce dispositif même s'il a la possibilité de recourir à la désignation d'un enseignant en l'absence de volontaires.

Par ailleurs, par-delà le recours à un remplaçant pour assurer la continuité pédagogique d'un enseignement, la mobilisation des moyens de surveillance est assurée, notamment par le recours aux services des assistants d'éducation. Enfin, une simplification pour les chefs d'établissement de la procédure de paiement des HSE de RCD est à l'étude dans le cadre de l'intégration des emplois du temps opérationnels des enseignants dans SIECLE.

Annexe 4

L'information des parents d'élèves sur les absences et le remplacement

L'exigence en matière de continuité et de qualité du service public de l'éducation implique que les efforts conduits en matière de gestion du remplacement s'accompagnent d'une amélioration de l'information des parents d'élèves. Ces derniers doivent, dans le respect des droits des personnels, être tenus informés des absences des enseignants et des modalités de remplacement mises en œuvre.

Une charte d'information des parents d'élèves

L'élaboration d'une charte d'information à l'attention des parents d'élèves, à laquelle sont associées leurs fédérations représentatives et les représentants des personnels concernés, doit permettre de définir un processus clair d'information par le directeur ou le chef d'établissement, en lien avec les services départementaux ou académiques de gestion du remplacement. Cette charte d'information a pour objectif de clarifier l'organisation de la prise en charge du remplacement ainsi que, le cas échéant, les priorisations définies au niveau départemental ou académique. Elle définit les informations qui peuvent être apportées et la structuration du processus des informations communicables.

Cette charte d'information est communiquée à tous les membres élus des conseils d'école et des conseils d'administration.

Les engagements de l'éducation nationale :

- les services départementaux ou académiques mettent tout en œuvre pour mobiliser dans les meilleurs délais un remplaçant et communiquer rapidement avec le directeur ou le chef d'établissement ;
- les parents sont informés de l'absence d'un enseignant par la direction de l'école ou de l'EPLE, par le biais du cahier de liaison ou du carnet de correspondance ;
- dans la mesure du possible, cette information a vocation à préciser :

- le nom de l'enseignant absent et la (les) classe(s) concernée(s) ;
- les modalités de prise en charge immédiate des élèves ;
- les modalités du remplacement mobilisable ou mobilisé ;
- la date à partir de laquelle sera mise en place une solution de remplacement ;
- le nom du ou des remplaçants.

I - Pour le premier degré

La charte d'information prévoit des coordonnées de référence dédiées aux parents : direction de l'école, secrétariat de circonscription ou services de la DSDEN.

La situation des classes isolées ou uniques doit les conduire à adopter, lors du premier conseil d'école, un protocole de communication spécifique en cas d'absence imprévisible de l'enseignant(e).

II - Pour le second degré

Le référent académique remplacement désigné par le recteur est l'interlocuteur privilégié des chefs d'établissement. Les situations d'urgence lui sont signalées (multiplicité des situations de non remplacement dans l'établissement, prolongation d'une situation de non remplacement d'un enseignant, etc.) par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée.

Annexe 5

Le cas d'absences perlées

Des difficultés personnelles ou liées à l'environnement professionnel peuvent conduire certains enseignants à des situations de mal-être qui se traduisent parfois par un défaut d'assiduité dans l'accomplissement de leurs missions. Il est nécessaire d'identifier ces situations le plus tôt possible afin de mettre en place un accompagnement des agents concernés.

Les conséquences de ces absences de courte durée et répétées de manière récurrente dans le temps ou par période, appelées « absences perlées », engendrent de fortes perturbations dans la continuité du service d'enseignement. Il convient donc de mettre en place une démarche spécifique en cas de telles absences pour :

- d'une part, résorber les problèmes de remplacement de courte durée engendrés par ce type d'absences et ainsi limiter les effets immédiats, prégnants ou ressentis, sur l'organisation des services d'enseignement dans les établissements scolaires ;
- d'autre part, orienter de façon plus précoce ces personnels vers les dispositifs d'accompagnement adaptés à leur problématique avant la survenue de difficultés plus importantes.

A - Personnels en situation d'absences perlées

Mise en place d'instruments d'aide à la décision

Il s'agit d'identifier ces absences imprévisibles caractérisées par une durée plutôt courte et une fréquence multiple impossible à anticiper et qui génèrent de fortes contraintes en termes de remplacement et de communication auprès des familles. Des requêtes seront construites permettant d'extraire des systèmes d'information des listes de situations répondant à des critères communs :

- fréquence minimale de 5 absences par trimestre, durée de chaque absence s'étalant entre 1 et 5 jours inclus ;
- caractère réitéré observable sur la durée, le cas échéant.

NB : les congés de maladie ordinaire de courte durée qui se succèdent en continu, préfigurant parfois des congés de maladie longs, devront être écartés.

Mise en place de procédures de traitement des signalements

Les services académiques procéderont à des vérifications (éléments saisis dans les bases, informations contenues dans les dossiers, échanges avec les services médicaux et sociaux) Les données recensées pourront notamment permettre d'identifier les causes des absences, de faire le point sur les mesures mises en place dans les écoles et EPLE pour assurer la continuité des apprentissages, et le niveau des tensions internes ou externes constatées ou susceptibles de se produire.

Ces éléments permettront une analyse des signalements effectués par les chefs d'établissement dans le second degré et par les inspecteurs de circonscription dans le premier degré, objectivant la vigilance accrue à porter à certaines situations, tant du point de vue de l'intérêt des élèves que de la prise en compte d'un éventuel mal-être professionnel.

B - La mise en œuvre de l'accompagnement

En fonction des particularités de chaque situation (médicale, sociale, pédagogique, personnelle, etc.), les services académiques de ressources humaines proposeront un traitement personnalisé et assureront la coordination des actions d'accompagnement.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre plus large de l'accompagnement professionnel dont bénéficient les personnels au long de leur carrière.

Des mesures d'accompagnement pour les établissements et les écoles

L'accompagnement réside dans la démarche de suivi en continu, au niveau académique pour le second degré et au niveau départemental pour le premier degré, de tableaux de bord mensuels dont les processus ont été décrits précédemment et des solutions de prise en charge des élèves mises en œuvre.

Des mesures d'accompagnement pour les enseignants

Afin de mieux accompagner les personnels en difficulté pour limiter leurs absences perlées, les services académiques proposeront des solutions adaptées selon le repérage et le diagnostic opérés.

- Un accompagnement pédagogique : actions de formation relevant du plan de formation, tutorat, suivi spécifique par les corps d'inspection.

- Un accompagnement médical et social : la circulaire n° 2016-0064 du 18 juillet 2016 DGRH C1-3 relative à la prévention des risques psycho-sociaux offre à ce titre un cadre d'action adapté ou encore, la mise en œuvre des dispositions des articles R 911-15 et suivants du code de l'éducation.

- Un accompagnement en réponse à des situations personnelles complexes : dispositifs d'aide et de soutien au sein de l'académie.

Informations générales

Appel à candidatures

Poste vacant au 1er septembre 2017 : professeur de lycée en histoire-géographie, DNL anglais au lycée Comte-de-Foix en Principauté d'Andorre

NOR : MENE1700160V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM

Un poste de professeur d'histoire-géographie sera vacant au lycée Comte-de-Foix à la rentrée 2017.

Le lycée comte-de-Foix se compose d'un collège, dont une Segpa, d'un lycée et d'un lycée professionnel et scolarise environ 1 500 élèves.

L'enseignant agrégé ou certifié pourra enseigner au collège comme au lycée où il devra développer une section européenne. Il sera obligatoirement habilité en DNL Anglais.

La pratique du catalan et/ou de l'espagnol est vivement conseillée pour le suivi des élèves et le contact avec les parents d'élèves.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitæ, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives), doivent parvenir par voie hiérarchique dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double de la candidature doit être adressé à la délégation à l'enseignement français en Andorre à l'attention de M. le délégué, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre, tél : 00 376 802 770.

Informations générales

Appel à candidatures

Poste susceptible d'être vacant au 1er septembre 2017 : un poste d'infirmier/infirmière – poste de catégorie A, au lycée Comte-de-Foix à Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre

NOR : MENE1700162V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM

Un poste d'infirmier/infirmière scolaire d'internat est susceptible d'être vacant à la rentrée 2017. Le service infirmier de l'établissement comprend un autre poste d'infirmier(e) scolaire.

Les missions de l'infirmier(e) scolaire en poste au lycée Comte-de-Foix d'Andorre-la-Vieille sont soumises à la politique de santé définie par le Gouvernement andorran comme précisée par l'article 10 de la convention du 11 juillet 2013 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de l'enseignement.

L'infirmier(e) scolaire assure le suivi médical d'élèves collégiens et lycéens (1 500 élèves).

Elle collabore aux diverses actions de prévention destinées aux élèves (information sur le tabac, l'alcool, les drogues, la sexualité et les comportements alimentaires) sur le temps dédié à ces interventions (160 heures annuelles) dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

L'infirmier(e) accueille au sein de l'infirmierie, du lundi au vendredi sur une base horaire de 39 h 30 par semaine, les élèves afin d'assurer des soins préventifs et curatifs.

Son emploi du temps est établi en fonction des besoins de service sur les 36 semaines scolaires. La prise de service est fixée à 2 jours avant la rentrée officielle des élèves conformément au calendrier scolaire spécifique établi avec le Gouvernement andorran.

Le lycée Comte-de-Foix héberge une trentaine d'élèves à l'internat du lundi soir au jeudi soir.

La pratique orale de l'espagnol et/ou du catalan est recommandée.

Le poste affecté à l'internat est logé par nécessité absolue de service (trois nuits d'astreinte par semaine de 21 h à 7 h plus temps de service en soirée au cours de la plage horaire 18 h -21 h, lors de chaque nuit soumise à astreinte).

Les candidatures (lettre motivation accompagnée d'un état des services effectués, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives) doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au bulletin officiel de l'éducation nationale, à la Direction générale de l'enseignement scolaire, Service du budget, de la performance et des établissements, Sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, Mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera adressé à M. le délégué à l'enseignement français en Andorre, Délégation à l'enseignement français - C/ Baixada del Moli, 5, Edifici "Moli III" B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, Mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 19 05) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, C/Baixada del Moli, 5, Edifici "Moli III" B - 1.1, BP 88, AD 500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 802 770) ;

- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD 503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 872 500).

Informations générales

Appel à candidatures

Postes vacants au 1er septembre 2017 : deux postes de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) à la délégation pour l'enseignement français en Principauté d'Andorre

NOR : MENE1700161V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM

Deux postes de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) seront vacants à la rentrée 2017. Ces personnels seront affectés à la délégation pour l'enseignement du français en Principauté d'Andorre.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) Andorre comprend, outre les 2 psychologues, 3 maîtres E et deux maîtres G.

Le réseau des écoles françaises d'Andorre comprend onze écoles situées pour la majorité en milieu urbain.

Ces personnels exercent les mêmes missions qu'en France. Les psychologues de l'éducation nationale sont sollicités pour aider les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de comportement notamment. Ils proposent des solutions adaptées en lien avec les parents et l'équipe enseignante.

Le sens de l'écoute et le goût des contacts sont les premières qualités du psychologue. Pour prendre en charge, évaluer et guider les différents publics qu'il est amené à rencontrer, ce professionnel doit aussi posséder un sens aigu de l'observation et de l'analyse.

Une aptitude au travail en équipe est attendue.

En Principauté d'Andorre, les psychologues de l'éducation nationale sont en contact avec des familles et des personnels des services sociaux andorrans non-francophones pour la plupart, la maîtrise du catalan et/ou de l'espagnol est indispensable au bon accomplissement de leurs missions.

Les candidatures (lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitæ, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives) doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission outre-mer/Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double de la candidature doit être adressé à la délégation à l'enseignement français en Andorre à l'attention de M. le Délégué, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre, tél : 00 376 802 770

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, mission outre-mer/Andorre, téléphone : 01 55 55 19 40 ou 01 55 55 19 05 ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre, téléphone : 00 376 802 770.

Informations générales

Vacance de poste

Proviseur du lycée Comte-de-Foix à Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre

NOR : MENE1700158V

avis

MENESR - DGESCO B2 - MOM - DGRH E2-3

Le poste de proviseur du lycée Comte-de-Foix à Andorre-la-Vieille en Principauté d'Andorre est vacant au 1er septembre 2017.

La coopération éducative de la France avec la Principauté d'Andorre s'inscrit dans le cadre de relations historiques et politiques entre les deux pays. Le système d'enseignement français qui est ainsi partie intégrante du service public de l'éducation d'Andorre co-existe avec les systèmes andorran et espagnol. Il est régi par la [convention du 11 juillet 2013 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Principauté d'Andorre dans le domaine de l'enseignement](#).

Le lycée Comte-de-Foix, unique établissement scolaire public français du second degré du pays, est à la charge du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Classé en 4e catégorie, il comprend un collège, un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée professionnel, une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ainsi qu'une section de technicien supérieur (STS). Il compte 1 500 élèves et 133 enseignants. Outre le proviseur, l'équipe de direction est composée d'un proviseur-adjoint, d'un principal-adjoint, d'un directeur de Segpa et d'un agent comptable.

Le chef d'établissement est placé sous l'autorité du délégué à l'enseignement français en Principauté d'Andorre représentant du ministre français chargé de l'éducation nationale auprès des autorités andorranes.

Il exerce, en sa qualité d'organe exécutif de l'établissement, les compétences prévues aux [articles D. 454-12 et D. 454-12-1 du code de l'éducation](#).

Il préside le conseil d'administration du lycée au sein duquel les autorités andorranes sont représentées. Le recteur de l'académie de Montpellier et le délégué à l'enseignement français assistent de droit aux réunions.

Le chef d'établissement propose un projet d'établissement qui contribue au développement de l'éducation dans la Principauté, en assurant un enseignement de qualité conforme aux principes en vigueur dans les établissements publics scolaires français et dans le respect de l'identité andorrane.

Il est souhaitable que le proviseur, compte tenu de la population scolarisée très majoritairement non francophone, connaisse le catalan, langue officielle du pays, et éventuellement l'espagnol.

Il est amené à participer à des opérations diverses (activités périscolaires, pédagogiques et culturelles) qui concourent à l'action culturelle et de coopération que mène la France, en liaison avec l'ambassade de France. Il doit manifester intérêt et ouverture à l'égard de la culture andorrane.

Le dossier de candidature comporte une lettre de motivation assortie de l'avis du recteur (1), un curriculum vitae, le dernier arrêté de promotion d'échelon et les deux dernières évaluations.

Le dossier complet doit parvenir par voie électronique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au bulletin officiel de l'éducation nationale, à frederique.charbonnieras@education.gouv.fr, direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget, de la performance et des établissements, sous-direction de la performance et du dialogue avec les académies, mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double de la candidature doit être adressé à christiane.riviere@education.gouv.fr, direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau des personnels de direction des lycées et collèges 72, rue Regnault 75013 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis auprès :

- du ministère de l'éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, mission outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél : 01 55 55 19 40

- de la délégation à l'enseignement français en Andorre, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre, tél : 00 376 802 770

(1) ou, le cas échéant, de l'autorité de tutelle ou de rattachement pour les personnels en poste dans les établissements d'enseignement à l'étranger (directeur de l'AEFE, directeur général de la MLF, président de l'Aflec), en relation avec le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade du pays de résidence ou par la seule autorité hiérarchique de l'intéressé/e.